

# RAPPORT DE PERFORMANCE 2019-2020



Direction de la publication

#### Éric Tournier

directeur général

Travaux de publication

#### **Laurence BOUTHEON**

cheffe du bureau de l'évaluation des performances de la politique éducative

Vaitini ATGER

statisticienne

Direction générale de l'éducation et des enseignements Édition du 05 mai 2021





# RAPPORT DE PERFORMANCE 2019-2020

Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017



## LE MOT DE LA MINISTRE

Cette année scolaire 2019-2020, sur fond de crise sanitaire Covid-19, a été une épreuve. Mais chaque ombre a sa lumière. Je retiens de cette période la capacité des uns et des autres à s'adapter, à s'unir dans la difficulté avec l'appui de toute la communauté éducative, des mairies et des partenaires de l'École. Elle a mise en exergue auprès des familles, la professionnalité du métier d'enseignant, et auprès de tous, l'atout que constitue la coéducation.

En début d'année 2020, considérant la situation sanitaire internationale, le ministère de l'Éducation de Polynésie française avait anticipé un Plan de continuité des activités principales de son service, la DGEE. Peu avant l'annonce du Président de la Polynésie française d'instaurer un confinement, et par mesure de précaution, la DGEE avait dû activer son Plan de continuité le 18 mars 2020, basculant ainsi ses activités en travail à distance. La stratégie de modifier le calendrier des vacances scolaires a permis aux équipes des corps d'inspection, des circonscriptions et des établissements de préparer méthodiquement la continuité pédagogique, selon les modalités agréées par les services de la Santé.

Malgré tout, le contexte sanitaire et les mesures collectives ont convoqué des défis opérationnels tout au long de cette année scolaire 2019-2020, notamment les transports et l'organisation scolaire en présentiel et distanciel au bénéfice des élèves, sur un territoire aussi vaste que l'Europe. Ces évènements inattendus ont amené des décisions, toujours prises dans l'intérêt des élèves, des familles, du personnel de l'éducation.

Mais, dans cette crise, de nombreuses familles se retrouvent dans des situations socioéconomiques difficiles, amplifiant les inégalités sociales, nécessitant un accompagnement renforcé des apprentissages dont la personnalisation des parcours est la clé de voûte. Et plus que jamais, la persévérance scolaire est une nécessité et un enjeu qui doit tous nous mobiliser.

Des actions de résilience émergent déjà, alors que la crise sanitaire est toujours présente au moment de cet écrit. Elle nous incite à accélérer nos efforts pour améliorer la qualité du service public et lui permettre de répondre aux nouveaux défis qui se présentent. Elle encourage par exemple, le développement des outils numériques et de l'enseignement à distance. Les assises du numérique éducatif de mars dernier ont montré la pertinence de de la mise en place du télé-enseignement entre Rangiroa et Tahiti, entre Fakarava et Tahiti. Elles ont montré l'urgence d'aller plus loin et de mettre en œuvre un environnement numérique du travail ouvert aux élèves, parents et aux professionnels de l'éducation, notamment les enseignants.

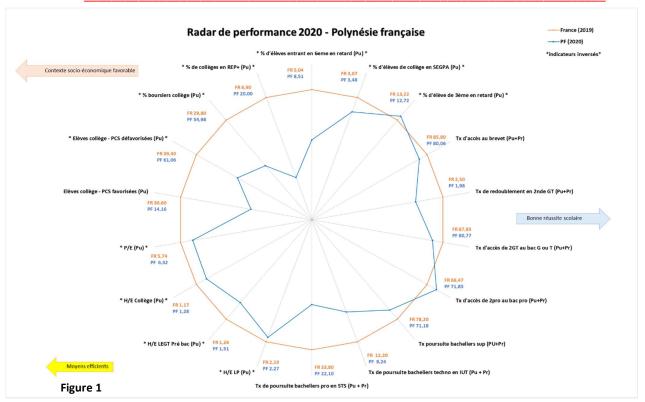
# Sommaire

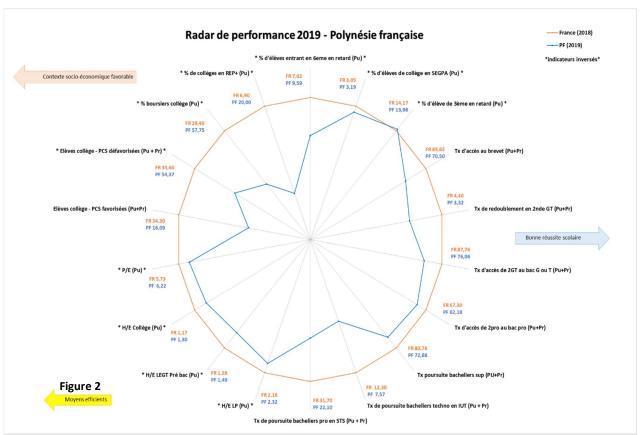
Introduction	9
Synthèse du système éducatif de la Polynésie française	9
au regard des données nationales	9
1- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ  1.1 Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compéten du socle commun	15 l du 23 aux s et 25 s 29
2- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ	cles 48 es à 64
3- SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION  3.1 Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'ans scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes  3.2 Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus import de formations  3.3 Objectif 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur  de la persévérance scolaire.  3.4 Objectif 4 : Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires .  3.5 Objectif 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.  3.6 Objectif 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports	née 77 :ant 78 82 88 91
4- VIE DE L'ÉLÈVE	102 108 111
Référentiel – Principaux sigles et acronymes	117



## Introduction

Synthèse du système éducatif de la Polynésie française au regard des données nationales





La pandémie COVID 19 n'a pas épargné la Polynésie française. Le premier cas de Covid-19 apparaît en Polynésie française, sur l'île de Tahiti, le 12 mars 2020. Le confinement de la population débute le 23 mars et durera, avec quelques allégements, jusqu'au 29 mai 2020.

Un plan de continuité d'activité (PCA) de l'Éducation avait été établi dès janvier 2020, au regard de l'actualité internationale en fixant un objectif double : pouvoir déployer une continuité administrative et une continuité pédagogique. Avant l'annonce du confinement, la direction générale de l'éducation et des enseignements avait été contrainte de fermer en raison de risques sanitaires (18 mars 2020). L'activation de son PCA permettait de poursuivre à distance l'activité des principaux processus. Peu après, le 23 mars 2020, l'annonce d'un confinement général a engagé l'activation d'un PCA de continuité pédagogique qu'il fallait adapter aux évènements inédits. Après une période de onze semaines d'interruption de la fréquentation scolaire (deux semaines de vacances avancées et neuf semaines de continuité pédagogique), la présence moyenne des élèves s'est établie à 79,4 % pour le 1<sup>er</sup> degré et 66,42 % pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Pour la rentrée 2020, le calendrier de la rentrée scolaire a été maintenu, alors que des cas de COVID apparaissaient sur le Territoire. En effet, la nécessité d'une reprise effective de la scolarité et des situations sociales extrêmement dégradées ont forcé la décision.

Cette période singulière ne doit pas occulter une caractéristique majeure de la Polynésie française : la jeunesse de son système éducatif. Il est en effet utile de mentionner que le premier bachelier a été diplômé en Polynésie française en 1965, et que le transfert de la compétence aux autorités du Territoire s'est opéré progressivement. Il est intervenu dès 1957 pour l'enseignement primaire. La loi du 6 septembre 1984 a mis les collèges à la charge de la collectivité à compter de 1987. Les lycées, quant à eux, ont été transférés le 1<sup>er</sup> janvier 1988 en application de la loi du 16 juillet 1987. La loi organique du 23 février 2004 a confié à la collectivité la responsabilité des classes préparatoires implantées dans les lycées, parachevant ainsi le transfert en matière scolaire<sup>1</sup>.

C'est sous ce prisme que des indicateurs forts tels que, la part d'une classe d'âge qui obtient le baccalauréat, doivent être interprétés. La Polynésie française n'a de cesse d'accroître le taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat : 38 % en 2009, 41 % en 2011, pour atteindre 66,33 % en 2020.<sup>2</sup>

En matière de parcours des élèves, les indicateurs témoignent d'évolutions positives, notamment au regard de la baisse significative du retard scolaire : en 6<sup>e</sup>, passage de 25,4 % en 2011 à de 8,21 % en 2020, et en 3<sup>e</sup>, passage de 38,4 % en 2011 à 12,72 % à la rentrée 2020. Et, le retard à l'entrée en 3<sup>e</sup> est en retrait de 0,50 point par rapport à la référence nationale ; il perd plus de 10 points entre 2017 (23 %) et 2020 (12,72 %).

Ces évolutions, conséquences des dispositifs offerts pour pallier le décrochage scolaire, sont significatives. À ce titre, les Centres de Jeunes Adolescents (CJA), structures propres à la Polynésie française, interviennent tels des dispositifs « relais » en accueillant 431 élèves à la rentrée 2019. Les CJA affirment leur vocation préprofessionnelle prévoyant des passerelles rendues possibles, notamment par des outils d'évaluation des compétences déjà opérationnels (logiciel SACoche) offrant un positionnement sur le socle commun. Le rattachement des CJA au 1<sup>er</sup> degré pose des difficultés de lisibilité et d'intégration dans un parcours de formation préprofessionnelle. Il crée aussi un décalage

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport public annuel 2016 – février 2016 Cour des comptes - www.ccomptes.fr - @Courdescomptes. Page 286.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En métropole, le calcul concerne le taux d'accès d'une génération au baccalauréat et diffère du taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat.

lors du dialogue de gestion avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec des élèves de CJA comptabilisés sur le BOP 140 (premier degré) et des personnels comptés sur le BOP 141 (second degré). Il conduit donc à sous-estimer les élèves scolarisés dans le second degré et à fragiliser la dotation du Pays sur le BOP 141.

Encore, les indicateurs ci-dessous donnent des mesures correspondant aux résultats attendus de la politique éducative :

- la baisse de la part des élèves non retrouvés : 5,30 % en 2020 contre 7,09 % en 2016 (-1,79 point) ;
- Le taux de redoublement en 2<sup>nde</sup> générale et technologique (GT) de 2,14 % est inférieur à la moyenne nationale (3,6 %) : il a été réduit de 3,75 points depuis 2017 (5,93 %) ;
- Le taux d'accès de 2<sup>nde</sup> GT au baccalauréat GT (80,77 %) est en retrait de 7,08 points par rapport au taux national, mais augmente de 4,71 points par rapport au taux 2019 observé en Polynésie française : l'objectif d'accroître encore ce taux doit concentrer tous nos efforts, en lien étroit avec l'inspection pédagogique.

La poursuite d'études post-baccalauréat reflète la composante socioculturelle de la société polynésienne. Les familles expriment une demande sociale typique des milieux culturellement défavorisés : stratégie « utilitariste » dès la fin de 3°, avec une préférence pour la voie professionnelle, y compris quand les incitations des équipes pédagogiques sont fortes pour la voie générale et technologique.

L'offre de formation post-bac, a été très sensiblement étoffée ces dernières années (ouvertures de Section de Technicien Supérieur – STS; Diplôme Universitaire de Technologie – DUT; Classe Préparatoire aux Grandes Écoles – CPGE; Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles - CUPGE) et fait l'objet d'une politique de recrutement des filières sélectives. Et il convient de noter que les deux DUT de l'Université de Polynésie Française (UPF) recrutent majoritairement des bacheliers technologiques, et que les formations STS publiques ont dépassé le pourcentage minimum de néobacheliers professionnels (35 %) en les recrutant à hauteur de 39 % en moyenne cette année.

Au plan social, en Polynésie française, 61,06 % des élèves des collèges publics relèvent de catégories socio professionnelles défavorisées contre 39,40 % au niveau national. Ce constat est corroboré par un taux d'élèves boursiers exceptionnellement élevé au collège, soit près du double de la proportion métropolitaine avec un taux de près de 54,98 % contre 29,80 % au niveau national.

Et, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes<sup>3</sup>, le caractère archipélagique de la Polynésie française engendre des coûts très importants, l'obligation de fournir un transport scolaire dans les quartiers défavorisés des vallées [isolées] sous peine de déscolarisation. En 2019-2020, 2386 élèves ont été transportés en raison d'une scolarisation dans un archipel autre que celui d'origine, que ce soit sur Tahiti ou intra-archipel.

11

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cour des comptes, Chambres régionales et territoriales des comptes : *Le rapport public annuel 2016*, Le système scolaire en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie : un effort de l'État important, une efficience à améliorer, Tome, 1, p. 315.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 2700 élèves sur 22 784 dans le second degré public étaient scolarisés hors noyau familial, soit près de 12 %. Et, 6,24 % des collégiens bénéficient par nécessité d'une place en internat contre 0,3 % au niveau national (public). Au lycée, 13,86 % des élèves sont internes, contre 8,01 % au niveau national (public). Ce taux est encore nettement inférieur aux besoins nés des contraintes géographiques et sociales. Faute de solution en internat, ces élèves sont contraints de vivre en famille d'accueil.<sup>4</sup>

Ce contexte de la scolarisation doit être gardé en mémoire pour appréhender les résultats scolaires qui manifestent de réussites tout en montrant le chemin qui reste à parcourir pour que L'École permette à chaque « élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à son insertion dans la vie professionnelle »<sup>5</sup>.

 $<sup>^{4}</sup>$  Dialogue de gestion 2019-2020, Titre 1.1

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Charte de l'éducation du 13 juillet 2017, Titre I, article 1<sup>er</sup>.

#### 1- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ

#### Évolution des effectifs scolaires

▶ En Polynésie française, la population scolaire du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques et privées décroît continument depuis plusieurs années, principalement du fait de la baisse de la natalité. <sup>6</sup>

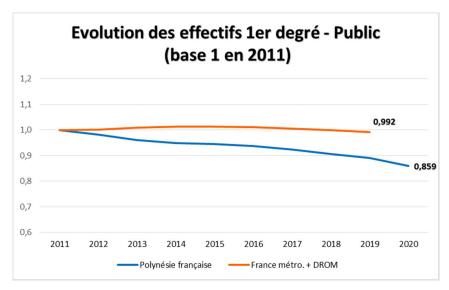


Figure 3 Source : DECIBEL / RERS

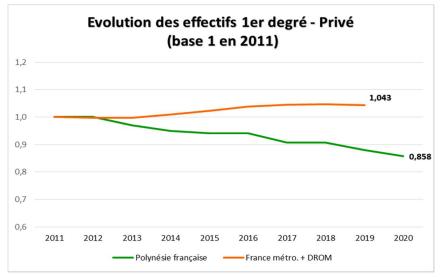


Figure 4 Source : DECIBEL / RERS

<sup>6</sup> Source ISPF, consulté le 28/08/19, http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017/Presentation/conference-de-presse

▶ Pour la période scolaire 2019-2020, la population scolaire du 1<sup>er</sup> degré (enseignement spécialisé et CJA compris compte 34 927 élèves (privé et public), contre 35 629 élèves en 2018-2019, soit une baisse de 702 élèves. Cette diminution concerne 1,8 % des élèves du public et 3 % les élèves du privé.

		Effectifs élèves par niveau					
	PUBLIC	2015- 2016 R2015	2016- 2017 R2016	2017- 2018 R2017	2018- 2019 R2018	2019- 2020 R2019	R201 R201
5	STP	738	772	765	849	794	+34
ıtaiı	SP	3 272	3 321	3 253	2 995	3 100	+49
mer	SM	3 637	3 517	3 443	3 410	3 182	-120
Pré-élémentaire	SG	3 735	3 635	3 528	3 452	3 447	-100
Pré	TOTAL PREELEMENTAIRE	11 382	11 245	10 989	10 706	10 523	-137
	СР	3 693	3 703	3 588	3 507	3 412	+10
2	CE1	3 848	3 717	3 658	3 559	3 497	-13
Elémentaire	CE2	3 643	3 802	3 723	3 669	3 600	+15
mei	CM1	3 597	3 595	3 746	3 649	3 572	-2
Elé	CM2	3 592	3 578	3 599	3 745	3 636	-14
	TOTAL ELEMENTAIRE	18 373	18 395	18 314	18 129	17 717	+22
	ULIS	85	89	69	dont 75 ULIS	ND	+4
Er	nseignement spécialisé	231	188	121	171	259	-43
1	TOTAL 1er degré (PU)	30 071	29 917	29 493	29 006	28 499	-154
	Centres pour jeunes adolescents (CJA)	662	579	573	485	470	-83
TOTAL 1er degré (PU) avec CJA		30 733	30 496	30 066	29 491	28 969	-23

	Variation absolue d'une année sur l'autre						
R2015- R2016	R2016- R2017	R2017- R2018	R2018- R2019				
+34	-7	+84	-55				
+49	-68	-258	+105				
-120	-74	-33	-228				
-100	-107	-76	-5				
-137	-256	-283	-183				
+10	-115	-81	-95				
-131	-59	-99	-62				
+159	-79	-54	-69				
-2	+151	-97	-77				
-14	+21	+146	-109				
+22	-81	-185	-412				
+4	-20	+6	ND				
-43	-67	+50	+88				
			507				
-154	-424	-487	-507				
-83	-6	-88	-15				
-237	-430	-575	-522				

Tableau 1

		Effectifs élèves par niveau				
	PRIVE	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
	-11172	R2015	R2016	R2017	R2018	R2019
63	STP	153	215	168	241	256
ıtair	SP	636	555	607	560	564
émei	SM	633	633	613	639	582
Pré-élémentaire	sg	738	702	651	636	636
ā	TOTAL PREELEMENTAIRE	2 160	2 105	2 039	2 076	2 038
	СР	833	820	750	737	688
a	CE1	829	834	811	752	751
ıtair	CE2	782	847	842	793	758
Elémentaire	CM1	852	822	835	874	778
ũ	CM2	821	861	799	847	891
	TOTAL ELEMENTAIRE	4 117	4 184	4 037	4 003	3 866
ULIS		12	10	0	dont 35 ULIS	ND
Er	nseignement spécialisé	77	85	62	59	54
			I			
	TOTAL 1er degré (PR)	6 366	6 384	6 138	6 138	5 958

Variation absolue d'une année sur l'autre					
R2015- R2016	R2016- R2017	R2017- R2018	R2018- R2019		
+62	-47	+73	+15		
-81	+52	-47	+4		
0	-20	+26	-57		
-36	-51	-15	0		
-55	-66	+37	-38		
-13	-70	-13	-49		
+5	-23	-59	-1		
+65	-5	-49	-35		
-30	+13	+39	-96		
+40	-62	+48	+44		
+67	-147	-34	-137		
-2	-10	+35	ND		
+8	-23	-3	-5		
+18	-246	0	-180		

Tableau 2

Le premier degré public concentre plus de 90 % des écoles de la Polynésie française.

Les établissements scolaires 2019-2020

	PUBLIC	PRIVE	Total général
Premier degré	202	20	222
Ecoles maternelles	25	3	28
Ecoles primaires	120	10	130
Ecoles élémentaires	28	3	31
Enseingement spécialisé	8	4	12
CJA	21		21

Tableau 3

Dans la zone urbaine de Tahiti, la concentration du nombre d'écoles est la plus forte, alors que les archipels éloignés se caractérisent par des écoles très isolées et accueillant un faible nombre d'élèves. Autre singularité, la Polynésie française présente un nombre important d'écoles de plus de onze classes (28 % contre 12 % en métropole).

Taille des écoles (public)

En nombre de classes	1 à 3 classes	4 à 10 classes	11 classes et +
Polynésie française (2019-2020)	34%	38%	28%
France métro. + DOM (2018-2019)	34%	54%	12%

Tableau 4 Source : DGEE BEA / RRSL

# 1.1 Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

Concernant l'élévation du niveau général de tous les élèves, l'acquisition des fondamentaux est appréhendée tout au long du parcours de l'élève et fait l'objet d'évaluations nationales à l'entrée en CP, mi CP et en CE1. L'acquisition des fondamentaux est essentielle pour conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun.

• Concernant les évaluations nationales en CP et CE1 portant sur les savoirs fondamentaux

La Polynésie française a opté pour le protocole national d'évaluation, ce dernier ayant pour dessein la connaissance fine des acquis des élèves en faveur de l'individualisation des actions pédagogiques. Les évaluations ont été réalisées en début de CP, mi-CP et CE1.

L'Éducation polynésienne a fait un effort notable pour s'emparer des outils d'analyse, de suivi et d'accompagnement proposés par le national : ces évaluations sont centrées sur l'élève et donnent

aux enseignants les moyens d'actions pédagogiques ciblées et individuelles. Les équipes de circonscription comme les équipes des écoles se sont engagées dans un processus d'analyse de la difficulté scolaire qui se traduit concrètement par des formations et des accompagnements renforcés sur le terrain.

Cependant, la mise en œuvre opérationnelle dans les classes reste difficilement mesurable et force est de reconnaître que les efforts déployés ne montrent pas, pour le moment, d'évolution significative des résultats des élèves<sup>7</sup>.

Tout en considérant les progrès des résultats scolaires de la Polynésie française depuis 2014, les évaluations nationales de CP et de CE1 2019-2020 mettent en relief le chemin qui reste à parcourir.

- Résultats de la Polynésie française aux évaluations nationales : point d'étape mi-CP, en français et en mathématiques <sup>8</sup>
- ▶ En français, mi-CP, l'entrée dans l'écrit et la lecture des élèves polynésiens se révèle aussi fragile qu'en 2019. Près de 20 % des élèves ne sont pas entrés dans la lecture. Le score de la manipulation des phonèmes (76 %) a baissé de près de neuf points (85 %) par rapport à l'an dernier. Comme en métropole, la lecture de phrases lues seul, nouvel item introduit cette année, est le moins bien réussi.

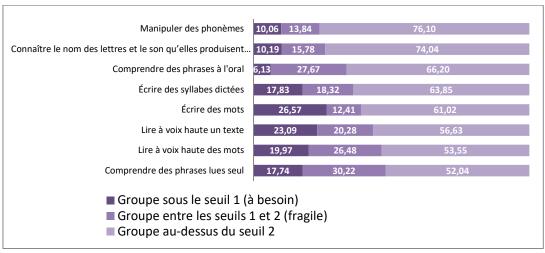


Figure 5

À noter qu'au CP, en français, hormis la manipulation des phonèmes et la compréhension orale de phrases, les résultats des élèves polynésiens sont en deçà des scores nationaux REP+.

Le travail de réorientation didactique et pédagogique (entrée par le graphème) entamé en début d'année scolaire n'a pas montré d'évolution positive dans les résultats des élèves. L'apprentissage de la lecture dispensé par les professeurs de écoles de Polynésie peine à remplir son rôle, l'entrée dans l'écrit reste donc un point majeur à travailler en formation et en accompagnement.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Dialogue de gestion 2020-2020, Titre 1.3.1.2, page 55

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dialogue de gestion 2020-2020, Titre 1.3.1.2

▶ En mathématiques, mi-CP, les scores des élèves polynésiens sont de huit à seize points inférieurs à ce qu'ils sont au niveau national. En résolution de problème, plus de 63 % des élèves sont fragiles ou en difficulté, soit une baisse de trois points par rapport à l'an dernier.

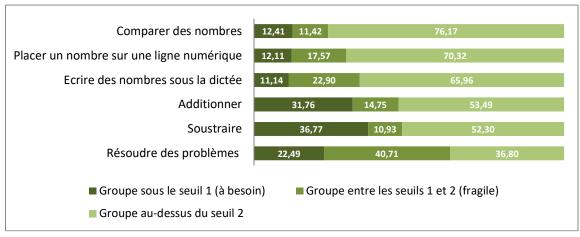


Figure 6

En REP +, à mi-CP, en mathématiques, les scores REP+ de la Polynésie française sont endessous ou au même niveau que ceux du REP+ national excepté pour l'association du nombre à une position.

▶ Début CE1, en français et en mathématiques, un élève sur cinq a une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales. Cette proportion, pour les élèves de REP+, est plus élevée de deux points.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
1.1	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des	compétences aux	évaluations nat	ionales début		
	CE1					
1.1.5	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante					
	des compétences aux évaluations nationales début CE1,	-	18,48 %	-		
	en maîtrise de la langue française					
	REP+	-	20,36 %	-		
1.1.6	Pourcentage d'élèves ayant une maîtrise insuffisante					
	des compétences aux évaluations nationales début CE1	-	22,34 %	-		
	en mathématiques					
	REP+	-	24,77 %	-		
Item	L'indicateur cible les élèves qui présentent les acquis les plus faibles (élèves à besoin sous le seuil 1). Les					
	élèves entre les seuils 1 et 2, aux acquis fragiles, ne sont pas comptabilisés.					
	L'indicateur doit être subdivisé pour que la maîtrise de la langue française et les mathématiques puissent					
	être renseignés par des taux distincts. Il différencie aussi les données des REP+ de celles de la Polynésie					
	française.					

Tableau 5

<u>Évolution des indicateurs</u>: les indicateurs donnant les mesures aux évaluations territoriales en fin de CE1 (indicateurs 1.1.1, 1.1.2) et en CM2 (indicateurs 1.1.3, 1.1.4) ne sont plus calculés, d'une part, parce que les termes des cycles 2 et 3 sont établis respectivement en CE2 et en 6<sup>e</sup> et d'autre part, parce que le ministère en charge de l'Éducation en Polynésie française a fait le choix des évaluations nationales, celles-ci accompagnant les orientations de la Charte de l'éducation 2017 sur la nécessité de renforcer les fondamentaux. Les indicateurs en français et en mathématiques (1.1.5, 1.1.6) présentés sont ceux calculés mi-CP.

- Résultats de la Polynésie française aux évaluations nationales : en CE1, en français et en mathématiques <sup>9</sup>
- Au début du CE1, en français, la compréhension de mots et la lecture appellent une attention forte. En effet, la Polynésie française est systématiquement sous les scores nationaux de trois à 25 points. Les résultats des élèves polynésiens en REP+ se situent au-dessous de ceux hors REP+ : ce sont les domaines dans les champs de la lecture qui marquent un plus grand écart négatif entre les résultats des REP+ et ceux hors REP+ (comprendre des mots lus par l'enseignant, comprendre des phrases lues seul).

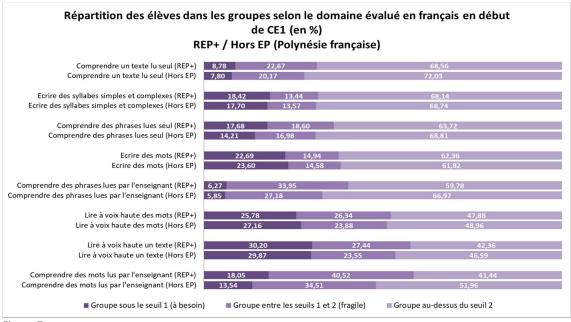


Figure 7

18

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dialogue de gestion 2020-2020, Titre 1.3.1.2

		1	tion d'élève atisfaisante 2) Début CE1	(au-dessu	
	libellé	REP+	Hors EP	PF	écart REP+ / Hors EP
	Comprendre des mots lus par l'enseignant	41,4	52,0	50,4	-10,6
	Lire à voix haute un texte	42,4	46,6	46,3	-4,2
s	Lire à voix haute des mots	47,9	49,0	49,1	-1,1
<u>ā</u>	Comprendre des phrases lues par l'enseignant	59,8	67,0	65,7	-7,2
Français	Ecrire des mots	62,4	61,8	62,3	+0,6
_	Comprendre des phrases lues seul	63,7	68,8	68,4	-5,1
	Ecrire des syllabes simples et complexes	68,1	68,7	68,9	-0,6
	Comprendre un texte lu seul	68,6	72,0	71,3	-3,4

Tableau 6

▶ Au début du CE1, en mathématiques, les items de fragilité sont les mêmes qu'en métropole : la résolution de problèmes et dans une moindre mesure, les additions et les soustractions. Mais les résultats sont en dessous des mesures nationales, notamment pour les items cités qui accusent un décrochage de quinze à 23 points.

En outre, les résultats en REP+ sont inférieurs à ceux hors REP+, hormis pour trois items sensiblement mieux réussis (représenter, écrire, lire des nombres entiers). Les écarts négatifs les plus marqués entre REP+ et hors REP+ sont observés sur les items de résolution de problèmes, d'association d'un nombre entier à une position et sur celui des additions.

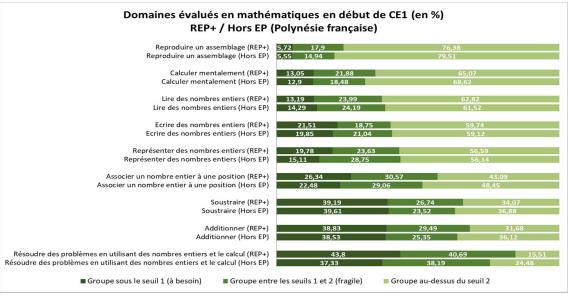


Figure 8

			atisfaisante 2	e (au-dessu		
		Début CE1 2019-2020				
	libellé	REP+	Hors EP	PF	écart REP+ / Hors EP	
	Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul	15,5	24,5	22,9	-9,0	
S	Additionner	31,7	36,1	35,2	-4,4	
Mathématiques	Soustraire	34,1	36,9	36,4	-2,8	
퍒	Associer un nombre entier à une position	43,1	48,5	47,5	-5,4	
ě	Représenter des nombres entiers	56,6	56,1	56,7	+0,5	
ച	Ecrire des nombres entiers	59,7	59,1	59,3	+0,6	
2	Lire des nombres entiers	62,8	61,5	62,1	+1,3	
	Calculer mentalement	65,1	68,6	68,1	-3,5	

Proportion d'álàves présentant une

Tableau 7

- Concernant les évaluations portant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- ▶ Dans un contexte scolaire perturbé par la crise sanitaire, les mesures 2019-2020 relatives aux élèves maîtrisant, en fin de CE2, les composantes du socle commun connaissent un fléchissement après des augmentations continues entre 2016 et 2019. En effet, le pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de cycle 2 s'élève à 71 % en 2016, 74,29 % en 2017, 74,51 % en 2018 et 75,04 % en 2019 et 72,38 % en 2020.

La mesure de 2020 (72,38 %) résulte de l'absence de validation de certaines compétences aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de l'année scolaire, en raison du contexte sanitaire. Certains domaines sont particulièrement concernés : les langages des arts et du corps (-8,26 points), la formation de la personne et du citoyen (-8,71 points), par exemple.

La donnée-cible pluriannuelle de l'indicateur 1-2 est fixée à un pourcentage ambitieux d'élèves maîtrisant les compétences de fin de cycles 2 et 3 : 80 %. Si cette valeur-cible n'est pas encore atteinte, il faut relever que les résultats se situent au-dessus de 70 % depuis 5 ans : 71 % en 2016, 74,29 % en 2017, 74,51 % en 2018 et 75,04 % en 2019 et 72,38 % en 2020.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif 2019-2020	Réalisé en 2019-2020	Écart Points de %
1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun de fin de cycle 2	75,54 %	72,38 %	-3,16
1.2.1	Les langages pour penser et communiquer	74,16 %	70,08 %	-4,08
	1.2.1.1 Langue française à l'oral et à l'écrit	69,05 %	64,69 %	-4,36
	1.2.1.2 Langues étrangères et régionales	68,43 %	66,26 %	-2,17
	1.2.1.3 Langues mathématiques, scientifiques et informatiques	68,58 %	67,05 %	-1,53
	1.2.1.4 Langages des arts et du corps	90,58 %	82,32 %	-8,26
1.2.2	Les méthodes et outils pour apprendre	68,69 %	68,88 %	+0,19
1.2.3	La formation de la personne et du citoyen	89,95 %	81,24 %	-8,71
1.2.4	Les systèmes naturels et techniques	75,62 %	71,29 %	-4,33
1.2.5	Les représentations du monde et l'activité humaine	73,41 %	70,38 %	-3,03

Tableau 8

Il convient de souligner que la validation des compétences du socle commun est réalisée tout au long du cycle d'apprentissage, par les maîtres, à partir d'évaluations non standardisées.

Les données de l'indicateur 1-2 sont issues du LSU, lui-même renseigné par les saisies des enseignants. Or, ces saisies numériques, réalisées pour chaque élève, sont tributaires des connexions Internet disponibles. La mesure du pourcentage d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les composantes du socle commun au terme de cycle 2 a tout de même été possible en retenant un panel d'élèves du 1<sup>er</sup> degré représentatif d'une circonscription.

Le socle commun et son approche par cycles d'enseignement prend en compte la progressivité des apprentissages et le fait que tous les élèves ne peuvent développer les compétences attendues au même rythme ; la fluidité des parcours scolaires des élèves dans leur cursus est recherchée. Dans ce cadre, le redoublement fait l'objet d'une attention particulière. L'indicateur relatif au taux de maintien des élèves met en exergue le pourcentage d'élèves maintenus à chaque palier. Toutefois, le caractère exceptionnel du redoublement qui figurait dans la précédente Charte de l'éducation a disparu dans la Charte de l'éducation 2017<sup>10</sup>.

#### Les taux de maintien sont inférieurs aux cibles envisagées.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de		
				%		
1.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 2 et du cycle 3 p	artiel (CM1, Cl	M2)			
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) en CP	1,65 %	0,29 %	- 1,36		
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) en CE1	1,42 %	0,29 %	-1,13		
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) en CE2	1,87 %	-0,6			
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) en CM1	0,52 %	0,22 %	-0,3		
1.3.5	Taux de maintien (redoublement) en CM2	0,33 %	-0,20			
Item	L'indicateur cible les élèves maintenus dits « redoublants »,	, du cycle 2 et	du cycle 3 parti	el (CM1 et		
	CM2). Cet indicateur, qui mesure les taux de maintien du Cl	P à la classe de	e CM2, est corré	elé à		
	l'indicateur 1.4 ci-dessous. Ils permettent de déterminer la	fluidité des pa	rcours scolaires	des élèves		
	dans leur cursus.					
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 6e avec au moins un an	9,51%	8,2%	-2,38		
1.4	de retard	9,5176	8,276	-2,38		
	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 6 <sup>e</sup> hors Section					
Item	ssement scolair	e public,				
	dont l'âge est supérieur à l'âge « normal ».					

Tableau 9

<sup>10</sup> Plus précisément, ce sont les deux premiers paragraphes du programme 141, objectif 1, action 3 de la Charte de l'éducation actualisée qui ont été supprimés. Lors des différentes rencontres préparatoires de la Charte de l'éducation 2017, le CESC a approuvé le fait que le redoublement reste possible lorsqu'il est nécessaire et bénéfique pour certains élèves en difficultés.

Les taux de redoublement à l'école élémentaire en Polynésie française sont plus faibles que ceux de métropole (Figure 9). Même si la proportion d'élèves entrant en 6<sup>e</sup> avec au moins un an de retard a été divisée de plus de moitié depuis 2014, elle est supérieure à ce qu'elle est en métropole avec un écart d'environ 3 points (Figure 10).<sup>11</sup>

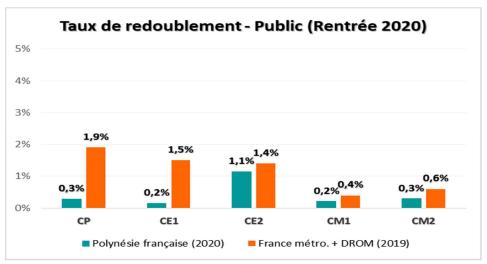


Figure 9 Source: SYSCA / RERS

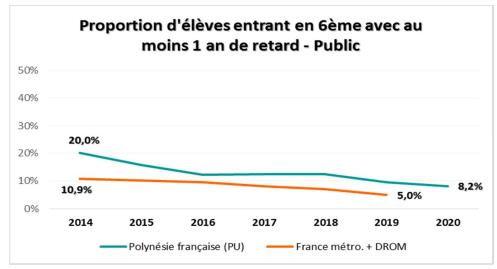


Figure 10 Source : ONDE / RERS

22

 $<sup>^{11}</sup>$  Dialogue de gestion 2020-2020, Titre 1.3.1.1

# 1.2 Objectif 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2

- Intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2.
  - ▶ Le résultat obtenu en 2019-2020 dépasse l'objectif fixé pour 2020 et s'avère plutôt encourageant aux deux tiers du parcours du cycle 3, sachant que la cible attendue en fin de 6° est de 75 %.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de		
				%		
2.1	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de	62.00%	71,70%	+9,70		
	maîtrise d'une langue polynésienne	02,00%	/1,/0%	+9,70		
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves de CM2, scolarisés dans les écoles publiques, ayant atteint le					
	niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne parmi ceux c	μιi bénéficient	de cet enseig	nement. Ce		
	niveau est attendu au terme du cycle 3, mais il peut être attes	té dès la fin de	l'école prima	ire, en CM2.		
	Cet indicateur est à corréler avec l'indicateur 1.8.1 de l'enseigr	nement scolair	e public du se	cond degré.		
	Il permet de mesurer, entre le CM2 et la classe de 6 <sup>e</sup> , l'évolution	on du pourcen	tage d'élèves	qui ont		
	atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne, dans un contexte de généralisation de					
	l'enseignement des langues polynésiennes aux classes de 6e.					

Tableau 10

Conformément à la politique éducative déclinée dans la Charte de l'éducation, il convient d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut de locuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs, etc.) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du cycle III.

Le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne en CM2 est de 71,70 %. Trois éléments viennent compléter l'analyse :

- depuis deux ans, l'évaluation n'est pas sommative (soit constituée d'épreuves imposées), mais confiée à chaque enseignant dans le cadre d'une évaluation continue.
- le niveau A1 n'est plus global, mais s'apprécie pour chacun des champs langagiers. L'exigence est ainsi accrue : chaque champ doit démontrer des performances supérieures ou égales à 75 % étant entendu que les activités langagières ne peuvent venir en compensation l'une de l'autre.
- l'indicateur fait apparaître un niveau A1 attendu à fin la fin CM2, selon la politique éducative définie dans la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017. Or, les nouveaux programmes n'attendent ce niveau qu'au terme du cycle 3, soit en fin de 6<sup>e</sup>.
- Les sections bilingues français-tahitien à parité horaire

En conformité, notamment avec les domaines 1 « les langages pour penser et communiquer » et 3 « la formation de la personne et du citoyen » du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et dans l'objectif du développement à la fois des stratégies de transmission des langues polynésiennes dans les familles, et du dialogue entre l'institution scolaire et les familles, le ministère en charge de l'Éducation en Polynésie française a mis en place à titre expérimental des sections

bilingues français-tahitien à parité horaire dès la rentrée scolaire 2019-2020. Créée par un arrêté pris en Conseil des ministres, l'expérimentation s'inspire des dispositifs nationaux d'enseignement bilingue français-langue régionale. Un comité de pilotage, présidé par le directeur général de l'éducation et des enseignements et composé d'inspecteurs des premier et second degrés, d'universitaires, de formateurs de l'ESPE, de représentants de l'Académie tahitienne, d'enseignants et de juristes, est chargé de formuler des recommandations sur la mise en œuvre de l'enseignement à parité horaire français-tahitien. Deux écoles primaires (une à Tahaa, Iles-Sous-Le-Vent et une à Moorea, Iles-Du-Vent) et un centre des jeunes adolescents (situé à Tahiti, Iles-Du-Vent) accueillent des sections bilingues.

#### Modalités de mise en œuvre

Dès la rentrée d'août 2019, l'enseignement bilingue à parité horaire est mis en œuvre sur l'ensemble des niveaux du cycle 1. Une mise en application progressive de cet enseignement et un suivi de cohorte sont prévus d'année en année aux cycles 2 et 3.

Au mois de juin 2019, les équipes enseignantes des trois sites ont été regroupées pour un renforcement de :

- leur maîtrise de la langue et de la culture tahitiennes;
- la didactique de l'enseignement des langues (notamment la fonction communicative dans le cadre d'une approche actionnelle) et de l'enseignement plurilingue ;
- l'utilisation du numérique (les tablettes tactiles, par exemple) pour favoriser la communication et l'approche actionnelle (séances d'enseignement-apprentissage, séances de réinvestissement, etc.).

Deux stages d'une semaine organisés *in situ*, centrés sur des réajustements linguistiques et des aspects pédagogiques ont été organisés en octobre 2019 et en février 2020. Un séminaire regroupant l'ensemble des équipes enseignantes concernées n'a pu se tenir en juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Mais, les équipes de circonscription, notamment les enseignants animateurs plurilingues, ont accompagné les enseignants dans la mise en œuvre de cet enseignement sur le terrain. La coéducation avec les parents et les partenaires a été développée *in situ*.

En termes de perspectives, les bilans positifs réalisés et l'engouement constaté au niveau de la communauté éducative a incité le ministère de l'Éducation à étendre ce dispositif à sept autres écoles et centres de la Polynésie française. Le comité de pilotage réuni le 4 septembre 2020 s'est prononcé favorablement pour la mise en œuvre de cet enseignement bilingue français-langues polynésiennes aux écoles de Rurutu aux Australes, de Taiohae à Nuku-Hiva, de Vaitahu à Tahuata et du CSP de Hakahau à Ua Pou aux Marquises, des écoles de Opoa et Puohine à Raiatea aux lles-Sous-Le-Vent, et du CJA de Papenoo situé à Tahiti, dès la rentrée scolaire 2020-2021. On notera qu'en plus du tahitien, ce sont également la langue en usage à Rurutu, le marquisien du Nord et celui du Sud qui seront pris en compte.

#### Étendre la généralisation de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (SG) et 2

La généralisation progressive de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (uniquement en SG) et 2 (CP, CE1 et CE2), axe fort de la politique éducative, a été engagée depuis 2016. Cette action s'inscrit dans un objectif d'acquisition des compétences langagières du niveau A1 au terme du cycle 3 (CM1, CM2, 6°).

▶ Le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais en CM2 mesuré en 2019-2020 dépasse de presque trois points l'objectif fixé. Ce résultat est encourageant aux deux tiers du parcours du cycle 3, sachant que la mesure attendue en fin de 6<sup>e</sup> est de 75 %.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif 2019-2020	Réalisé en 2019-2020	Écart Points de %
2.2	Pourcentage d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	68,00%	70,80%	+2,8

Tableau 11

- 1.3 Objectif 3 Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux socioéconomiques défavorisés et géographiques éloignés
- Augmenter le taux de scolarisation des élèves en Section des Tout-Petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés

« Cette première scolarisation précoce dans les zones ciblées et pour des publics identifiés, permet ainsi d'apporter une réponse aux inégalités sociales avérées. » (Charte de l'éducation 2017)

▶ Près d'un élève sur deux de moins de trois ans de l'éducation prioritaire bénéficie d'une scolarisation précoce malgré le fléchissement de la mesure en 2020. Les parents retardent la scolarisation de leur enfant en raison du contexte sanitaire COVID 19.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart			
		2019-2020	2019-2020	Points de %			
3.1	Pourcentage d'élèves scolarisés en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés						
3.1.1C	Éducation prioritaire (EP)	56,85%	43,63%	-13,22			
3.1.2C	Faa'a	63,57%	52,92%	-10,65			
3.1.3C	Papara	65,30%	31,87%	-33,43			
3.1.4C	Tuamotu	39,40%	30,70%	-8,7			
3.1.5C	Hors éducation prioritaire	28,69%	26,93%	-1,76			
Items	L'indicateur mesure la proportion d'élèves de moins de 3 ans scolarisés en STP, dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés, par rapport aux élèves scolarisés en Section des Petits (SP) dans les écoles de ces mêmes zones.						

Tableau 12

Sur l'ensemble des écoles prioritaires, la mesure 2019-2020 établie à 43,63 % marque un retrait de de 13,22 points par rapport à l'année précédente (56,55 %). Ce fléchissement résulte incontestablement du contexte sanitaire qui amène les parents à retarder la scolarisation de leur enfant.

Le phénomène touche principalement Papara (-33,43 % par rapport à l'objectif, ou -33,13 % par rapport à l'année dernière), dans une moindre mesure Faa'a (-10,65 % par rapport à l'objectif et -10, 35 % par rapport à l'année dernière) et les Tuamotu (-8,7 % par rapport à l'objectif et -8,4 % par rapport à l'année dernière).

Hors éducation prioritaire, plus d'un quart des enfants bénéficient d'une scolarisation précoce malgré un retrait de 1,76 point par rapport à l'objectif, et de 1,49 point par rapport à l'année dernière.

Néanmoins, la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans un cadre dédié et conventionné reste une priorité du ministère : pour la scolarité 2019-2020, 26,93 % des enfants de moins de trois ans sont scolarisés pour 11,40 % en métropole (donnée 2018).

#### Renforcer les actions en faveur des élèves les plus fragiles

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'État, sur Faa'a, Papara et l'archipel des Tuamotu, vise à ce qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux contribuent à la mise en œuvre d'actions intégrées aux parcours individualisés.

De plus, le dispositif de classes allégées en cours préparatoire dit « CP dédoublés » a été mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+. Ce dispositif favorise la mise en place de CP entre 12 et 15 élèves, ou faute de salle disponible, de favoriser des CP avec deux professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une co-intervention. À la rentrée 2018-2019, ce dispositif a été étendu aux classes de CE1 et poursuivi en 2019-2020. L'objectif avancé : 100 % d'élèves lecteurs à l'issue du cycle 2, et 100 % de réussite dans les acquisitions des savoirs fondamentaux. Les paliers de progression de ce programme ambitieux sont évalués annuellement avec les mêmes protocoles qu'en métropole, en CP et en CE1.

À la rentrée 2019, le Pays procède significativement à l'allègement des effectifs en CP et CE1 avec un taux de 86,49 % de « CP-CE1 dédoublés » en REP+ (64 classes sur les 74 classes REP+).

2019- 2020	CP dédoublé (sans co- intervention)	CE1 dédoublé (sans co- intervention)	CP dédoublé (avec co- intervention)	CE1 dédoublé (avec co- intervention)	Nb total de classes concernées par le dispositif	Nb écoles concernées par le dispositif	Nb total de classes de CP/CE1	Nb total d'écoles élémentaires et primaires avec des classes de CP/CE1
Faa'a	19	17	0	1	37	5	37	5
Papara REP+	1	0	5	6	12	3	12	3
Tuamotu REP+	7	7	0,5	0,5	15	6	25	15
REP+	27	24	5,5	7,5	64	14	74	23
Hors REP+	0	0	0	0	0	0	405	121
Polynésie	27	24	5,5	7,5	64	14	479	144

Tableau 13 Source : DGEE-POS / DECIBEL

% de classes concernées par dispositif CP/CE1 dédoublé					
REP+	86,49%				
Hors REP+	0,00%				
PF	13,36%				

Tableau 14 Source : DGEE-POS / DECIBEL

% d'écoles concernées dispositif CP/CE1 dédoublé				
REP+	60,87%			
Hors REP+	0,00%			
PF	9,72%			

Tableau 15 Source : DGEE-POS / DECIBEL

N'ont pas été comptabilisés dans le dispositif, les classes à multiniveaux :

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Lors des travaux de carte scolaire, pour les élèves relevant d'un CP ou d'un CE1 scolarisés dans une classe multi-niveau, la classe de CP ou CE1 est considérée dans le dispositif « dédoublé » dans les situations suivantes :

<sup>-</sup> effectifs <u>estimatifs</u> d'une classe, tous niveaux confondus, entre 1 et 18 + effectifs <u>estimatifs</u> relevant du CP ou du CE1 de cette même classe égal ou inférieurs à 12 ;

<sup>-</sup> effectifs estimatifs d'une classe à 2 niveaux, CP et CE1, égal ou inférieur à 16 ;

<sup>-</sup> dont les effectifs globaux seraient supérieurs à 18 quel que soient les effectifs d'élèves relevant du CP ou du CE1

dont les effectifs globaux seraient inférieurs à 18 avec un faible effectif d'élèves relevant du CP.

#### Réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

Les résultats aux évaluations nationales à l'entrée au CP, mi-CP et en CE1 ont été présentés au titre 1.1, « Objectif 1, conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun », en regard des résultats scolaires de la Polynésie française.

#### Le cycle 3 à l'école

L'expérimentation « Cycle 3 à l'école » entreprise à la rentrée 2018 avait été mise en œuvre sur cinq sites-écoles répartis dans les archipels éloignés de la Polynésie française dans un contexte d'insularité et d'isolement des familles. Ce dispositif a permis à 42 élèves de CM2 de poursuivre leur scolarité en 6<sup>e</sup> sur leur île de résidence, retardant ainsi la rupture psycho-affective familiale qui expose l'élève au risque de la déscolarisation. Pour l'année scolaire 2019-2020, l'expérimentation a été étendue à deux autres sites-écoles (Anaa et Arutua). Ainsi, sept sites participent à cette expérimentation : Fakarava, Arutua, Anaa, Rimatara, Tahuata, Vaipaee et Omoa.

Les missions effectuées par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) en présence de la ministre, du vice-recteur et celles des binômes IEN / IA-IPR sur les sites expérimentaux rendent compte de la mise en place du dispositif et de l'engagement des acteurs de l'expérimentation : élèves, enseignants, parents, élus locaux et partenaires institutionnels. Par ailleurs, la motivation observée des élèves vient conforter les équipes qui œuvrent en faveur de leur réussite.

Dans le cadre de l'évaluation des acquis des élèves pendant et en fin de 6<sup>e</sup>, les élèves inscrits dans le dispositif expérimental ont été soumis aux mêmes évaluations que ceux du collège de secteur. Les résultats permettent de constater que les élèves des sites expérimentaux acquièrent les compétences requises au même titre que les élèves inscrits au collège.

#### Moyens

- Sept professeurs des écoles titulaires ont été redéployés à partir de postes à profil, pour prendre en main la classe de 6e délocalisée à l'école primaire. Ils assurent 21 heures de cours hebdomadaire. En complément de leur service, des moyens supplémentaires assurent six heures de cours pour un emploi du temps correspondant aux horaires officiels des programmes de 6e. Conformément aux recommandations de l'IGESR, cette organisation permet d'alléger le service des professeurs des écoles référents des classes de 6e et de développer leurs connaissances didactiques et disciplinaires en vue de dispenser des enseignements de qualité.
- Un budget prévisionnel global de 15 millions XPF (126 000 euros) pour 2019-2020 permet l'accompagnement de proximité nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, par le financement du déplacement annuel des élèves dans le collège de secteur, de stages pour les enseignants, de suivi du dispositif, par exemple.
- À l'instar de la première année d'expérimentation, une dotation de matériel numérique supplémentaire permettant l'accès aux ressources pédagogiques et didactiques en ligne (ou partagées) apporte des réponses quant aux besoins pédagogiques spécifiques et pallie l'isolement géographique. Toutefois, les difficultés liées à la connexion Internet, quasi inexistante sur les sites expérimentaux, persistent et rendent pour l'instant difficile un partage efficace des données ou un travail collaboratif entre les équipes concernées. L'installation récente de la fibre optique pour certains archipels permettra de surmonter ces obstacles techniques de manière progressive.

#### **Perspectives**

L'extension du dispositif sur sept sites permet à 77 élèves, pour l'année scolaire 2019-2020, de vivre cette expérience (42 élèves en 2018-2019).

Guidé par le rapport et le suivi de M. Brisset, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, il conviendrait d'asseoir le dispositif sur ces sept sites pour parfaire son fonctionnement et réaliser un suivi de cohorte avant d'envisager un nouveau déploiement sur d'autres espaces. En outre, la question des ressources humaines est essentielle dans ces îles éloignées, notamment lorsque des emplois à temps partiel sont requis pour l'organisation du dispositif. Un complément de ressource de 6 heures pour suppléer le titulaire est donc pragmatiquement difficile à concrétiser.

La solution consisterait, pour chaque site, à recruter un personnel à temps plein, ce volume horaire rendant le poste plus attractif. Il interviendrait sur l'ensemble des cycles pour compléter son service. Le maintien des moyens souhaité par la Polynésie française devrait permettre la mise en œuvre de cette solution.

#### 1.4 Objectif 4 -Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

« La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers" recouvre une population d'élèves ayant des besoins très diversifiés qui ne se limite pas aux seuls élèves handicapés physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs ou psychiques mais comprend aussi les élèves qui présentent de grandes difficultés scolaires, des troubles spécifiques des apprentissages, des troubles envahissants du développement et des troubles du spectre autistique, des troubles des conduites et des comportements, des enfants et adolescents malades, des mineurs incarcérés ou des élèves intellectuellement précoces. Les réponses du système éducatif, elles-mêmes diverses et évolutives, mettent en avant la construction d'une École plus inclusive. » (Charte de l'éducation actualisée, 2017)

#### Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

La Polynésie française s'emploie à mettre en place des dispositifs et structures de l'Éducation pour accueillir ou assurer le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, par des dispositifs contractuels (projets personnalisés de réussite éducative - PPRE; projet personnalisé de scolarisation - PPS; projet d'accueil individualisé - PAI; plan d'accompagnement personnalisé - PAP), et des structures inclusives comme les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de	
				%	
4.1	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les		1,71%		
	élèves des écoles du premier degré	-	1,7170	,	
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolari	sés dans les éd	coles publique	s du	
	premier degré.				
4.2	Taux de couverture des notifications d'affectation en	100 %	100 %	0	
	ULIS-école	100 /0	100 70	· ·	
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement sc	olarisés en un	ités localisées	pour	
	l'inclusion scolaire (ULIS-école), dans les écoles publiques, p	ar rapport aux	notifications	formalisées	
	par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES)	).			
4.3*	Pourcentage d'élèves handicapés bénéficiant d'un Projet	100,00%	96,13%	-3,87	
	personnalisé de scolarisation (PPS).	,			
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves en situation de handica	•	ans les écoles	publiques,	
	qui bénéficient d'un PPS parmi ceux qui devraient en bénéfi	cier.			
4.4	Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers,				
	bénéficiant d'un dispositif contractuel : Plan	_	399		
	d'accompagnement Personnalisé (PAP) ou Projet d'Accueil			-	
	Individualisé (PAI)				
	4.4.1 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers				
	bénéficiant d'un Plan d'accompagnement personnalisé	-	164	-	
	(PAP)				
	4.4.2 Nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers	-	235	-	
	bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI)				
Item	L'indicateur cible les élèves à besoins éducatifs particuliers,	scolarisés dan	s les écoles pu	ıbliques, qui	
	bénéficient d'un PAP ou d'un PAI.				

Tableau 16

L'indicateur 4.2 atteint l'objectif attendu.

L'indicateur 4.3 est inférieur de 3,7 points à l'objectif, mais de 5,5 points supérieur à la mesure de 2019 (90,58 %). Pour mémoire, en 2018, la mesure s'établissait à 77 %.

#### En ce qui concerne les élèves en grande difficulté scolaire<sup>1</sup>

- Dispositifs contractuels : PPRE, PPS, PAP et PAI.
- Nombre d'élèves scolarisés en SEGPA : 413 élèves en 2019-2020 (409 élèves en 2018-2019 ; 407 élèves<sup>13</sup>en 2017-2018).

Par ailleurs, sur le champ de l'adaptation scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré, huit dispositifs d'aides spécialisées « souples » à visée de remédiation, implantés dans onze collèges, contribuent à la mise en œuvre d'un enseignement plus adapté auprès des élèves en grande difficulté scolaire. De plus, par l'action des professeurs spécialisés agissant dans leur fonction de « personne ressource », ces dispositifs contribuent à des évolutions dans les pratiques professionnelles des professeurs de collège.

- Le nombre de situations reconnues d'élèves à haut potentiel n'est pas connu. Seuls remontent les cas de conflits non résolus sur le terrain (une dizaine par an). Une circulaire de janvier 2020 donne le cadre d'accompagnement des élèves scolarisés, notamment en collège et en lycée (nomination d'un référent académique, cadre de prise en charge et d'élaboration de projet d'accompagnement

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Source : Dialogue de gestion 2019-2020, Titre 2.6 Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

spécifique, etc.). Des formations sont envisagées au niveau des Formations d'Initiative Locale (FIL) sollicitées par les établissements.

À cela s'ajoute le nombre d'élèves scolarisés en CJA (470 élèves en 2019-2020 ; 485 élèves en 2018-2019 ; 573 élèves en 2017-2018), structures du premier degré scolarisant des élèves en grande difficulté scolaire et en situation de décrochage scolaire.

#### En ce qui concerne les élèves handicapés et malades

Pour mémoire, depuis la rentrée scolaire 2016, les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ainsi, ULIS école remplace l'appellation classe pour l'intégration scolaire (CLIS). Il en est de même pour :

- unité localisée pour l'inclusion scolaire collège ou lycée (ULIS collège ou ULIS lycée) qui remplace l'appellation unité pédagogique pour l'intégration (UPI) ;
- unité Localisée pour l'inclusion scolaire lycée professionnel (ULIS LP) qui remplace l'appellation unité pédagogique pour l'intégration – lycée professionnel (UPI LP)<sup>14</sup>.

Les ULIS école TFC ont comme fonction première de regrouper sur des temps définis et individuellement, les élèves présentant des Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) qui ne peuvent être scolarisés à temps plein dans la classe de référence correspondant à leur classe d'âge.

#### Plusieurs remarques:

- les élèves handicapés de moins de vingt ans non scolarisés ne sont pas comptabilisés ;
- l'augmentation progressive des entrées d'élèves en lycée professionnel, liée à l'ouverture des dispositifs ULIS en collège ces dernières années et tout particulièrement à la rentrée 2018, a conduit à la création de nouveaux dispositifs ULIS Professionnel : deux dans le privé à la rentrée 2019, un dans le public à la rentrée 2020;
- Pour l'année 2019-2020, 1001 (836 + 165) élèves en situation de handicap sont scolarisés :
  - 836 élèves handicapés (près de 84 %) sont scolarisés en milieu ordinaire dont :
    - 297 (30 %) bénéficient d'un dispositif ULIS 164 dans le premier degré et 133 dans le second degré (dont 16 en lycée professionnel);
    - 512 (51 %) bénéficient de l'accompagnement individuel ou collectif d'un AVS (215 élèves pour un accompagnement individuel et 297 en accompagnement collectif);
  - 165 élèves handicapés (17 %) sont scolarisés dans les unités d'enseignement (UE) des établissements médico-sociaux, au nombre de quatre dont deux à Tahiti, un à Moorea et un à Raiatea.
    - Une moyenne de 20 élèves malades à l'année sont pris en charge dans les UE du centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) et de Te Tiare ;
- La quasi-totalité des élèves déficients sensoriels reconnus dans le champ du handicap (160) est scolarisée en milieu ordinaire. Un second dispositif ULIS trouble de la fonction auditive (TFA) école s'ouvre à la rentrée sur la presqu'île ce qui permet de disposer de deux dispositifs sur des territoires opposés. La CSHS (cellule de suivi pour le handicap sensoriel : surdité et malvoyance), dispositif pédagogique piloté par la cellule d'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH), constitué de huit postes d'enseignants spécialisés, assure l'accompagnement des élèves scolarisés en milieu ordinaire ;

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Courrier n° 42198/MEE/DGEE/DIR/mg, du 16 août 2016

- Nombre de dispositifs contractuels PPS en 2019-2020 : les 836 élèves scolarisés en milieu ordinaire sont dotés d'un PPS ; 620 PPS sont validés. Les autres sont en cours d'élaboration.
- Élèves présentant un handicap, accompagnés par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) en scolarisation individuelle et collective :

En 2019-2020, le dispositif AVS (102 postes ETP) permet d'accompagner 512 élèves handicapés de la maternelle au lycée. Toutefois, 40 élèves se trouvent en attente d'accompagnement en 2019-2020.

#### o En milieu ordinaire

▶ Au niveau du premier degré, la Polynésie Française progresse significativement dans l'accueil des élèves en situation de handicap, mais les actions doivent encore se multiplier pour se rapprocher du pourcentage obtenu par la métropole.

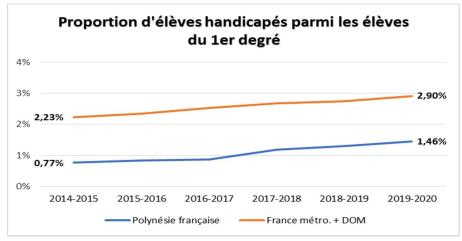


Figure 11 Source : ASH-DGEE

En effet, entre 2014 et 2020, l'écart entre la France métropolitaire et la PF passe de - 1,46 % (2,23 % - 0,77 %) à -1,44 % (2,9 % - 1,46 %). Il est à noter que cet écart se réduit très légèrement par rapport à l'an dernier. Pourtant, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en PF augmente d'une façon significative.

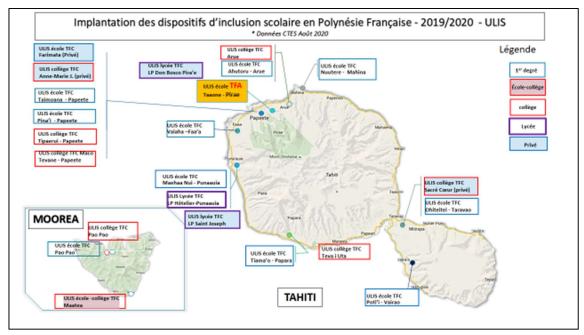
▶ Globalement, le nombre d'élèves handicapés en milieu ordinaire connait une progression continue depuis cinq ans. L'augmentation est principalement portée par les collèges et les écoles. Un effort reste à faire au niveau des structures adaptées (SEGPA, CJA).

Nombre d'élèv	es handicané	s scolarisás ar	n milieu ordinaire	_
Nonibre a elev	es nanuicabe:	s scoialises ei	i illilleu olullali t	=

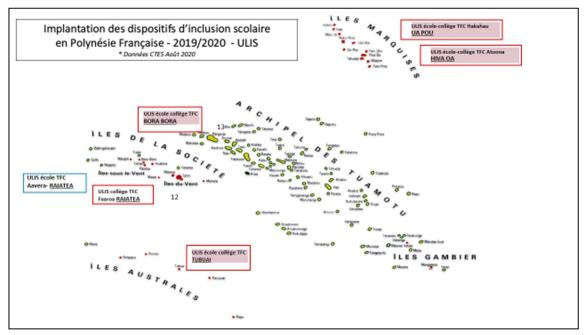
Année	école	CJA	Collège	SEGPA	CETAD	MFR	LEGT	LP	Sous- total	UE	TOTAL
2015/2016	299	38	136	4	16	1	15	20	528	197	725
2016/2017	314	42	146	15	2	-	26	24	569	184	753
2017/2018	417	38	135	8	4	-	13	47	662	183	845
2018/2019	454	40	179	16	6	5	28	36	764	174	938
2019/2020	497	37	194	16	13	8	21	50	836	165	1001

Tableau 17

Cette année, l'école et le collège portent l'effort de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap (avec un accroissement de 43 et 15 élèves) pour une augmentation du nombre d'élèves accueillis en situation de handicap, tous niveaux confondus, de 72. Il est à noter que c'est la première année que le nombre augmente à un tel niveau au lycée professionnel, conséquence sans doute, des résultats de différentes actions : ouverture des dispositifs, fruit des sensibilisations et des formations, effort de repérage et d'accompagnement.



Carte 1



Carte 2

Les ULIS écoles, collèges, lycées se développent sur le Territoire pour répondre aux orientations proposées par la CTES. Les ouvertures de dispositifs dans le secondaire répondent à la demande de sortie des élèves des ULIS écoles. Des dispositifs assis sur l'école et le collège de proximité sont liés aux besoins notifiés des élèves et permettent l'inclusion dans des secteurs où les effectifs ne permettent pas d'ouvrir des dispositifs entiers. Ils ont vocation, si les effectifs le commandent, à devenir des ULIS écoles et des ULIS collèges.

#### Développer un contexte de scolarisation favorable en améliorant les ressources matérielles disponibles.

	Indicateur de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
4.6	Nombre d'élèves présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique	constat	30	-		
Item	L'indicateur cible les élèves présentant un handicap sensoriel ou ayant des troubles spécifiques des apprentissages, qui bénéficient de l'attribution conventionnée d'un matériel pédagogique spécifique.					

Tableau 18

Nombre d'élèves bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté : en 2019-2020, 30 élèves (32 en 2018-2019, 23 en 2017-2018), bénéficient d'un prêt de matériel individuel (ordinateur portable, système FM, tablette, etc.)<sup>15</sup>.

	Indicateur de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
4.7	Nombre d'établissements (école, centre) accessibles aux élèves handicapés	constat	76	-		
4.7.1	Nombre d'écoles accessibles	constat	70	-		
4.7.2	Nombre de centres accessibles	constat	6	-		
Item	Il s'agit de dénombrer les établissements accessibles aux élèves à mobilité réduite selon les critères					
	suivants : l'accès aux salles de cours (présence de rampes, etc.) et aux toilettes.					

Tableau 19

En 2020, une étude est en cours de conceptualisation pour un déploiement de protocole au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Son objectif est d'effectuer un état des lieux de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré et des internats de Polynésie française, afin de connaître le maillage des structures accessibles et d'engager un projet de labellisation, sous réserve d'une validation du ministère de tutelle.

34

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Dialogue de gestion 2020-2021

 Prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers en mobilisant des ressources humaines dédiées.

#### □ <u>Les enseignants spécialisés</u>

- Le nombre d'enseignants exerçant auprès des élèves dans le champ de la grande difficulté scolaireadaptation scolaire, évolue peu par rapport à l'année 2018-2019.

En 2019-2020, 166 personnels spécialisés : 32 en option F (24 en SEGPA et huit sur des postes de remédiation en collège) et 18 en option F (en CJA), 58 en option E, 21 en option G, 31 psychologues scolaires auxquels il faut ajouter les six enseignants spécialisés exerçant dans les établissements pénitentiaires de Polynésie française (six en option F)<sup>16</sup>;

- Nombre d'enseignants exerçant auprès des élèves dans le champ de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou malade : cinq ;
- La session du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) a été prolongée jusqu'en décembre, compte tenu de la COVID.

De plus, 29 psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) spécialisés en éducation, développement et apprentissages (EDA) exercent dans le 1<sup>er</sup> degré, un au sein du département ASH, et un au CJA. Quatorze PsyEN spécialisés en éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) exercent dans le 2<sup>nd</sup> degré.

#### □ <u>Les AVS</u>

▶ Un plan de recrutement pluriannuel d'AVS (45 postes sur trois ans) est mis en œuvre depuis la rentrée 2019 : aux 85 postes de 2018 sont adjoints 17 postes supplémentaires, soit 102 postes pour la scolarité 2019-2020 à la charge du budget du Pays.

La Polynésie française a pris l'option en 2009 de créer, en l'absence de moyens délégués par l'État, un cadre d'emplois d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) de la fonction publique de la Polynésie française<sup>17</sup>. Ainsi, 85 postes d'auxiliaires de vie scolaire avaient été créés. Chaque année, les AVS sont affectés par la DGEE dans les premier et second degrés auprès d'enfants porteurs de handicaps reconnus par la CTES. Le Conseil des ministres produit un arrêté de ces affectations.

Depuis la rentrée 2019, un plan pluriannuel de recrutement prévoit <u>l'augmentation du</u> **nombre de postes d'AVS** afin de répondre aux besoins croissants issus des décisions de la CTES.

 $<sup>^{16}</sup>$  Option A : enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants

Option B: enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

Option E : Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique

Option F : Enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

Option G: Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées à dominante rééducative

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> <u>Délibération n°2009-38/APF du 23 juillet 2009</u> portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de vie scolaire de la fonction publique territoriale.

Le plan triennal de recrutements est établi comme suit à partir des 85 postes (en équivalent temps plein -ETP) de 2018-2019 : 102 postes ETP en 2019-2020 (1<sup>re</sup> année, + 17 postes), 117 postes en 2020-2021 (+ 15 postes) pris sur le budget de la Polynésie française. La 3<sup>e</sup> année de ce plan (2021-2022) verra une mise à niveau des besoins et du nombre de postes ETP d'AVS permettant d'assurer le suivi des élèves en situation de handicap (+ 13 postes selon le plan triennal prévoyant 45 postes). <sup>18</sup>

Pour l'année 2019-2020, 102 postes sont occupés par 68 AVS titulaires (à temps plein), 33 AVS recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) et un AVS titulaire en aménagement de poste à la DGEE. Il est essentiel de conserver la souplesse de la gestion d'un certain nombre de postes d'AVS pour positionner des personnes, recrutées en CDD et exerçant à mi-temps.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ces postes (ETP) ont un coût de 2,862 millions d'euros (pour 102 postes) totalement, et exclusivement à la charge de la Polynésie française.

Conformément au cadre d'emploi des AVS, en 2019-2020, la DGEE a organisé une formation de quatre jours pour valider le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). D'autres thèmes étaient abordés durant cette formation tels que :

- la formation sur la langue des signes français (LSF);
- la manipulation d'enfants en situation de mobilité réduite ;
- les missions, rôles et le partenariat avec les divers acteurs.

Pour 2019-2020, la mise à disposition des AVS qui accompagnent des élèves dans les établissements d'enseignement privés s'inscrit dans un cadre conventionnel. Ces conventions annuelles individuelles sont signées pour chaque établissement et ont concerné 17 AVS <sup>19</sup>.

▶ Le dispositif des AVS permet d'accompagner 512 élèves en scolarisation individuelle et collective de la maternelle au lycée (441 en 2018-2019 ; 374 en 2017-2018)<sup>20</sup> soit plus de 61 % des élèves handicapés scolarisés (512/836).

En 2019-2020, le dispositif AVS (102 postes ETP) permet d'accompagner 512 élèves handicapés de la maternelle au lycée (441 en 2018-2019 ; 374 en 2017-2018). Toutefois, 40 élèves se trouvent en attente d'accompagnement en 2019-2020.

	Indicateur de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
Concerne uniquement les élèves du public.		2019-2020	2019-2020	Points de %
4.5	Pourcentage d'élèves handicapés scolarisés en milieu			
	scolaire, bénéficiant d'un accompagnement par un	66,00%	61,71%	-4,29
	Auxiliaire de vie scolaire individuel ou collectif (AVS)			
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves handicapés, scolarisés en milieu scolaire, bénéficiant d'un			
	accompagnement par un AVS parmi ceux pour lesquels un accompagnement a été notifié par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) ou dans le cadre d'un dispositif contractu			

Tableau 20

36

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.4.6

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Dialogue de gestion 2018-2019, Titre 2.6

La mesure de l'indicateur 4.5 est en-dessous de l'objectif. En effet, même si le plan triennal de recrutement des AVS est déployé, les recrutements actuels peinent à compenser le besoin des élèves du public, notamment au regard de la forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés reconnus dans le champ du handicap.

▶ En 2019-2020, on note toujours une forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés reconnus dans le champ du handicap (+ 72 élèves). La CTES notifie une aide humaine à un nombre important d'élèves (plus de 61 %). La première année du plan triennal d'augmentation du nombre d'AVS (45 recrutements sur trois ans) vient renforcer l'aide humaine dès la rentrée 2019 et permet de stabiliser l'indicateur (élèves accompagnés par ETP). Cette tendance devra être confirmée sur les deux années prochaines.²¹

Encadrement des élèves handicapés bénéficiant d'une aide humaine (public + privé)

Année	Élèves handicapés scolarisés	dont élèves avec prescription d'aide humaine des MDPH	dont élèves bénéficiant de l'aide prescrite	ETP assurant l'aide humaine	Élèves accomp agnés par ETP	Part des élèves accompagnés	Part des élèves accompagnés France métro. + DOM
2014 / 2015	478	332	329	85	3,87	68,83 %	42,0 %
2015 / 2016	516	330	327	85	3,85	63,37 %	43,8 %
2016/2017	569	352	348	85	4,09	61,16%	45,8%
2017/2018	662	385	374	85	4,40	56,5%	47,3%
2018/2019	764	517	441	85	5,19	57,95%	49,1%
2019/2020	836	552	512	102	5,02	61,24%	51,5%

Tableau 21 Source : CTES / RERS

Entre 2014 et 2018, le nombre d'élèves qui bénéficient d'une aide humaine (+34 %) n'augmente pas à la hauteur du nombre des élèves qui relèvent d'une prescription (+55 %) dans la mesure où le nombre d'ETP assurant l'aide humaine n'évolue pas (85 AVS).

Statistiquement, la part des élèves accompagnés est améliorée (passage de 56,5 % à 57, 9 % entre 2017-2018 et 2018-2019) grâce à l'attribution d'un nombre d'heures d'accompagnement. Ce dernier reste cependant bien en deçà du nombre d'heures d'accompagnement d'AVS notifié. De plus, une meilleure efficacité de l'aide humaine a été recherchée en affectant plus largement à l'AVS des suivis d'élèves sur plusieurs établissements.

La situation des élèves en situation de handicap progresse-fortement en Polynésie française, dans la mesure où ils sont mieux identifiés. Ainsi, la part des élèves (public et privé) accompagnés évolue de +3,29 % entre les deux dernières années.

-

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.4.6

#### 1.5 Objectif 5 - Optimiser les moyens alloués

 Optimiser les moyens humains notamment en milieux socialement défavorisés et dans les archipels éloignés.

Sur le nombre d'emplois, voir aussi le « Titre 3.5, Objectif 5, Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ».

▶ Évolution du nombre de postes : entre rationalisation des moyens et soutien de la dynamique des dispositifs pour une école du socle innovante

L'analyse fine des besoins en carte scolaire a permis, par un redéploiement des moyens, de poursuivre un certain nombre de dispositifs pour accompagner la politique menée en faveur de l'école du socle ou maintenir des expérimentations pédagogiques et organisationnelles innovantes. Les actions engagées se déclinent autour de plusieurs axes :

- la formation continue des enseignants ;
- le développement de l'expérimentation « Cycle 3 à l'école » ;
- la professionnalisation de certains postes relevant de l'enseignement spécialisé ;
- le développement de l'enseignement en co-intervention, notamment en « CP/CE1 dédoublés » ;
- le développement progressif de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, dans une dynamique d'abaissement de l'âge de l'instruction.

La Polynésie française fait le choix de **la formation continue** de proximité pour faire évoluer les pratiques des personnels enseignants, ce qui implique de décharger les titulaires d'une classe d'un certain nombre d'heures, en fonction des besoins exprimés et/ou repérés préalablement, et si nécessaire, de construire un accompagnement pédagogique spécifique, en équipe. Cette démarche participe à repérer, à anticiper les difficultés professionnelles et le mal-être être des enseignants qu'ils soient de nature pédagogique ou médical, pour leur apporter un accompagnement adéquat.

Cet axe de formation continue se traduit par un renforcement important de la brigade de formation continue (BFC). Ainsi, la brigade qui était constituée de quinze postes en 2018, l'est désormais de 33 postes en 2019 et 35 postes en 2020. Elle comprend une brigade spécifique pour l'archipel éloigné des Tuamotu-Gambier (cinq postes) et une brigade de formation continue pour le remplacement des enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré (dix postes).

Cette brigade est distincte de la brigade de remplacement de longue durée composée de 30 agents de l'État.

Dans une même perspective d'accompagnement du personnel, 47 emplois de conseillers pédagogiques sont effectifs en 2019-2020.

Dans le même temps, la politique menée par le ministère en charge de l' Éducation vise à pourvoir les postes de direction d'école de dix classes et plus, par des titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF). En effet, la Polynésie française s'oriente vers une élévation du niveau des emplois de direction des écoles à plus de dix classes par l'exigence du CAFIPEMF comme clé d'entrée sur l'emploi, affirmant ainsi leur prédominance pédagogique.

Ainsi, les conseillers pédagogiques sont-ils invités à postuler sur ces emplois de direction d'école, au même titre que les lauréats. Cette orientation permettra de fermer progressivement des postes de CPAIEN en carte scolaire.

La réflexion engagée en matière d'emploi renvoie aux aspects organisationnels engendrés par les dispositifs voulus par la politique éducative.

Pour **l'enseignement spécialisé**, l'accent est ainsi mis sur deux axes :

- la formation CAPPEI (douze en 2020 contre dix en 2019), pour anticiper l'ouverture de postes destinés au handicap en 2021 et favoriser ainsi, le renforcement de l'insertion de l'élève dans une scolarité ordinaire ;
- la reconnaissance d'une professionnalisation qui a été visée par l'ouverture d'un poste de coordonnateur à la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) en 2019, et un poste de coordinateur AVS en 2020.

Depuis la mise en place du **dispositif CP dédoublé**, puis du **CE1 dédoublé**, les écoles REP+ arrivent progressivement à saturer le nombre de locaux disponibles. Aussi, il apparaissait nécessaire de préparer et former, d'ores et déjà, de plus en plus d'enseignants à travailler en co-intervention dans une même classe.

À la rentrée 2019, 64 classes sont concernées par le dispositif : 37 (sur les 37 au total, et cinq écoles sur cinq) à Faa'a, douze (sur les douze au total, et trois écoles sur trois) à Papara REP+, quinze (sur les 25 au total, et six écoles sur quinze) aux Tuamotu REP+. Outre les adjoints REP+ titulaires, treize adjoints en adjonction sont déployés sur ce dispositif. Ainsi, un redéploiement des moyens a été opéré avec 77 emplois en faveur du dispositif CP-CE1 dédoublés en REP+ en 2019-2020. <sup>22</sup>

Le Territoire a fait le choix de la scolarisation précoce des enfants de moins de trois ans depuis plusieurs années. Un travail de partenariat avec les communes a été engagé par les inspecteurs de circonscription pour former leurs agents à la petite enfance, le statut d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) n'existant pas.

Illustration d'une politique d'allocation progressive des moyens en fonction de la difficulté sociale et de l'éloignement géographique, le pourcentage de moyens humains supplémentaires, tous dispositifs confondus, mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés se situe entre 19 % et 30 %.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Dialogues de gestion 2019-2020 et 2020-2021, Titre 2.2.3

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de		
				%		
5.1	Pourcentage de moyens humains supplémentaires mis à dis sociogéographiques défavorisés.	sposition dans le	es milieux			
5.1.1	Faa'a	28,00%	30,00%	+2		
5.1.2	Papara	21,00%	19,00%	-2		
5.1.3	Tuamotu	22,00%	25,00%	+3		
5.1.4	Hors éducation prioritaire	7,00%	8,00%	+1		
Items	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains supplémentaires dédiés aux circonscriptions pédagogiques, aux écoles et aux centres situés en milieux sociogéographiques défavorisés, par					
icellis	rapport à ceux applicables en carte scolaire selon les modes	0 0 1 1		, ραι		

Tableau 22

#### Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de %
5.4	Pourcentage de retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » des personnels du premier degré	0 %	5%	5%
Item	L'indicateur cible les professeurs des écoles titulaires plus, ou ceux qui n'ont pas encore bénéficié d'un entre	•	•	•

Tableau 23

Évolution des indicateurs: tous les professeurs néo-titulaires ont bénéficié d'un suivi régulier lors de leur première année de titularisation. En effet, la réforme de la formation initiale des professeurs des écoles met en œuvre un dispositif en alternance réunissant la responsabilité partielle d'une classe et des cours à l'ESPé-Pf. Ces enseignants ont un suivi de fait. L'indicateur 5.2 anciennement calculé « Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires ayant bénéficié d'un accompagnement (deux visites au moins) au cours des années T1 et T2 », n'est donc plus pertinent. De même, le « Pourcentage de professeurs des écoles néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée sur le rapport de visite (satisfaisant, très satisfaisant) lors de leur accompagnement en T2 » n'a plus lieu d'être : l'évaluation a été remplacée par un accompagnement de terrain des conseillers pédagogiques. Le rapport de visite ne qualifie plus l'efficacité professionnelle en ces termes « satisfaisant, très satisfaisant ». L'indicateur 5.3 est donc supprimé.

#### Nombre de rendez-vous de carrière :

Pour le premier degré public, **152** enseignants ont fait l'objet d'un rendez-vous de carrière (RDVC) <sup>23</sup> au dans le cadre du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

PPCR	Nombre
1 <sup>er</sup> RDVC	42
2 <sup>e</sup> RDVC	47
3 <sup>e</sup> RDVC	63
TOTAL:	152

Tableau 24 Source : DAPE- Fichier de suivi PPCR Novembre 2020

Pour le premier degré privé, **56** enseignants ont fait l'objet d'un rendez-vous de carrière au titre du PPCR.<sup>24</sup>



Dans le cadre de la formation continue, les stages statutaires : REP+, CAPPEI et nouveaux directeurs ont pu être réalisés malgré le contexte de crise sanitaire Covid-19. Plusieurs formations seront redéployées en 2020-2021 :

- la formation qualifiante CAPPEI (spécialisation pour l'école inclusive et pénitentiaire). Seize stagiaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (quatorze du public, deux du privé) effectuent leur année de formation qualifiante à l'ESPé-Pf dans le cadre d'un partenariat État, Polynésie française et université. Ils sont inscrits dans le module de professionnalisation dans l'emploi "coordonner une ULIS", et le module « DASED » (sept en formation ULIS ; neuf en formation DASED).
- l'accompagnement à la « gestion de crises en milieu scolaire » à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement pour les îles de Tahiti, les archipels des Marquises et des Tuamotu Gambier ;
- la formation des équipes concernées par l'expérimentation « cycle 3 à l'école » implantée sur sept sites écoles (Anaa, Arutua, Fakarava, Vaipaee, Omoa, Vaitahu et Rimatara) ;
- les formations statutaires REP+ et la formation des directeurs nouvellement nommés restent une priorité ;
- la formation des équipes enseignantes des archipels éloignés se redynamise grâce, notamment à l'augmentation des moyens de remplacement de la brigade de formation continue.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Données DAPE, arrêtées en novembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Dialogue de gestion 2020-2021, Rapport IEN

 $<sup>^{25}</sup>$  Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.6.1

# 2- L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ

#### Évolution des effectifs scolaires

La répartition des élèves entre le public et le privé présentent des caractéristiques qui se différencient des mesures métropolitaines : des évolutions opposées entre la Polynésie française et la France métropolitaine pour les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré public, et des évolutions parallèles pour les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré privé.

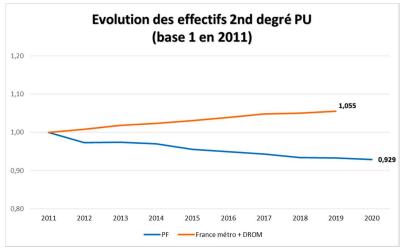


Figure 12 Sources : SYSCA/RERS

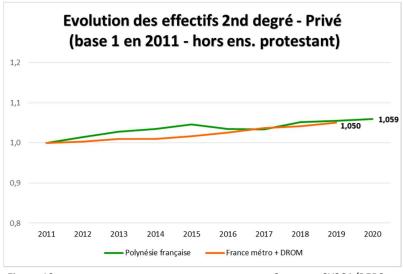


Figure 13 Sources : SYSCA/RERS

▶ En Polynésie française, la population scolaire du 2<sup>nd</sup> degré des établissements publics et privées se stabilise entre les rentrées 2018 et 2019 : dans le public, +106 collégiens, -45 lycéens professionnels et -74 jeunes en lycée général et technologique, soit une baisse de treize élèves ; dans le privé, -41 collégiens, +64 lycéens professionnels et -7 jeunes en lycée général et technologique, soit une augmentation de seize élèves.

		Effectifs élèves par niveau			Variation absolue d'une année sur l'autre							
PUBLIC		2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	R2015-	R2016-	R2017-	R2018-		Prévisio
. 052.0		R2015	R2016	R2017	R2018	R2019	R2016	R2017	R2018	R2019		2020-20
6ème		3 185	3 196	3 222	3 140	3 310	+11	+26	-82	+170		3 263
5ème		3 226	3 141	3 159	3 160	3 119	-85	+18	+1	-41		3 269
4ème G	énérale	2 774	3 042	3 048	3 084	3 060	+268	+6	+36	-24		3 058
4ème Di	PT	329	61				-268	-61	0	0		
3ème G	énérale	2 704	2 713	2 605	2 635	2 563	+9	-108	+30	-72		2 480
3ème Gi 3ème Pi PRO	REPA	391	365	438	404	473	-26	+73	-34	+69		480
ULIS / U	PI	24	22	26			-2	+4	-26	0		
sou	S-TOTAL	12 633	12 540	12 498	12 423	12 525	-93	-42	-75	+102		12 55
SEGPA		413	409	373	409	413	-4	-36	+36	+4		412
TOTAL COLLEC	SE SE	13 046	12 949	12 871	12 832	12 938	-97	-78	-39	+106		12 90
CPAP2 année	1ère		56	169	126	114		+113	-43	-12		104
CPAP2	2nde			25	122	112		+25	+97	-10		102
année	CPAP		56	194	248	226		+138	+54	-22		206
Divers 0	ETAD	715	464	182	9	17	-251	-282	-173	+8		18
TOTAL	CETAD	715	520	376	257	243	-195	-144	-119	-14		224
CAP en	1 an	10	19	15	16	9	+9	-4	+1	-7		9
CAP2 16	ere année	511	529	489	492	457	+18	-40	+3	-35	]	450
CAP2 21 année	nde	467	438	412	405	408	-29	-26	-7	+3		40
	CAP	988	986	916	913	874	-2	-70	-3	-39		87
2NDEPF	ю	1 079	1 070	1 027	1 060	1 007	-9	-43	+33	-53		95
2NDEPR 2NDEPR 1EREPR TERPRO	10	1 073	1 072	1 058	1 043	1 081	-1	-14	-15	+38		1 0
P TERPRO		941	968	981	935	934	+27	+13	-46	-1		97
	BACPRO	3 093	3 110	3 066	3 038	3 022	+17	-44	-28	-16		2 9
MC / FC		48	38	39	47	60	-10	+1	+8	+13		60
ULIS / U	PI	7	11	8	5	2	+4	-3	-3	-3		5
Divers L	P	8	0	0	0	0	-8	0	0	0		
TOTAL	LP	4 144	4 145	4 029	4 003	3 958	+1	-116	-26	-45		3 9
Secondo	e	1 582	1 564	1 619	1 440	1 466	-18	+55	-179	+26		1 4
Premièr Termina		1 446	1 492	1 426	1 502	1 352	+46	-66	+76	-150		1 38
	le	1 438	1 431	1 510	1 486	1 536	-7	+79	-24	+50		1 3
TOTAL Mise à n	ivoau	4 466	4 487	4 555	4 428	4 354	+21	+68	-127	-74		4 2
BTS	Iveau	26	26	26	21	23	0	0	-5	+2		22
BTS 1èr	e année	425	455	506	530	525	+30	+51	+24	-5		52
BISZer	ne année	359	380	399	429	444	+21	+19	+30	+15		43
CPGE 10 année CPGE 20	STS	810	861	931	980	992	+51	+70	+49	+12		98
année		42	54	62	69	81	+12	+8	+7	+12		87
CPGE 2 année	eiile	24	26	41	40	54	+2	+15	-1	+14		66
	CPGE	66	80	103	109	135	+14	+23	+6	+26		15
≧ Divers p		68	74	67	79	51	+6	-7	+12	-28		65
TOTAL I BAC	-051-	944	1 015	1 101	1 168	1 178	+71	+86	+67	+10		1 20
MLDS			69	93	120	113	+69	+24	+27	-7		11
TOTAL second		23 315	23 185	23 025	22 808	22 784	-357	-130	-217	-24		22 6
TOTAL second												

	Effectifs élèves par niveau				Variatio ine anno							
		PF	RIVE	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	R2015-	R2016-	R2017-	R2018-
		•		R2015	R2016	R2017	R2018	R2019	R2016	R2017	R2018	R2019
			6ème	1 235	1 158	1 252	1 182	1 233	-77	+94	-70	+51
			5ème	1 192	1 192	1 120	1 193	1 165	0	-72	+73	-28
			4ème Générale	1 129	1 171	1 221	1 121	1 145	+42	+50	-100	+24
			4ème DPT						0	0	0	0
		5	3ème Générale	1 029	1 131	1 081	1 128	1 058	+102	-50	+47	-70
	,	Į	3ème PREPA PRO			64	59	41	0	+64	-5	-18
	}	ว์	ULIS						0	0	0	0
			SOUS-TOTAL	4 585	4 652	4 738	4 683	4 642	+67	+86	-55	-41
			SEGPA						0	0	0	0
			TOTAL COLLEGE	4 585	4 652	4 738	4 683	4 642	+67	+86	-55	-41
			CPAP2 1ère année		23	54	30	27	+23	+31	-24	-3
		_	CPAP2 2nde année			20	33	19	0	+20	+13	-14
		<u> </u>	СРАР		23	74	63	46	+23	+51	-11	-17
	•	5	Divers CETAD	375	248	112	19	9	-127	-136	-93	-10
			TOTAL CETAD	375	271	186	82	55	-104	-85	-104	0
			CAP en 1 an						0	0	0	0
			CAP2 1ère année	53	77	94	61	53	+24	+17	-33	-8
2		3	CAP2 2nde année	76	27	65	65	53	-49	+38	0	-12
Formations		LYCEES PROFESSIONNELS	CAP	129	104	159	126	106	-25	+55	-33	-20
岩		į	2NDEPRO	380	337	393	457	437	-43	+56	+64	-20
Ē		Ê	1EREPRO	312	344	324	360	438	+32	-20	+36	+78
j	9	Š	TERPRO	294	289	319	282	321	-5	+30	-37	+39
		û	BACPRO	986	970	1 036	1 099	1 196	-16	+66	+63	+97
	Š	5	MC / FC	48	39	46	53	40	-9	+7	+7	-13
	-		ULIS						0	0	0	0
			Divers LP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			TOTAL LP	1 163	1 113	1 241	1 278	1 342	-50	+128	+37	+64
		2	Seconde	766	731	761	788	764	-35	+30	+27	-24
		j	Première	642	659	646	684	656	+17	-13	+38	-28
		3	Terminale	582	632	640	616	661	+50	+8	-24	+45
			TOTAL Mise à niveau	1 990	2 022	2 047	2 088	2 081	+32	+25	+41	-7
			BTS	0.4	105	100	105	400	0	0	0	0
		STS	BTS 1ère année BTS 2ème année	61 67	132 51	103 115	130 90	120 106	+71 -16	-29 +64	+27 -25	-10 +16
	,,		STS	128	183	218	220	226	+55	+35	-25 +2	+/6
	POST-BAC	ЗЕ	CPGE 1ère année	120	103	210	220	220	0	0	0	0
	POS	CPGE	CPGE 2ème année						0	0	0	0
		BB	CPGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Div	Divers post Bac						0	0	0	0
			TOTAL POST- BAC	128	183	218	220	226	+55	+35	+2	+6
			L second degré ost bac (PR)	8 241	8 241	8 430	8 351	8 346	0	+189	-79	-5

#### Structure du réseau scolaire

▶ Le second degré privé scolarise pratiquement 27 % des élèves. Comparativement à la France métropolitaine, la part de l'enseignement privé est plus importante parmi les effectifs scolaires de Polynésie française (+ 3,1 points au 1er degré, +5,6 points au 2nd degré).

#### Les établissements scolaires 2019-2020

	Public	Privé	Total
Second degré	46	15	61
Collèges	25	9	34
GOD	3		3
CETAD	8		8
Lycées professionnels	3	3	6
LEGTou polyvalents	7	3	10

Tableau 26

# Les établissements scolaires : part de l'enseignement Privé

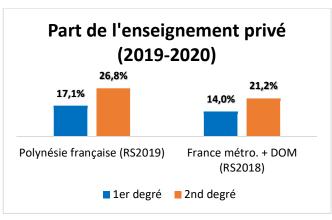


Figure 14 Source : DGEE BEA / RRSL

Le réseau privé sous contrat d'association (catholique – le plus conséquent –, protestant et adventiste) est bien implanté dans le paysage éducatif et fait partie intégrante de l'histoire polynésienne.

▶ Le caractère archipélagique explique le nombre important de collèges aux effectifs inférieurs à 299 élèves (36 % contre 15,4 % en métropole), générant une surconsommation de moyens, tandis que la concentration de la population sur Tahiti génère 8 % d'établissements à plus de 900 élèves (contre 1,9 % en métropole), impactant fortement le climat scolaire.

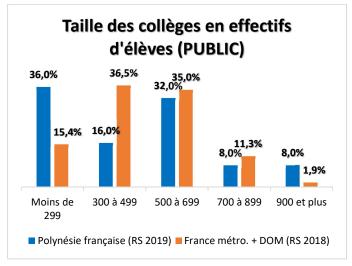


Figure 15 Source: DGEE BEA / RRSL

▶ Les lycées des voies générale et technologique accueillent majoritairement un grand nombre d'élèves (85,8 % d'entre eux ont plus de 900 élèves contre 61,9 % en métropole, et 42,9 % ont plus de 1200 élèves pour 35,8 % en métropole).

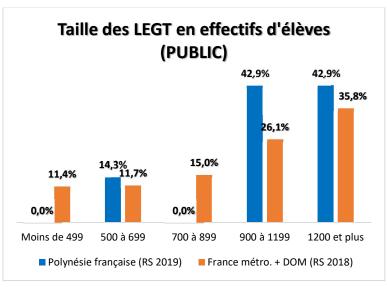


Figure 16 Source: DGEE BEA / RERS

▶ Les lycées professionnels ne comptent aucune structure à faible effectif (moins de 299 élèves) ou à effectif dépassant les 900 élèves contrairement à la métropole. Les établissements de Polynésie française se répartissent par tiers sur les structures de 300 à 499 élèves, 500 à 699 élèves et 700 à 899 élèves.

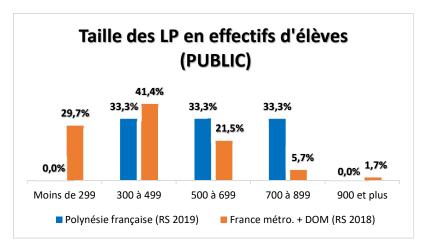


Figure 17 Source : DGEE BEA / RRSL

#### Hébergement des élèves dans les établissements du second degré

▶ La Polynésie française se distingue de la métropole en ce qui concerne les élèves internes : 5,2 % des collégiens et 11,3 % des lycéens polynésiens sont internes contre 0,7 % et 8,1 % des élèves de France métropolitaine. Les caractéristiques archipélagiques du Territoire expliquent ces mesures.

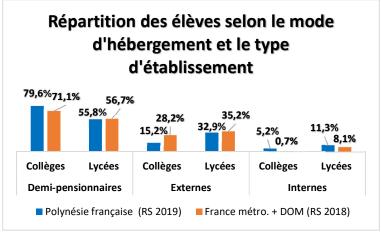


Figure 18 Sources : DGEE DINE / RERS

Autre caractéristique de la Polynésie française, neuf lycées disposent d'un internat à destination des élèves originaires des archipels éloignés : 16,5 % des lycéens sont internes contre 8,1 % en métropole et DOM.

La politique du ministère de l'Éducation de Polynésie française vise à développer la dimension éducative des internats en donnant des conditions propices au travail des élèves pour favoriser leur scolarisation et par le même coup, éviter le décrochage scolaire. La construction des internats de la réussite pour tous en cofinancement avec l'État s'inscrit dans cette politique.

# 2.1 Objectif 1- Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants

- Conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture exigible aux termes du cycle 3 (fin de 6°) et du cycle 4 (5°, 4°, 3°).
- En fin de cycle 4, soit en classe de 3°, 92,97 % des élèves maîtrisent les compétences du socle commun. Les résultats au DNB convergent vers ces mesures : 84,54 % des élèves ont été lauréats en 2020, les notes de contrôle continu ayant remplacé les épreuves sommatives en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19.

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de %
1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les composant cycle 4 (3e)	es du socle en fin	de cycle 3 (6 <sup>e</sup> ) e	t en fin de
1.1.1	Pourcentage d'élèves maîtrisant les	Non	Non	
	composantes du socle en fin de cycle 3 (6°)	disponible	disponible	-
1.1.2	Pourcentage d'élèves maîtrisant les	90,36%	92,97%	+2,61
	composantes du socle en fin de cycle 4 (3º)	90,30%	32,3776	+2,01
Item	L'indicateur cible les élèves scolarisés au collège	e, quelle que soit	leur classe d'âge	e, qu'ils soient
	redoublants ou non, qui maîtrisent les composa	ntes du socle con	nmun de connai	ssances, de
	compétences et de culture en fin de cycle 3 (6°)	et de cycle 4 (3 <sup>e</sup> )		

Tableau 27

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
1.2	Taux de réussite au Diplôme national du brevet (	DNB)- élèves du	PUBLIC	
1.2.1	Pourcentage d' <b>élèves du public</b> qui obtiennent			
	le DNB par rapport au nombre total d'élèves	74,57%	84,54%*	+ 9,97
	qui se sont présentés au DNB			
1.2.1 c	Taux de réussite en REP+ au DNB	69,23%	75,21%	+ 5,98
1.2.2	Pourcentage d'élèves qui obtiennent le DNB			
	par rapport au nombre total d'élèves qui sont	80,19%	84,91%	+ 4,72
	entrés en 6º, quatre ans auparavant			
1.2.2 c	Pourcentage d'élèves en REP+ qui obtiennent			
	le DNB par rapport au nombre total d'élèves	69,23%	75,28%	+ 6,05
	qui sont entrés en 6 <sup>e</sup> , 4 ans auparavant			
Item	L'indicateur mesure la part d'élèves qui obtienne	ent le DNB, d'un	e part, parmi ce	ux qui se sont
	présentés et d'autre part, parmi ceux qui sont er	ntrés en 6 <sup>e</sup> , qua	tre ans auparava	nt. Il se
	subdivise encore pour distinguer les données de	s REP+ de celles	de la Polynésie	française.
	*PUBLIC hors PRIVE			

Tableau 28

▶ En 2020, les résultats au DNB de la Polynésie française des séries générales et professionnelles (public et privé : 87 %) se rapprochent de la référence nationale (90,5 %) et plus de six élèves sur dix ont une mention (sept en métropole).

L'augmentation significative de plus de dix points du taux de réussite au DNB entre 2019 et 2020 est liée au changement de modalités de passation, contraint par le contexte de crise sanitaire COVID-19.

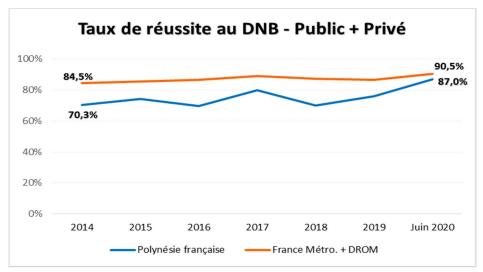


Figure 19 Sources : DGEE-BEX / RERS

DIPLÔME NATIO	DIPLÔME NATIONAL DU BREVET			% de réussite	% de mention
		UIN 2020			
Dalam fata	Série générale	3 565	3 120	87,5%	67,0%
Polynésie (Juin 2020)	Série professionnelle	631	529	83,8%	55,8%
(Juin 2020)	Ensemble	4 196	3 649	87,0%	65,3%
		2019			
Dalumánia	Série générale	3 564	2 820	79,1%	57,6%
Polynésie (2019*)	Série professionnelle	763	472	61,9%	33,7%
(2019.)	Ensemble	4 327	3 292	76,1%	53,4%

Tableau 29 Sources: DGEE BEX / RERS

Quatorze collèges (sur les 22 établissements hors éducation prioritaire de Polynésie française) présentent des taux d'élèves boursiers et de professions et catégories sociales (PCS) défavorisés égaux ou supérieurs à ceux de l'éducation prioritaire qui s'étendent de 60 % à près de 90 %.

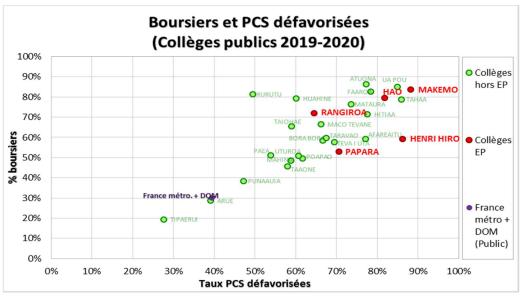


Figure 20 Source : DGEE – SYSCA

À la session de 2020, les moyennes des notes au DNB des cinq établissements REP+ se situent dans une fourchette de 11,6 à 12,8 sur 20, et neuf autres collèges obtiennent les mêmes résultats. Un établissement hors éducation prioritaire est en deçà de 11 sur 20. Or, en 2019, les moyennes à l'écrit des cinq établissements REP+ se situaient dans une fourchette de 5,9 à 7,7 sur 20, et onze autres collèges avaient obtenus les mêmes résultats. Ainsi, le protocole d'évaluation en contrôle continu du DNB 2020 a été favorable, notamment aux élèves des REP+, en rehaussant la fourchette de notes au-dessus de la moyenne.

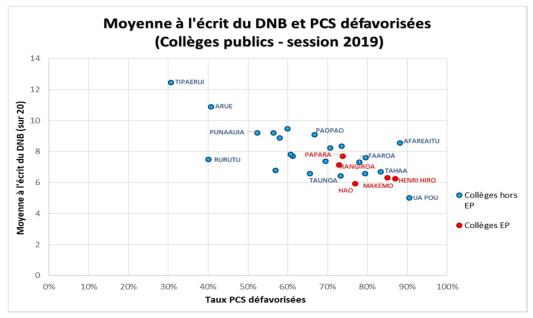


Figure 21 Source : DGEE – BEA

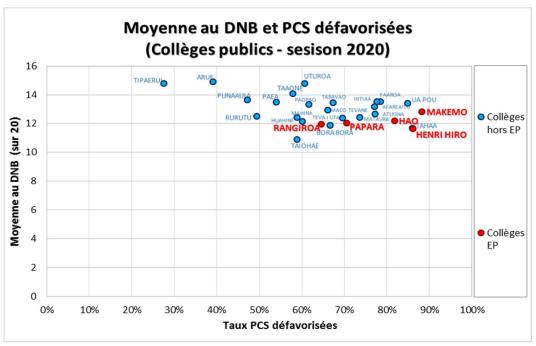


Figure 22 Source : DGEE – SYSCA/BEX

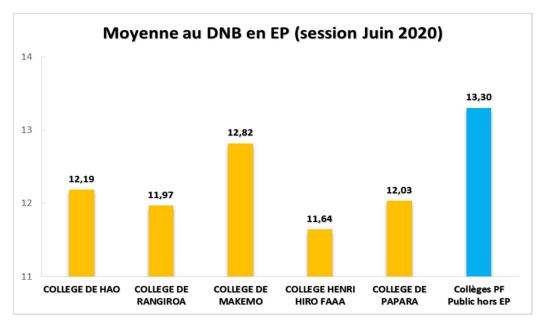


Figure 23 Source : DGEE – SYSCA/BEX

Les notes sont sur 20.

#### Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

▶ La proportion d'élèves scolarisés en SEGPA dépasse celle de métropole. Les places en SEGPA sont pourvues à 87 %. L'augmentation des places disponibles et des effectifs constatés en 2020 correspond à l'ouverture d'une section au lycée Ihi-Tea No Vavau de Bora Bora.

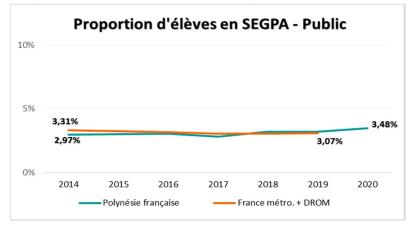


Figure 24 Sources : SYSCA / RERS



Figure 25 Sources : DGEE-ASH / SYSCA

L'accès à la qualification des élèves de SEGPA s'élève à 80,6 % et accroît son avantage par rapport à la métropole.

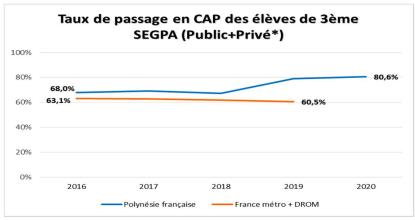


Figure 26 Sources : SYSCA/RERS \*Hors enseignement protestant

### Les Centres de jeunes adolescents (CJA)<sup>26</sup>

La mission singulière des CJA est historiquement et pédagogiquement fondée sur une formation alliant enseignement général et enseignement préprofessionnel. Malgré une amélioration notable du niveau des élèves en Polynésie française depuis plusieurs décennies, la question des élèves en rupture scolaire reste centrale (absentéisme, problèmes comportementaux). Aujourd'hui, les CJA jouent le rôle d'établissements passerelles ainsi que d'établissements relais aux missions suivantes :

- 1- élévation du niveau scolaire (obtention *a minima* du certificat de formation générale –CFGpar tous les élèves ; acquisition des connaissances et des compétences du socle commun de fin de cycle 3) ;
- 2- pacification du climat scolaire, personnalisation des parcours ;
- 3- développement de la persévérance et de l'ambition scolaire de tous les élèves, raccrochage scolaire, lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, préparation à l'insertion socioprofessionnelle.
  - En matière d'effectifs, les 21 CJA accueillent 493 élèves selon le relevé d'effectifs de juin 2020. Notons que 102 admissions ont lieu en cours d'année.
    L'effectif de CJA est constitué à près de 82 % par des élèves de cycle 4.

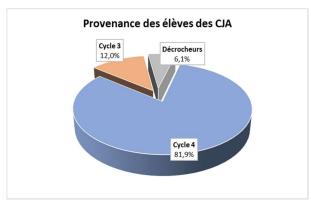


Figure 27 source : IEN-CJA

Le niveau des effectifs correspond à la rencontre entre une demande sociale et des actions structurantes engagées par le Pays et l'État, notamment en ce qui concerne :

- la simplification des procédures d'admission en CJA et plus particulièrement au niveau du dossier « santé » ;
- l'inscription des élèves de CJA dans l'école du socle *via* l'application SACoche qui permet un suivi scolaire par le livret scolaire unique (LSU) et des relevés d'évaluation ;
- la mise en œuvre de passerelles sur les places vacantes vers des formations terminales en certificat d'aptitude professionnelle 1<sup>re</sup> année (CAP1) et 2<sup>nde</sup> année (CAP2), pour les élèves des CJA:
- l'inscription sous statut scolaire des élèves aux examens nationaux.

-

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Source : Dialogue de gestion 2019, Les Centres de Jeunes Adolescents

► En fin de scolarité 2019-2020, les élèves de CJA ont formulé 103 demandes d'affectation en formation de niveau 3, type CPAP / CAP et formation terminale CPAP / CAP 2.

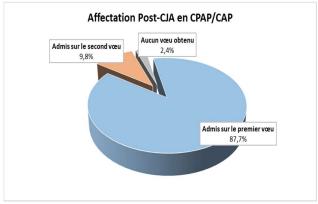
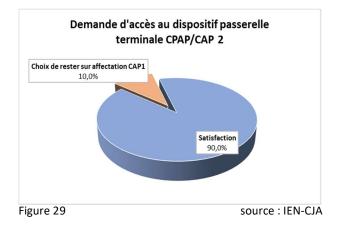


Figure 28 source : IEN-CJA

Pour 93 demandes pour une formation en CPAP / CAP,

- 87,7 % ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu;
- 9,8 % leur second vœu ;
- 2,4 % n'ont obtenu aucun vœu.



Sur dix demandes pour accéder directement à la passerelle terminale CPAP / CAP 2 :

- neuf ont obtenu satisfaction;
- un a fait le choix de rester sur l'affectation en CAP1.

#### Les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD)<sup>27</sup>

Les CETAD préparent au certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), préparé en 2 ans après la classe de 3<sup>e</sup> et bénéficiant d'une reconnaissance de l'État de niveau 3 (type CAP, anciennement niveau V). Ils s'inscrivent dans une logique d'offre de proximité destinée aux jeunes les moins mobiles, que ce soit pour des raisons financières ou affectives, permettant :

- d'acquérir une qualification reconnue;
- de prétendre à une insertion locale ;
- de prolonger le cursus vers un bac pro, si nécessaire, avec 2 années de maturité supplémentaire.

Les titulaires de ces diplômes peuvent légitimement aspirer aux mêmes poursuites d'études qu'un diplôme national de niveau 3. Ainsi, ils peuvent bénéficier de passerelles vers une classe de première de baccalauréat professionnel d'une spécialité connexe et, le cas échéant, poursuivre en section de technicien supérieur (STS).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Source : Dialogue de gestion 2019-2020, Les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement

L'offre de formation en classe de première professionnelle a fait l'objet d'une modification importante depuis la rentrée 2019 :

- création d'une capacité d'accueil pour douze élèves titulaires d'un CPAP PMH (petite et moyenne hôtellerie) en classe de 1<sup>re</sup> technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR);
- création de capacités d'accueil en 2<sup>nde</sup> professionnelle pour accueillir, après procédure passerelle, des élèves de 2<sup>nde</sup> ainsi que des titulaires d'un CAP ou d'un CPAP. Cette disposition a été expérimentée pendant deux ans sur un lycée professionnel et trois sections. Les résultats obtenus ont été probants en termes de re-motivation des lycéens de CAP, par la perspective de poursuite d'études, désormais donnée aux meilleurs éléments de CAP qui souhaitent élever leur niveau de qualification.

La demande sociale d'orientation évoluant, la carte des formations offertes en CETAD évolue aussi :

- CPAP GEMM (*gestion et exploitation en milieu marin*) à Taiohae : suspension de recrutement en 2019. Ce CPAP devrait rouvrir à la rentrée 2021.
- CPAP EPHR (*exploitation polynésienne horticole et rurale*) à Tubuai : fermé à la rentrée 2019. Une évolution de l'offre de formation est à l'étude.
  - Réduire le taux de redoublement au collège, au lycée.
  - Le taux de redoublement en 6<sup>e</sup> (public et privé), dernière année du cycle de consolidation et celui de 3<sup>e</sup>, dernière année du cycle des approfondissements, s'abaissent à 1 %. Et, la proportion d'élèves de 3<sup>e</sup> avec au moins un an de retard (12,7 %) passe en dessous de la référence nationale de 2019 (13,2 %).

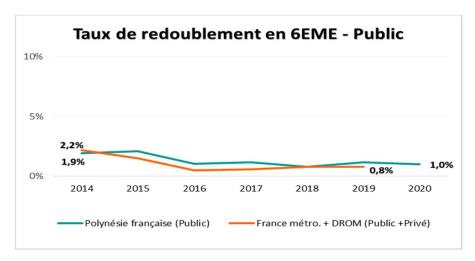


Figure 30 Sources: SYSCA / RERS

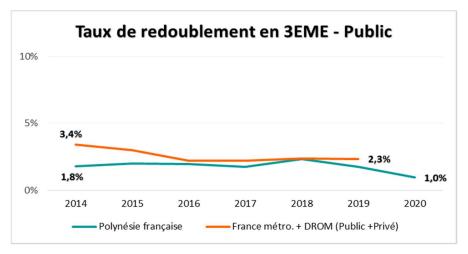


Figure 31 Sources: SYSCA / RERS

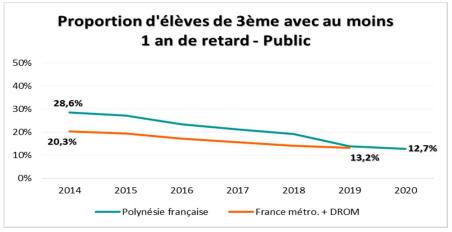


Figure 32 Sources: SYSCA / RERS

La baisse du redoublement a permis de rattraper le retard de la Polynésie française par rapport à la métropole en matière d'élèves de 3<sup>e</sup> avec au moins un an de retard.

Les indicateurs de la Charte de l'éducation concernent uniquement les élèves du public et viennent compléter ces mesures qui renseignent sur la fluidité des parcours.

Globalement, le taux de maintien au collège correspond aux objectifs fixés. En effet, les taux de maintien de la  $6^{\rm e}$  à la  $4^{\rm e}$  dépassent les objectifs fixés, mais l'écart est quasiment absorbé par celui établi en  $3^{\rm e}$ , inférieur d'un point à la cible (2 %).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
1.3	Taux de maintien (redoublement) au terme des cycles 3 parti	el (6 <sup>e</sup> ) et 4 (5 <sup>e</sup> ,	4 <sup>e,</sup> 3 <sup>e</sup> )	
1.3.1	Taux de maintien (redoublement) du cycle 3 partiel (6 <sup>e</sup> )	0,5%	1,00%	+0,5
1.3.2	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (5 <sup>e</sup> )	0,4%	0,90%	+0,5
1.3.3	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (4 <sup>e</sup> )	0,4%	0,46%	+0,6
1.3.4	Taux de maintien (redoublement) du cycle 4 (3°)	2,0%	0,96%	-1,04
1.4	Pourcentage d'élèves entrant en 5 <sup>e</sup> avec au moins un an de retard	11,82%	8,54%	-3,28
1.5	Pourcentage d'élèves entrant en 3e avec au moins un an de re	etard		
1.5.1	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 <sup>e</sup> hors SEGPA, dans un collège public, dont l'âge est supérieur d'un an à l'âge « normal ».	12,05%	11,76%	-0,29
1.5.2	Pourcentage d'élèves venant d'une école publique ou privée, entrant en 3 <sup>e</sup> hors SEGPA, dans un collège public, dont l'âge est supérieur de deux ans à l'âge « normal ».	1,65 %	0,80 %	-0,85
Item	L'indicateur cible les élèves venant d'une école publique ou p un collège public, dont l'âge est supérieur d'une part, d'un ar deux ans ou plus à l'âge « normal ». Il cible entre autres les ta élèves en classes supérieures (de 3 <sup>e</sup> en 2 <sup>nde</sup> GT, de 6 <sup>e</sup> en 2 <sup>nde</sup> GT	n à l'âge « norr aux de passage	nal », et d'autr et les taux d'a	e part, de

Tableau 30

#### Mesurer le parcours des élèves au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur.

Des indicateurs de taux d'accès, de taux de poursuite et de taux de réussite aux examens, ainsi que les taux de redoublement par niveau ont été mis en place pour chaque collège et chaque lycée de Polynésie française.<sup>28</sup>

L'analyse des flux après la 3<sup>e</sup> témoigne de spécificités locales avec un faible taux de redoublement 1,1 % (contre 2,3 % en métropole) et un accès renforcé vers les filières professionnelles (30,8 % en baccalauréat professionnel et 9,9 % en CAP, CPAP, CPMA contre 19,3 % et 4,1 % observés au niveau national). L'orientation en CAP participe de la lutte contre le décrochage scolaire en rendant possible l'accès à la qualification, notamment par les formations offertes dans les archipels éloignés (CPAP et CPMA).

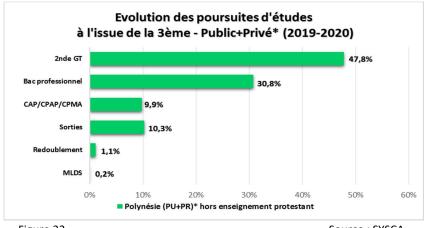


Figure 33 Source : SYSCA

-

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Source: Dialogue de gestion 2020-2021, Orientation et parcours post 3e

Le taux de sortie (10,3 %) supérieur de deux points à celui de l'année dernière (8 %) est lié à la non prise en compte de la base élèves de l'enseignement protestant qui avait rencontré quelques difficultés techniques à la date du constat de rentrée. Ainsi, les élèves de 3<sup>e</sup> scolarisés en 2<sup>nde</sup> dans l'enseignement protestant sont comptabilisés dans les sorties.

Après la classe de 3<sup>e</sup>, l'orientation vers la voie générale se situe en dessous du niveau national et l'orientation vers la voie professionnelle au-dessus de la mesure métropolitaine. En fin de 2<sup>nde</sup>, les taux de passage dans la classe supérieure dépassent 90 % avec un flux important vers la voie technologique. Toutefois, les sorties de 2<sup>nd</sup> GT sont près de deux fois plus importantes qu'en métropole, même si l'indicateur baisse d'un point entre 2018 et 2019. Par contre, le taux de sortie en première s'effondre en 2019 (1,1 %) tendant ainsi vers la mesure nationale (1,8 %).

Principaux taux de passage en LEGT (Public+ Privé\*)

	Elèves	R2018	R2019
	France métro. + DROM	Polynésie française	Polynésie française
	Passages		
$3^{e}$ (hors SEGPA) $\rightarrow$ 2 <sup>nd</sup> GT	65,4%	50,6%	47,8%
$2^{nd}$ GT $\rightarrow$ première GT.	90,3%	85,8%	90,2%
$2^{nd}$ GT $\rightarrow$ première G.	67,2%	50,8%	54,5%
2 <sup>nd</sup> GT → première T.	23,1%	35,0%	35,7%
$2^{nd}$ GT $\rightarrow$ voie pro.	2,9%	4,9%	2,3%
Première → Terminale	95,4%	92,5%	94,2%
	Redoubleme	nts	
2 <sup>nd</sup> GT	3,6%	3,3%	2,4%
Première	2,5%	2,4%	1,1%
Terminale	5,9%	7,6%	1,6%
	Sorties(1)		
2 <sup>nd</sup> GT	2,9%	6,0%	5,0%
Première	1,8%	3,9%	1,1%

Sorties(1): Sortie des bases du MEN Sources: SYSCA/RERS \*Hors enseignement protestant

Tableau 31

# **Voie professionnelle**

▶ Dans la voie professionnelle, les places disponibles en 1<sup>re</sup> année de CAP, CPAP, CPMA et en 2<sup>nde</sup> professionnelle sont pourvues à près de 90 %.

# Affectation en première année du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel Rentrée 2019 (voie scolaire publique)

	Capacité	Places	Places va	cantes
	d'accueil	occupées	Nombre	%
1 <sup>re</sup> année de CAP/CPAP/CPMA	652	582	70	11%
2 <sup>nde</sup> professionnelle	1129	996	133	12%
Total	1781	1578	203	11%

Tableau 32 Sources : DGEE-DOI / SYSCA

Dans la voie professionnelle, les taux de passage des élèves du public en CAP et baccalauréat professionnel dépassent les références nationales.

# Principaux taux de passage en LP (Public+ Privé \*)

	Elève	es R2018	R2019
	France métro. + DROM	Polynésie française	Polynésie française
	Passages		
$3^{\rm e}$ (hors SEGPA) $\rightarrow$ voie pro.	23,4%	39,3%	40,6%
CAP* 1 <sup>re</sup> année → CAP* 2 <sup>ème</sup> année	74,9%	67,7%	78,1%
CAP* 2 <sup>e</sup> année → BAC PRO**	20,8%	34,2%	30,2%
BAC PRO : $2^{nde}$ pro $\rightarrow$ BAC PRO : $1^{re}$ pro	84,3%	85%	88,8%
BAC PRO : 1 <sup>re</sup> pro → BAC PRO : T <sup>le</sup> pro	86,5%	85%	89,4%
CPAP* 1 <sup>re</sup> année → CPAP* 2 <sup>e</sup> année	-	74,6%	69,6%
	Redoublemen	ts	
CAP 1 <sup>re</sup> année	4,3%	2,8%	1,9%
CAP 2 <sup>e</sup> année	5,6%	5,2%	8,2%
BAC PRO : 2 <sup>nde</sup> pro	3,0%	2,7%	2,1%
BAC PRO : 1 <sup>re</sup> pro	1,6%	2,6%	0,9%
	Sorties(1)		
CAP 1 <sup>re</sup> année	19,0%	4,8%	18,6%
CAP 2 <sup>e</sup> année	66,2%	53,9%	54,9%
BAC PRO : 2 <sup>nde</sup> pro	10,0%	10,6%	6,9%
BAC PRO : 1 <sup>re</sup> pro	11,2%	11,7%	9,4%

Sorties(1) : Sortie des bases du MEN

Tableau 33 Sources : SYSCA/RERS \*Hors enseignement protestant

• Développer les dispositifs pour répondre à la politique volontariste d'inclusion pour les élèves en situation de handicap, et mesurer les effets sur leur parcours scolaire en matière d'inclusion.

Depuis la rentrée 2016, l'appellation « unité pédagogique d'intégration » (UPI) est remplacée par « unité localisée pour l'inclusion scolaire » (ULIS). L'ULIS fait partie intégrante de l'établissement scolaire dans lequel elle est implantée. Les élèves de l'ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement : ils sont comme leurs pairs, inscrits dans une classe de référence correspondant à leur classe d'âge, et participent à toutes les activités organisées dans le cadre du projet d'établissement.

En 2019-2020, tous les élèves ayant fait l'objet d'une notification en ULIS par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) ont été scolarisés en ULIS.

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart			
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de			
				%			
1.6	Taux de couverture des notifications d'affectation en	100,00 %	100,00 %	0.00			
	UPI – ULIS	100,00 %	100,00 %	0,00			
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves effectivement scolarisés en unité pédagogique d'intégration						
	(UPI) ou en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les écoles publiques, par rapport aux						
	notifications en UPI et ULIS, formalisées par la commissi	on territoriale de l'é	éducation spécia	ale (CTES).			

Tableau 34

La politique inclusive menée au niveau du second degré se poursuit. Le nombre d'élèves en situation de handicap dans le second degré progresse de façon continue, que ce soit au collège ou au lycée, alors que les données nationales s'érodent entre entre 2018-2019 et 2019-2020.

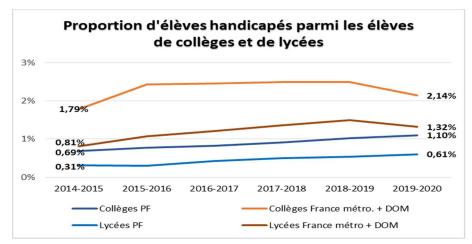


Figure 34

Au niveau du second degré, entre 2014 et 2019, l'augmentation du pourcentage de scolarisation d'élèves en situation de handicap parmi les élèves est quasi constante et générale en Polynésie française.

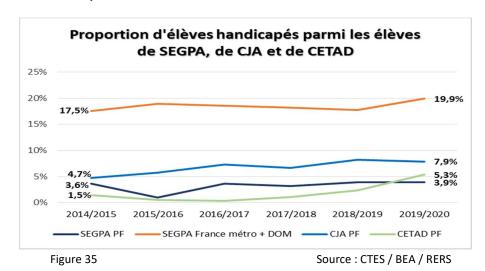
Au niveau du second degré en métropole, l'augmentation du pourcentage de scolarisation d'élèves en situation de handicap, après une constante augmentation entre 2014 et 2018, connait un certain fléchissement (-1 % au collège et -0,2 % au lycée). En revanche, ces pourcentages continuent leur lente progression en Polynésie française (+0,1 % au collège et au lycée) entre 2018 et 2019. Ces évolutions opposées, tendent à rapprocher les taux de scolarisation entre la métropole et la Polynésie (passage de 1,5 % à 1 % de différence pour le collège, et de 1 % à 0,8 % au lycée).

Le pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de collège et de lycée s'établit à près de 1 %. Et, sur 836 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, 194 élèves sont des collégiens (23 %) et 71 élèves, des lycéens de lycées d'enseignements général et technologique et de lycées professionnels (8 %).<sup>29</sup>

Indicateurs de performance 2019-2020		Objectif	Réalisé en	Écart			
		2019-2020	2019-2020	Points de %			
1.7	Pourcentage d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de collège et de lycée.	-	0,96 %	-			
Item	L'indicateur cible les élèves en situation de handicap scolarisés dans les collèges et lycées (LEGT et						
	LP) publics.						

Tableau 35

▶ En Polynésie française, l'offre d'accueil dans une structure adaptée est diversifiée puisqu'elle peut se faire en SEGPA, CJA et CETAD. Pourtant, le pourcentage d'accueil des élèves en situation de handicap parmi les élèves de ces structures adaptées est plus faible qu'en métropole (différence de 2,8 points). On peut aussi noter des niveaux de difficultés dans ces structures (CJA, SEGPA, CETAD) et des handicaps beaucoup plus importants et sévères que ceux que connaissent les structures de métropole liées à l'absence, en Polynésie française, de structures spécialisées alternatives. <sup>30</sup>



Le taux d'accueil des élèves handicapés en SEGPA évolue en métropole entre 2014 et 2019 pour atteindre, quasiment, le seuil de 20 %.

En Polynésie française, le taux d'accueil en SEGPA, CJA et CETAD augmente pour arriver en 2019 à 17,1 %.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Source : Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.4.6 Scolarisation des élèves handicapés

<sup>30</sup> Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA)

Intensifier l'exposition des élèves aux langues polynésiennes.

La validation des compétences du niveau A1 correspond à un apprentissage tout au long d'un cycle d'enseignement (cycle 3 : CM1, CM2, 6<sup>e</sup>).

▶ Pour les élèves de 6e, les résultats obtenus en 2020 sont en dessous de l'objectif fixé, les enseignements et les validations afférentes ayant été perturbés par la crise sanitaire. Concernant les élèves de 3e ayant choisi l'option « Enseignement facultatif - Langue et culture régionale » au DNB 2020, le seuil des 80 % est dépassé, même s'il est inférieur de 2,5 points à l'objectif 2020. Relevons que le pourcentage d'élèves de 3e scolarisés dans un collège public ayant atteint le niveau A2 de maîtrise d'une langue polynésienne a augmenté d'environ 25 points par rapport à 2017 qui affichait une mesure de 58,78 %.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart				
		2019-2020	2019-2020	Points de %				
1.8	Pourcentages d'élèves de 6e et de 3 ayant atteint le r	niveau de maîtris	e attendu d'ur	ie langue				
	polynésienne.							
1.8.1	Pourcentage d'élèves de 6 <sup>e</sup> scolarisés dans un							
	collège public, ayant atteint le niveau A1 de maîtrise	80,00%	67,20%	-12,8				
	d'une langue polynésienne.							
1.8.2	Pourcentage d'élèves de 3 <sup>e</sup> scolarisés dans un							
	collège public, ayant atteint le niveau A2 de maîtrise	85,95 %	83,46 %	-2,49				
	d'une langue polynésienne, (concerne les élèves qui	i 83,93 % 83,40 % -2,49						
	ont choisi l'option en 3°).	oisi l'option en 3 <sup>e</sup> ).						
Item	L'indicateur est subdivisé pour mesurer la part :							
	- d'élèves de 6 <sup>e</sup> , scolarisés dans un collège public, ayan	t atteint le niveau	ı A1 de maîtris	e d'une langue				
	polynésienne,							
	- d'élèves de 3 <sup>e</sup> , scolarisés dans un collège public, ayan	t atteint le niveau	ı A2 de maîtris	e d'une langue				
	polynésienne, parmi ceux qui bénéficient de cet ensei	gnement.						
	Cet indicateur est à corréler, notamment, avec l'indica	ateur 2.1 de l'ens	eignement sco	laire public du				
	premier degré. Ils permettent de mesurer, entre	le CM2 et la c	lasse de 6 <sup>e</sup> ,	l'évolution du				
	pourcentage d'élèves qui ont le niveau A1 de maîtrise	d'une langue po	lynésienne dai	ns un contexte				
	de généralisation de l'enseignement des langues poly	nésiennes aux cla	asses de 6 <sup>e</sup> .					
	*Calculé à partir d'un panel selon les remontées des é	etablissements (6	collèges).					

Tableau 36

Le projet de création d'une nouvelle option facultative « Arts oratoires » au baccalauréat engagé en 2018-2019 a pu aboutir en 2020. Par lettre du 12 octobre 2020, un accord pour l'ouverture dès la rentrée prochaine, de cette option au lycée du Diadème a été notifié par le vice-recteur de Polynésie française, manifestant ainsi le soutien de l'État en faveur des langues et culture polynésiennes.

Le groupe de travail piloté par un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré (l'IEN en charge du dossier langues et culture polynésiennes) et par un inspecteur du 2<sup>nd</sup> degré (IA-IPR lettres et langues vivantes régionales (LVR), et composé d'enseignants de *Reo Mā'ohi*, de professeurs d'université, de membres du service de la culture et de membres de l'Académie tahitienne, travaille sur les objectifs suivants :

identification des ressources (textes et films) pour constituer des fonds documentaires;

- détermination des grandes lignes du programme, du contenu et des modalités d'évaluation de l'enseignement ;
- élaboration d'un programme d'information et de formation des équipes enseignantes.

Il s'est engagé en 2019-2020 dans le travail d'écriture des programmes de seconde, de première et de terminale. Ces programmes sont soumis pour avis à l'inspection générale de l'éducation, du Sport et de la recherche (IGESR), avant transmission à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour officialisation.

Ils devraient être expérimentés dans trois classes de 2<sup>nde</sup> générale et technologique en 2021-2022.

- Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A2 du CECRL en anglais au terme du cycle 4.
- ▶ Malgré un écart de 0,56 point par rapport à l'objectif fixé, le pourcentage d'élèves de 3<sup>e</sup> ayant atteint le niveau A2 de maîtrise de l'anglais progresse de 0,67 point par rapport à la mesure de 2019 (55,77 %).

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart		
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de %		
1.9	Pourcentage d'élèves de 3 <sup>e</sup> ayant atteint le niveau	57,00%	FC 449/	0.56		
	A2 de maîtrise de l'anglais.	37,00%	56,44%	-0,56		
Item	L'indicateur cible les élèves de 3 <sup>e</sup> scolarisés dans un collège public, ayant atteint le niveau A2 de					
	maîtrise de l'anglais.					

Tableau 37

Plus de la moitié des élèves de 3° ont atteint le niveau A2 de maîtrise des langues étrangères parmi lesquelles figure l'anglais. En effet, le mode de calcul de cet indicateur, qui a été modifié en 2017, doit être observé. Il ne prend pas en compte que l'anglais. Les langues vivantes (LV1 et LV2) sont évaluées dans le socle commun en contrôle continu en langues étrangères (les langues régionales sont mesurées distinctement). Pour leur restitution, une note unique est délivrée pour les deux langues. Ainsi, la validation du niveau A2 exige une maîtrise des deux langues, ce qui éloigne la mesure de la seule maîtrise de l'anglais.

# 2.2 Objectif 2 - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat

• Faire acquérir à tous les lycéens au moins un premier niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V.

Le taux de réussite, tous examens confondus, s'élève à 88,26 % (10 175 élèves diplômés) pour 2019-2020, l'augmentation de 8,44 points par rapport à 2019 étant liée aux modifications des protocoles de passation dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.

#### La réussite aux examens

Examens		Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	2019	2018	2017	2016	2015
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion	DSCG	12	6	1	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Diplôme de Comptabilité et de Gestion	DCG	76	59	9	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé	DEES	15	15	7	46,67%	14,71%				,
Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur	DEME	3	3	2	66,67%	*	*			
Brevet de Technicien Supérieur	BTS	643	636	548	86,16%	78,36%	72,74%	71,72%	65,77%	70,50%
Baccalauréat Général	BCG	1 294	1 282	1 236	96,41%	88,21%	90,13%	88,00%	89,12%	85,52%
Baccalauréat Technologique	BTN	972	962	885	92,00%	88,13%	82,71%	85,49%	83,96%	82,68%
Baccalauréat Professionnel	BCP	1 296	1 291	1 152	89,23%	82,28%	76,37%	78,77%	74,96%	76,71%
Brevet Professionnel	ВР	31	30	25	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*	N/S*
Mentions Complémentaires niveau 4	MC4	70	65	60	92,31%	88,68%	87,50%	89,36%	61,40%	97,14%
Mentions Complémentaires niveau 3	MC3	31	30	30	100,00%	92,86%	75,00%	47,37%	94,12%	63,16%
Brevet d'Etudes Professionnelles	BEP	1 161	1 158	1 052	90,85%	80,64%	82,01%	89,09%	76,78%	77,75%
Certificat d'Aptitude Professionnelle	CAP	697	679	605	89,10%	77,89%	78,35%	85,02%	82,65%	79,02%
Diplôme National du Brevet	DNB	4 480	4 401	3 703	84,14%	76,08%	70,05%	79,81%	64,07%	67,34%
Certificat de Formation Générale	CFG	711	704	659	93,61%	79,23%	85,47%	94,87%	89,41%	93,19%
Certificat d'Aptitude à l'Ens. Aéronautique	CAEA					100,00%	50,00%	50,00%		
Brevet d'Initiation Aéronautique	BIA	211	115	62	53,91%	62,77%	62,63%	75,70%	37,50%	61,29%
Brevet Polynésien des Métiers d'Art	BPMA	9	9	9	100,00%	100,00%				
Certificat Polynésien des Métiers d'Art	CPMA	18	18	17	94,44%	93,33%				
Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle	CPAP	121	121	113	93,39%	96,77%	85,71%			
Certificat d'Aptitude Professionnelle au Dvpt	CAPD	*	v				76,01%	83,33%	77,66%	85,16%
Certificat de Formation Professionnelle	CFP	*					75,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TOTAL TOUS EXAMENS		11 851	11 584	10 175	88,26%	79,82%	76,58%	82,35%	73,09%	74,73%

<sup>\*:</sup> Non significatif : Les candidats inscrits ne sont pas tous en année terminale ; ils présentent l'examen sur plusieurs sessions tout en conservant le bénéfice des notes acquises les années antérieures.

Tableau 38 Source : BEX/ Version 3

▶ Le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu le baccalauréat se situe historiquement autour de 57 % (56,71 % en 2019, 56,81 % en 2018). Il dépasse les 66 % en 2020 (66,33 %), les notes de contrôle continu ayant remplacé avantageusement celles des épreuves sommatives, dans un contexte de crise sanitaire.

Néanmoins, les objectifs que se fixent la Polynésie française demeurent de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 100 % des élèves à l'obtention au moins d'un diplôme de niveau 3 (de niveau V selon l'ancienne nomenclature).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif 2019-2020	Réalisé en 2019-2020	Écart Points de %
2.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat	57,32%	66,33%	+ 9,01
2.1.1	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie générale	22,14%	25,59%	+ 3,45
2.1.2	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie technologique	15,37%	18,01%	+ 2,64
2.1.3	Pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, voie professionnelle	19,81%	22,73%	+ 2,92
Item	Cet indicateur cible les élèves d'une classe d'âge, nouveaux bacheliers. Il se décline selon les voies empruntées : générale, technologique, professionnelle.			

Tableau 39

Ces données se distinguent des résultats du baccalauréat de l'année.

## La poursuite d'études

Seuls deux tiers des bacheliers poursuivent leurs études.

Le taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur 2020 est en retrait par rapport à l'objectif à cause d'une augmentation significative du nombre de nouveaux bacheliers à la session 2020 : la confirmation des vœux sur Parcoursup a augmenté, mais en moindre proportion que le nombre de néo bacheliers.

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de %
2.2	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers (élèves de	u public uniqueme	nt)	
2.2.1	Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	71,00%	64,35%	-6,65
2.2.2	Pourcentage d'enfants de familles appartenant aux PCS <sup>31</sup> défavorisées parmi les élèves de CPGE <sup>32</sup>	32,00%	29,29%	-5,86
2.2.3	Pourcentage de nouveaux bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en IUT <sup>33</sup>	6,00%	9,24%	+3,34
2.2.4	Pourcentage de nouveaux bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS <sup>34</sup>	25,00%	22,18%	-2,82

Tableau 40

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Profession et catégorie socioprofessionnelle

<sup>32</sup> Classe préparatoire aux grandes écoles

<sup>33</sup> Les Instituts Universitaires de Technologique (IUT) délivrent des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Les Sections de Technicien Supérieur (STS) délivrent des Brevets de Technicien Supérieur (BTS).

Le taux de poursuite d'études se dégrade entre 2019 et 2020 (70,85 % contre 64,35 %) alors que l'évolution du nombre de vœux de poursuite d'études continue de progresser en valeur absolue, toutes filières de baccalauréat confondues : 2174 en 2016, 2201 en 2017, 2263 en 2018 et 2360 en 2019, 2774 en 2020<sup>35</sup>. L'utilisation de l'outil Parcoursup est donc effective.

Concernant les bacheliers technologiques et professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de formation et d'orientation portent leurs fruits.

L'accès des bacheliers technologiques en STS et IUT a progressé de plus de deux tiers sur la période 2014-2020, alors qu'il demeure stable en métropole avec laquelle l'écart de la Polynésie française est totalement résorbé. Plus particulièrement, entre 2018 et 2019, le taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS et en IUT progresse de 13,6 points (2018 : 39,5 % ; 2019 : 48,9 %) et de 4,22 points entre 2019 et 2020 (53,12 %).

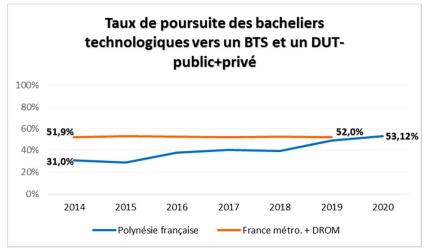


Figure 36 Sources: OCEAN / PARCOURSUP / RERS

La nouvelle offre de formation depuis 2016 a sensiblement contribué à ce progrès. Elle a été soutenue par une politique volontariste tel qu'en témoigne, par exemple, le triplement du pourcentage de bacheliers professionnels entre 2014 et 2020 qui poursuivent des études post-baccalauréat ou encore, la part des bacheliers professionnels en STS portée à près de 40 %.

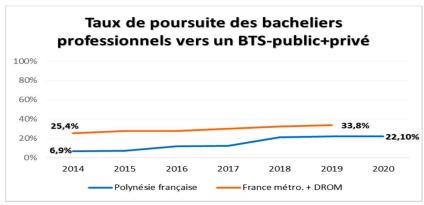


Figure 37 Sources: OCEAN / PARCOURSUP / RERS

-

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> DGEE- Tableau des indicateurs territoriaux du 2<sup>nd</sup> degré

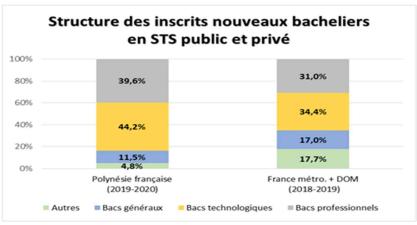


Figure 38 Sources: OCEAN / PARCOURSUP / RERS

▶ Un écart de moins de quatorze points distingue le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels, des bacheliers technologiques, véritable encouragement à poursuivre la politique de recrutement impulsée voilà cinq ans, par le développement des partenariats pédagogiques « LP-STS », dans l'esprit des cordées de la réussite, avec l'appui des corps d'inspection pédagogique.

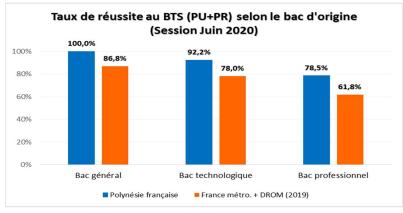


Figure 39 Sources: OCEAN / RERS

Il a été convenu de réserver prioritairement les deux départements d'IUT de l'UPF aux bacheliers technologiques afin d'améliorer l'accès des bacheliers professionnels en STS. Simultanément, la préparation des bacheliers technologiques à une première année de licence a été améliorée. Enfin, la classe préparatoire aux grandes écoles physique, technologie et sciences de l'ingénieur (CPGE PTSI) ouverte au lycée Diadème et le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE) qui l'a été à l'UPF ont enrichi les parcours d'excellence offerts aux bacheliers généraux tout en contribuant à décongestionner les filières sélectives.

Le schéma directeur des formations de décembre 2015, dont la conception a été sous-tendue par la logique de parcours des jeunes, a fort utilement guidé la politique de l'offre de formation. Un nouveau schéma directeur des formations sera produit en 2021.

# ■ Permettre à tous les jeunes, avant leur sortie du système éducatif, l'accès à une certification.

Les actions pédagogiques proposées par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ont pu être déployées avec efficacité : en 2019-2020, 114 jeunes ont été accueillis (120 en 2018-2019, 93 en 2017-2018, 69 en 2016-2017). Ils sont 132 à la rentrée 2020.

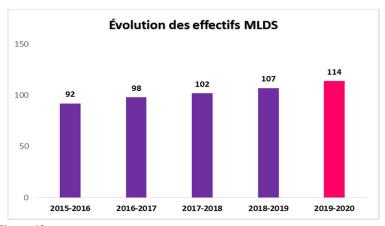


Figure 40

Le nombre de retours en formation est très encourageant : 47 en 2015-2016 (51,1 %), 29 en 2016-2017 (29,6 %), 34 en 2017-2018 (plus de 30 %), 55 en 2018-2019 (51,4 %) et 62 en 2019-2020 (54,4 %). Ces retours en formation concernent principalement les voies professionnelle et technologique auxquelles s'ajoutent des entrées en formation continue d'adultes et des insertions immédiates. Désormais, il est possible de mesurer les retours en formation valorisés par l'obtention d'un diplôme :

- pour la session de 2018 [promotion MLDS 2015-2016], neuf élèves ont été admis à l'examen sur onze candidats, soit un taux de réussite de 81,8 %;
- pour la session de 2019 [promotion MLDS 2016-2017], onze élèves ont été admis à l'examen sur quatorze candidats, soit un taux de réussite de 78,6 %.
- pour la session 2020 [promotion MLDS 2017-2018], treize élèves ont été admis à l'examen sur 19 candidats soit un taux de réussite de 68,4 %.

La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) a atteint son régime de fonctionnement en s'associant la participation du régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf), du service de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI), du centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), du groupement des établissements de Polynésie française pour la formation continue (GREPFOC) et de la MLDS.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
2.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal et a	yant obtenu u	ne certification	n après avoir		
	bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décroch	age Scolaire »				
2.3.1	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de					
	la voie générale, et ayant obtenu une certification après	6,0%	-	-6		
	avoir bénéficié du dispositif MLDS					
2.3.2	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de					
	la voie technologique, et ayant obtenu une certification	5,17%	0,88%	-4,29		
	après avoir bénéficié du dispositif MLDS					
2.3.3	Pourcentage de jeunes réinsérés dans le cursus normal de					
	la voie professionnelle, et ayant obtenu une certification	29,33%	22,12%	-7,21		
	après avoir bénéficié du dispositif MLDS					
Item	L'indicateur mesure la part de jeunes réinsérés dans le cursu	ıs normal et ay	ant obtenu ur	ne certification		
	après avoir bénéficié du dispositif « Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » (MLDS) parmi					
	ceux réinsérés dans le cursus normal. En outre, l'indicateur	est subdivisé	pour préciser	la provenance		
	de ces jeunes : voies générale, technologique ou professionnelle.					

Tableau 41

Concernant l'indicateur 2.3, le critère d'obtention des diplômes ne pouvait être intégré au calcul jusqu'en 2018, le temps de formation nécessitant un suivi de cohorte sur un à deux ans. Ce critère de réussite rend la mesure exigeante. Malgré la crise sanitaire, il apparaît que près de 23 % des jeunes réinsérés dans le cursus normal (0 % + 0.88 % + 22.12 % = 23 % en 2020, 5 % + 4.17 % + 28.3 % = 37.47 % en 2019; 1.08 % + 4.30 % + 31.18 % = 36.56 % en 2018) ont obtenu une certification toutes voies confondues après avoir bénéficié du dispositif MLDS.

Soulignons que la proposition de retour en formation initiale est faite à des jeunes dont l'équipe estime que leur parcours offre de réelles garanties de succès. Par ailleurs, la MLDS propose à des jeunes d'autres solutions de formation ou d'insertion telles que le RSMA ou un CDI.

#### 2.3 Objectif 3 - Optimiser les moyens alloués

	Indicateurs de performance	Objectif	Réalisé en	Écart				
	2019-2020	2019-2020	2019-2020	Points de %				
3.3	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence							
	d'enseignants, absence d'enseignants non remplace	és)						
3.3.1	Pour indisponibilité des locaux ou des enseignants	1%	non	- 1				
		170	renseigné	- 1				
3.3.2	Pour non remplacement d'enseignants absents	6%	6,88%	+ 0,88				
Item	L'indicateur mesure la proportion d'heures d'ense	eignement non a	ssurées par rap	port aux heures				
	d'enseignement théoriques.							
	Les heures d'enseignement non assurées ont différ	entes causes répa	arties comme su	it:				
	- la fermeture totale de l'établissement (organisa	tion d'examens n	écessitant une f	ermeture totale,				
	problème de sécurité des locaux, réunions de co	oncertation) ;						
	- le fonctionnement du système éducatif (enseig	nants mobilisés p	oar l'organisatio	n d'examens ou				
	leur participation aux commissions statutaires, s	sans qu'ils soient	remplacés).					
	Ces deux premières catégories de raisons sont reg	roupées dans un	premier sous-ii	ndicateur « pour				
	indisponibilité des locaux ou des enseignants ».							
	En outre, les heures d'enseignement non assurées	peuvent avoir d'a	utres causes :					
	- des absences non remplacées d'enseignants en	formation ;						
	- des absences non remplacées d'enseignants p	our des raisons i	ndividuelles : ra	isons médicales,				
	congés statutaires (activités syndicales, congés	d'adoption, autor	isations d'abser	nce).				
	Ces deux dernières catégories de raisons sont regre	oupées dans un d	leuxième sous-i	ndicateur « pour				
	non remplacement d'enseignants absents ».							

Tableau 42

# Concernant l'indisponibilité des locaux, on note :

- 127 jours de fermeture, soit une fermeture de 3,5 jours en moyenne, par an, pour chaque établissement en 2017-2018 ;
- 38 jours de fermeture, soit une fermeture de 1,1 jour en moyenne, par an, pour chaque établissement en 2018-2019 ;
- 1575 jours estimés de fermeture en 2019-2020, la crise sanitaire ayant contraint à la fermeture des établissements pendant neuf semaines sur les 36 que compte la scolarité. Cependant, des heures de cours ont été dispensées, des enseignements ont été réalisés au moyen de dispositifs de continuité pédagogique mis en œuvre par la DGEE, les corps d'inspection et les enseignants. Les heures non assurées en raison d'obstacles techniques ou logistiques sont difficiles à évaluer.

Concernant le remplacement des enseignants absent : dans le second degré, les enseignements disciplinaires sont dispensés par un enseignant chargé d'une ou plusieurs heures de cours par semaine. La gestion du remplacement est soumise à une double contrainte, géographique et disciplinaire. C'est la raison pour laquelle, selon que les absences sont inférieures ou supérieures à quinze jours ouvrés, la responsabilité du remplacement relève respectivement de l'établissement ou du vice-rectorat.

Ainsi, les absences de courte durée (moins de quinze jours) relèvent d'un dispositif spécifique dit remplacement de courte durée, piloté par le chef d'établissement, qui prévoit de faire appel aux enseignants de l'établissement, rémunérés en heures supplémentaires.

Pour les absences de longue durée, il est fait appel à des contractuels en CDI et en CDD.

En 2017-2018, le taux de 6,70 % correspond à 80 582 heures non assurées sur 1 202 495 heures d'enseignement pour l'ensemble des établissements.

En 2018-2019, le taux de 5,79 % correspond à 69 007 heures non assurées sur 1 192 166 heures d'enseignement pour l'ensemble des établissements.

En 2019-2020, le taux de 6,88 % correspond à 82 537 heures non assurées sur 1 200 212 heures d'enseignement pour l'ensemble des établissements (mesure établie à partir d'un panel de sept établissements).

Les mesures correspondent aux taux observés antérieurement (6,30 % en 2016, 5,90 % en 2017).

Le taux calculé relève principalement des congés pour maladie ordinaire (CMO)<sup>36</sup>.

▶ Proportionnellement à l'effectif enseignant, il y a moins de personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré absent pour CMO en Polynésie française qu'en métropole : 42,0 % des personnels concernés ont eu un CMO contre 45,4 % en référence nationale (-3,4 points). L'inverse est observé pour le 2<sup>nd</sup> degré. Il y a plus de personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré absents pour CMO en Polynésie française: 50,34 % contre 41,8 % en métropole (+8,54 points).

Mais, le personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré présente en Polynésie française, un nombre moyen de jours de CMO (5,7) inférieur à la référence nationale (6,7) et une durée moins longue (11,4 jours contre 15,8 jours en métropole). De même dans le 1<sup>er</sup> degré, le nombre moyen de jours de CMO par personnel (6,0) est inférieur à la mesure nationale (6,7), tout comme le nombre moyen de jours de CMO sur l'année scolaire (14,3 en Polynésie française contre 16,9 en métropole).

2019-2020	Nombre de jours de CMO	Nombre total de jours d'absence	Nombre de CMO	Nombre de personnels différents ayant eu un CMO
Personnel enseignant 1er degré	10 922	27 531	1 837	764
Personnel enseignant 2 <sup>nd</sup> degré	10 387	21 342	2 158	914
<b>Total Personnel Enseignant</b>	21 309	48 873	3 995	1 678
Personnel non enseignant	5 925	10 402	1 017	370
TOTAL	27 234	59 275	5 012	2 048

Tableau 43

2019-2020	Durée moyenne d'un CMO (en jours)	Nombre moyen de jours de CMO pour le personnel ayant eu un CMO en 2018-2019	Nombre moyen de jours de CMO par personnel	Part du personnel ayant eu un CMO	Part des CMO par rapport au nombre total de jours d'absence	
Personnel enseignant 1er degré	5,9	14,3	6,0	42,00%	39,67%	
Personnel enseignant 2 <sup>nd</sup> degré	4,8	11,4	5,7	50,34%	48,67%	
Total Personnel Enseignant	5,3	12,7	5,9	46,17%	43,60%	
Personnel non enseignant	5,8	16,0	8,6	53,86%	56,96%	
TOTAL	5,4	13,3	6,3	47,39%	45,95%	

Tableau 44

<sup>36</sup> Données extraites des Tableaux des Dialogues de gestion 2017-2018 et 2019-2020, Titre 1.6.5 Absentéisme des enseignants pour CMO

- Optimiser les moyens humains, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.
- ▶ Pour les établissements de Polynésie française, les taux d'encadrement au collège sont proches des objectifs fixés. Il en est de même pour les pourcentages de moyens humains supplémentaires en REP +, hormis pour les adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF), les conseillers principaux d'éducation (CPE) et agents administratifs.

	Indicateurs de performance 2019-2020		Réalisé en	Écart			
		2019-2020	2019-2020	Points de %			
3.1	Taux d'encadrement au collège						
3.1.1	Taux d'encadrement au collège : les enseignants	7,95%	7,92%	-0,03			
3.1.2	Taux d'encadrement au collège : les surveillants	1 60%	1,71%	+0,11			
	d'internat et d'externat	1,60%					
3.1.3	Taux d'encadrement au collège : les Adjoints	1,71%	1,64%	-0,07			
	Techniques de Recherche et de Formation (ATRF)	1,/170					
3.1.4	Taux d'encadrement au collège : conseillers						
	principaux d'éducation et personnels	0,39%	0,25%	-0,14			
	administratifs						
3.1.5	Taux d'encadrement au collège : assistants	0.210/	0,17%	-0,14			
	sociaux et infirmiers	0,31%					
Item	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains dédiés aux collèges par rapport au nombre						
	d'élèves. Il distingue : les enseignants, les surveillants d'internat et d'externat, ainsi que les						
	Adjoints Techniques de Recherche et de Formation (ATRF), les autres agents de l'éducation						
	(conseillers principaux d'éducation, personnel administratif) et le personnel de santé (assistants						
	sociaux et infirmiers).						

Tableau 45

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif 2019-2020	Réalisé en 2019-2020	Écart Points de %		
3.2	Pourcentage de moyens humains supplémentaire	s mis à dispositi	on dans les mili	eux		
	sociogéographiques défavorisés					
3.2.1	Pourcentage de moyens humains					
	supplémentaires mis à disposition dans les	0.63%	0.20%	-0,33		
	milieux sociogéographiques défavorisés : les	9,62%	9,29%	-0,33		
	enseignants					
3.2.2	Pourcentage de moyens humains					
	supplémentaires mis à disposition dans les	2 5 4 9/	3,10%	-0,44		
	milieux sociogéographiques défavorisés : les	3,54%	3,10%	-0,44		
	surveillants d'internat et d'externat					
3.2.3	Pourcentage de moyens humains		7,55%			
	supplémentaires mis à disposition dans les	10,23%		-2,68		
	milieux sociogéographiques défavorisés : ATRF					
3.2.4	Pourcentage de moyens humains					
	supplémentaires mis à disposition dans les					
	milieux sociogéographiques défavorisés :	46,06%	42,28%	-3,78		
	conseillers principaux d'éducation et personnels					
	administratifs					
3.2.5	Pourcentage de moyens humains					
	supplémentaires mis à disposition dans les	0.270/	0.240/	0.03		
	milieux sociogéographiques défavorisés :	0,27%	0,24%	-0,03		
	assistants sociaux et infirmiers					
Item	L'indicateur mesure la proportion de moyens humains supplémentaires dédiés aux collèges situés					
	en milieux sociogéographiques défavorisés, par rapport aux moyens humains applicables en carte					
	scolaire selon les modes de calcul en vigueur.					

Tableau 46

Les indicateurs ciblent les moyens humains en collèges, SEGPA, CETAD et GOD.

Et, des moyens humains supplémentaires (non comptabilisés) ont été mis à disposition dans les milieux sociogéographiques défavorisés, notamment en en assistants d'éducation (hors AVS), des personnels en contrat aidé (convention d'accès à l'emploi - CAE, par exemple).

L'indicateur 3.1, centré sur les agents peut être complété par une mesure du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement allouées par élève (H/E) qui représente l'importance des moyens humains (heures d'enseignement) mis à la disposition et utilisés par les établissements. Plus il est élevé, plus les moyens alloués ou consommés sont importants.

Pour 2019-2020, les moyens supplémentaires des collèges de l'éducation prioritaire sont mesurés par le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement allouées par élève (H/E) supérieur à 1,6, alors que ce nombre moyen pour les collèges de Polynésie française s'établit à 1,17.<sup>37</sup>

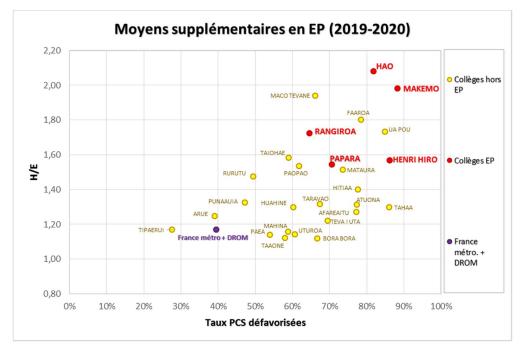


Figure 41 Source : DGEE – SYSCA/POS

- Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.
- Pour les enseignants du second degré, le retard dans les inspections ou les entretiens du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) est lié au contexte sanitaire.

Les 48 rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020 n'ont pas pu être effectués en raison du contexte sanitaire. Ils sont donc à réaliser au cours de l'année scolaire 2020-2021. Si leur nombre est gérable, la difficulté est réelle pour ce qui concerne les disciplines dont les IA-IPR ne sont pas en résidence en Polynésie française. Notons que deux IA-IPR ont une extension de mission en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna.<sup>38</sup>

Les mesures sanitaires en vigueur en Polynésie française limitent fortement les missions venues de métropole (voire les interdisent) et les vols de Nouvelle-Calédonie resteront limités au moins jusqu'au 31/10/2021<sup>39</sup>.

 $<sup>^{</sup>m 37}$  Dialogue de gestion 2019-2020, Titre 1.1

 $<sup>^{\</sup>rm 38}\mbox{Dialogue}$  de gestion 2018-2019, Titre 3.2.2.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Site du gouvernement de Nouvelle Calédonie, consulté le 25/03/21

Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation.

Conformément à l'arrêté du 16 septembre 2014, relatif à l'accréditation de l'ESPé-Pf et d'un commun accord entre les parties et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, la conception et le pilotage des actions de formation continue sont confiés à l'ESPé-Pf, la Polynésie française conservant la charge de sa mise en œuvre.

▶ Le plan de formation 2019-2020 n'a pu être mis en œuvre qu'à hauteur de 45 % en raison du contexte de la crise sanitaire Covid-19. Les formations ont surtout concerné la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et des lycées <sup>40</sup>. 88,20 % des enseignants en fonction dans les lycées (LGT, LP), ont bénéficié d'un module de formation ciblé.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de %	
3.4	Pourcentage de personnels enseignants qui ont bénéfici	é d'un module d	de formation s	ur la mise en	
	œuvre de la réforme du collège, des programmes officie	ls ou du socle co	ommun		
3.4.1	Pourcentage de personnels enseignants en fonction				
	dans les collèges et les centres, qui ont bénéficié d'un				
	module de formation sur la mise en œuvre de la	100,00%	77,97%	-22,03	
	réforme du collège, des programmes officiels et du				
	socle commun				
3.4.2	Pourcentage de personnels enseignants, en fonction				
	dans les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module	100,00%	88,20%	- 11,8	
	de formation sur la mise en œuvre des programmes	100,00%			
	officiels				
Item	L'indicateur mesure la part des enseignants de l'enseign	nement public,	en fonction da	ıns les collèges	
	et les lycées (LGT, LP), qui ont bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre de la réforme				
	du collège, des programmes officiels ou du socle commun parmi les enseignants en fonction dans ces				
	entités, hormis ceux qui ont bénéficié d'un module de fo	rmation au cour	s des deux der	nières années.	

Tableau 47

Une préoccupation forte du ministère de l'Éducation est d'assurer des formations adaptées au profit des enseignants qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire et du personnel spécialisé. Mais, seul un enseignant sur cinq qui accueillent des élèves handicapés en milieu ordinaire, bénéficie d'une formation adaptée (indicateur 3.5). Des efforts doivent être réalisés en ce sens pour permettre à ces enseignants de répondre au mieux aux besoins particuliers des élèves.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de	
				%	
3.5	Pourcentage d'enseignants qui accueillent des élèves				
	handicapés en milieu ordinaire, ayant bénéficié d'une	22,00%	20,74%	-1,26	
	formation adaptée				
Item	L'indicateur cible les enseignants non spécialisés qui accueillent des élèves handicapés dans leur				
	classe, et qui ont bénéficié d'une formation adaptée.				

Tableau 48

<sup>40</sup> Espe-Etude de l'offre de formation continue 2020-2021, version modifiée, p. 3

▶ Pour 2019-2020, dans le 1<sup>er</sup> degré, les formations prédominantes ont concerné les élèves à besoins éducatifs particuliers (2052 heures et 1159 journées stagiaires) <sup>41</sup>. Malgré la dynamique engagée, seuls 50 % du personnel spécialisé a bénéficié d'une formation récente cette année compte tenu du contexte sanitaire (contre 71 % en 2019).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
3.6	Pourcentage de personnels spécialisés (enseignants, AVS) ayant bénéficié d'une formation adaptée récente	74,00%	50,00%	-24		
Item	L'indicateur mesure la part d'enseignants spécialisés et d	d'Auxiliaire de V	ie Scolaire (AV	'S) qui ont		
	bénéficié d'une formation adaptée parmi les enseignants spécialisés et les AVS, hormis ceux qui ont					
	déjà bénéficié d'un module de formation au cours de ces deux dernières années.					

Tableau 49

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Dialogue de gestion, Titre 2.11.3

# 3- SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION

3.1 Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes

Sur le nombre d'emplois, voir aussi le « Titre 3.5, Objectif 5, Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ».

- Maximiser l'attribution des postes à la rentrée scolaire.
- ▶ A la rentrée 2019, tous les postes du 1<sup>er</sup> degré ont été pourvus. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, douze affectations (sur 1882,5 emplois au 01/09/2019) sont intervenues postérieurement à la rentrée, soit un taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire de 0,64 %.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans les premier et second degrés					
1.1.1	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le premier degré	0,00 %	0,00 %	0		
1.1.2	Taux de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire dans le second degré	0,35%	0,64%	+0,29		
Item	L'indicateur mesure la proportion de postes vacants c'est-à-dire le nombre de postes non pourvus à la rentrée, par un enseignant titulaire ou contractuel, par rapport au nombre de classes ouvertes en carte scolaire validé par le Conseil des ministres.					

Tableau 50

# Réussir la préparation des examens

Les modalités de participation de la Polynésie française à l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance de diplômes nationaux sont définies par un protocole annexé à la convention décennale État-Polynésie française, signée le 23 octobre 2016 par le Haut-commissaire de la République française et le Président de la Polynésie française.

Le bureau des examens de la DGEE est chargé de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux. À cette fin, ce service placé sous l'autorité du ministre de l'Éducation de la Polynésie française, est hébergé à titre gratuit dans les locaux du vice-rectorat, conformément à l'article 4 de la convention n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État. L'organisation des examens nécessite chaque année, la mobilisation de moyens humains et matériels importants. Le bureau des examens compte quinze agents. Et, en 2020, dix-neuf examens ont été organisés sur l'ensemble du Territoire.

# 3.2 Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations

Le pourcentage d'élèves de 3<sup>e</sup> non affectés parmi ceux qui ont demandé une affectation dans la voie professionnelle continue de fléchir : il est divisé par dix depuis 2015-2016 (10,63 %). Les mesures réalisées témoignent des efforts engagés en faveur de l'orientation et de l'élargissement de l'offre de formation. En 2020, le pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation se réduit encore de 0,19 point par rapport à l'objectif et de 0,44 point au regard du taux de 2019 (1,55 %), ce qui montre l'efficacité des actions mises en œuvre.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
2.1	Pourcentage d'élèves non affectés à l'issue des	1,30%	1,11%	-0,19		
	procédures d'affectation	1,30%	1,11/0			
Item	L'indicateur mesure la part des élèves de 3 <sup>e</sup> non affe	ctés parmi ceux (	qui ont demandé	une		
	affectation dans la voie professionnelle et qui, à l'iss	ue de la procédu	re d'affectation,	celle-ci		
	comportant trois moments, n'ont obtenu satisfaction sur aucun de leurs vœux exprimés via					
	l'application nationale « Affectation par le net » (Aff	elnet).				

Tableau 51

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
2.2	Nombre de vœux de poursuite d'études supérie	eures en Polynés	ie française, en r	nétropole
2.2.1	Nombre de vœux de poursuite d'études			
	supérieures en Polynésie française et en métropole		1198	
	(licence, CPGE, IUT et STS), des élèves de terminale	-	1190	-
	lauréats du baccalauréat général			
2.2.2	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie			
	française et en métropole (licence, CPGE, IUT et	-	864	-
	STS), des élèves de terminale lauréats du		004	
	baccalauréat technologique.			
2.2.3	Nombre de vœux d'études supérieures en Polynésie			
	française et en métropole (licence, CPGE, IUT et	-	712	-
	STS), des élèves de terminale lauréats du		/12	
	baccalauréat professionnel.			
Item	L'indicateur cible les élèves de terminale, lauréats d	u baccalauréat (	voies générale,	professionnelle
	et technologique), qui ont exprimé un ou plusieurs v	œux de poursuit	e d'études dans l	l'enseignement
	supérieur (universitaire et non universitaire) en Pol	ynésie française	ou en métropo	le via le portail
	national « admission post-baccalauréat » (APB).			
	Les études dans l'enseignement supérieur concern	ent, entre autre	es, les quatre fili	ères post-bac :
	licence, CPGE, IUT et STS.			

Tableau 52

▶ Le taux d'abandon dans la voie professionnelle en 2020 est plus favorable que l'objectif fixé de -3,06 points, et en nette amélioration par rapport aux années antérieures (10,66 % en 2019 ; 9,65 % en 2018 et 10,45 % en 2017).

Il est de 19,61 % pour les CAP, l'indicateur poursuivant une tendance baissière significative et décrochant très favorablement de l'objectif de plus de 4 points. Il est en nette amélioration par rapport aux années antérieures (24,14 % en 2019 ; 21,75 % en 2018 et 22,59 % en 2017).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
2.3	Taux d'abandon des élèves de seconde PRO et de 1 <sup>re</sup> année de CAP					
2.3.1	Taux d'abandon en seconde PRO	10,41%	7,35%	-3,06		
2.3.2	Taux d'abandon en 1 <sup>re</sup> année de CAP	23,89%	19,61%	-4,28		
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves inscrits e	en seconde PRO et e	en 1 <sup>re</sup> année de (	CAP à la rentrée		
	scolaire de l'année N et qui ont interrompu leur scolarité, le constat étant réalisé à la rentrée de					
	l'année suivante (N+1), par rapport aux élèves insc	rits dans ces classe	s en année N.			

Tableau 53

Concernant les bacheliers professionnels, les mesures mises en œuvre en matière d'offre de formation et d'orientation portent leurs fruits : près d'un élève sur cinq s'oriente en STS, même si les taux de 2020 sont légèrement en dessous des objectifs.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
2.4	Taux d'accès en STS	22%	19,62%	-2,38
2.4.1	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie	7,62%	7,20%	-0,42
	générale	7,0276	7,2076	-0,42
2.4.2	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie	35,88%	32,13%	-3,75
	technologique	33,88%	32,13/0	-3,73
2.4.3	Taux d'accès en STS des néo-bacheliers de la voie	23,95%	22,77%	-1,18
	professionnelle	23,3370	22,7770	-1,10
Item	L'indicateur cible les néo-bacheliers inscrits en Section	de Technicier	Supérieur (ST	S) à la rentrée
	scolaire, par famille de baccalauréats : général, technolo	gique et profe	ssionnel.	

Tableau 54

Voir aussi le titre 2.2, objectif 2, qui présente les taux de poursuite des bacheliers technologiques et professionnels en STS et BTS, public et privé.

▶ Les filières d'excellence : le taux d'accès aux grandes écoles est de plus de 96 % ce qui signifie que presque tous les jeunes parviennent à intégrer une filière prestigieuse à l'issue de leur 2<sup>nde</sup> année de CPGE en Polynésie française .

Indicateurs de performance 2019-2020		Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
2.5	Taux d'accès aux grandes écoles	74,00%	96,30%	+22,3 %		
Item	L'indicateur cible les élèves issus d'une 2 <sup>e</sup> année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) de					
	Polynésie française qui entrent en grande école.					

Tableau 55

À la rentrée 2016, une filière physique, technologie et sciences industrielles (PTSI) a été ouverte au lycée Diadème (ex Taaone) pour permettre aux bacheliers issus des filières scientifiques d'être mieux orientés. Le principal objectif de cette filière est de préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures (ENS).

Le cycle de préparation à l'entrée à l'institut d'études politiques (IEP) est reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modestes de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

 Des formations diversifiées sont proposées en établissement scolaire d'excellence : le « Diadème » ou « Te tara o te mai'ao ».

Il s'agit d'offrir un éventail de formations au sein d'établissements scolaires d'excellence. La fusion du lycée polyvalent du Taaone et du lycée Aorai vise la création d'une cité scolaire appelée « Diadème » soit « Te tara o te mai'ao » en tahitien, offrant une carte de formation large et diversifiée des voies générale, technologique et professionnelle (dont des STS qui préparent au BTS) à laquelle s'adjoignent notamment, une classe préparatoire aux grandes écoles (CGPE-PTSI) évoquée supra, une classe préparatoire à l'expertise comptable et une section européenne - langues orientales - mandarin. L'établissement est le support du Centre d'excellence sportive en commençant, depuis 2019-2020, un partenariat avec la fédération tahitienne de natation.

En outre, l'établissement scolaire né de cette fusion est doté d'un pôle d'accueil exemplaire dédié aux élèves de seconde pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour compléter la fusion et son éventail de formations, le projet de construction d'un internat consiste à rénover la structure actuelle et à offrir ainsi, aux jeunes de Polynésie française, une cité scolaire d'excellence.

- Favoriser l'ouverture à la région Pacifique et à l'Europe par le développement de projets de scolarisation et de coordination internationaux.
- La réalisation des voyages scolaires programmés a été fortement impactée par le contexte de crise sanitaire Covid-19.

## Au collège

Très faible déplacement des collégiens cette année scolaire. En effet, sur les cinq voyages scolaires prévus, un seul a été maintenu. Les autres ont été annulés en raison de la crise sanitaire mondiale du Covid-19.

# Au lycée

Seuls douze voyages scolaires programmés dans les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020 ont pu être réalisés et ont permis le déplacement de 180 élèves ; cinq autres ont dû être annulés pour cause de crise sanitaire mondiale.

ETABLISSEMENT	DESTINATION	CLASSES	NBRE ELEVES
Lycée Samuel Raapoto	Paris-Londres	terminale littéraire	30
Lycée Samuel Raapoto	San Francisco	terminale S	29
USSP	Italie	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>re</sup> , terminale	10
LP de Mahina	Nouvelle-Zélande	CAP	12
Lycée Samuel Raapoto	Nouméa	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>re</sup> , terminale, STS	13
Lycée Hôtelier	France	terminale bac pro cuisine	3
Lycée Hôtelier	France	terminale bac pro cuisine	2
Lycée Hôtelier	France	mention complémentaire traiteur	1
Lycée Samuel Raapoto	Hawaii	terminales STDAA-STMG	25
Lycée Samuel Raapoto	Hawaii	2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>re</sup> , terminale	31
LP Don Bosco	Nouvelle-Zélande	mention complémentaire accueil dans les transports	16
Lycée La Mennais	San Francisco	2 <sup>nde</sup>	8
12			180

Tableau 56

- Les jumelages et appariements connus demeurent actifs malgré le contexte de crise sanitaire qui entrave voire interdit, tout déplacement.
- ▶ Le programme ERASMUS+ continue de se développer au travers de partenariats scolaires stratégiques et de la convention 2019-2021 qui augmente de manière significative l'attribution des mobilités de l'enseignement supérieur.

# Erasmus+ scolaire : les partenariats stratégiques

Durant l'année scolaire 2019-2020, trois partenariats scolaires sont actifs :

- 1) Période de 2017 à 2019 : le **lycée St Joseph de Pirae** explore le thème de la « Citoyenneté et multiculturalisme » en partenariat avec le Luxembourg, la Réunion et l'Italie.
- 2) Période de 2018 à 2021 : le **lycée St Joseph de Pirae** développe le thème « No Man is an Island » avec 5 partenaires (l'Italie, La Réunion, l'Espagne, le Portugal et la Finlande)
- 3) Période 2019 à 2021 : Le **lycée du Diadème** s'engage dans le projet « Multimedia, Multidisciplinarity, Multiculturalism » avec la Belgique, le Portugal, l'Italie, la Turquie et la Roumanie.

Ces partenariats ont permis le déplacement de 18 élèves vers l'Europe.

# Erasmus+ enseignement supérieur :

La convention 2019-2021 a augmenté de manière significative l'attribution des mobilités de l'enseignement supérieur dans le cadre du consortium ERASMUS+. Pour rappel, le consortium regroupe huit opérateurs de formation dont six établissements scolaires accueillant des élèves de STS. Les mobilités relevant de cette convention devaient être réalisées au cours de l'année 2020, mais la situation sanitaire mondiale contraint à différer tout déplacement.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention		de mobilités liants (SMP) Réalisation		de mobilités nnels (STT) Réalisation	État de la convention
2014-1-FR01- KA103- 001499	2014- 2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation).
2015-1-FR01- KA103- 014479	2015- 2017	197 552€	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation).
2016-1-FR01- KA103- 022783	2016- 2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation).
2017-1-FR01- KA103- 036231	2017- 2019	61 422€	18	18	1	1	Terminée (100 % de réalisation).
2018-1-FR01- KA103- 047139	2018- 2020	108 368 €	28	25	3	2	Terminée (88,6 % de réalisation).
2019-1-FR01- KA103- 060851	2019- 2021	214 162 €	48	0	11	7	En cours.
2020-1 FR01 KA103- 078782	2020- 2022	126 842 €	33	0	2	0	En cours.

Tableau 57

3.3 Objectif 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.

# Lutter contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Trop d'élèves sortent encore du système éducatif sans diplôme ni qualification.

En Polynésie française, le statut d'un élève en situation de décrochage a été juridiquement défini :

« Le décrocheur est un jeune, qui n'est plus soumis à l'obligation d'instruction, âgé de 16 ans révolus ou de 15 ans révolus qui a accompli la totalité du premier cycle du second degré, et qui n'est pas titulaire d'un diplôme national de niveau V ou IV de la formation initiale ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles<sup>42</sup>. »

La loi du Pays vise alors à donner une définition juridique du statut de ces élèves en situation de décrochage scolaire afin que ces derniers soient clairement identifiés et puissent être pris en charge

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017, relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française, Art. 15 Sur la nomenclature des certifications professionnelles : le niveau V (BEP, CAP) correspond au niveau 3 du Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le niveau IV (Bac), au niveau 4 de la nouvelle nomenclature.

par le ministère de l'Éducation et notamment, par la plateforme d'aide et d'accompagnement des publics décrocheurs de la direction générale de l'éducation et des enseignements.

À défaut de pouvoir précisément chiffrer les décrocheurs tels que définis nationalement, le choix a été fait de suivre l'indicateur du nombre de **jeunes non retrouvés** sur la base élève académique au constat de rentrée. Les classes de terminale sont hors champ eu égard à l'absence d'informations sur le devenir des diplômés dont le suivi exigerait un dispositif lourd à l'excès (poursuites d'études en métropole, à l'étranger, etc.).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart				
		2019-2020	2020	Points de %				
3.1	Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	5,10%	5,30%	+0,20				
3.2	Taux d'élèves non retrouvés au mois d'avril par rapport au constat de rentrée	1,58 %	2,28 %	+0,7				
Item	Item L'indicateur cible les élèves qui ont interrompu leur scolarité et qui n'ont pas été retrouvés sur les							
	bases informatiques de la direction générale de l'éc	ducation et des er	nseignements	(DGEE) d'une année				
	sur l'autre, les saisies informatiques étant réalisée	s manuellement	dans les établ	issements scolaires.				
	Le nombre de décrocheurs stricto sensu est exce	ssivement difficil	le à établir. Le	e choix a été fait de				
	calculer, tous les ans, le nombre d'élèves non retro		•	· ·				
	informatiques des établissements publics et privé	és sous contrat.	À défaut de d	écrocheurs, il s'agit				
	d'élèves non retrouvés. Les raisons peuvent être	e multiples, liées	s à la saisie c	ou la non-saisie des				
	informations, au départ des élèves qui sont obligés de suivre leurs parents (mutation, etc.). La							
	pertinence de cet indicateur dépend de la m	ise à jour régul	ière des bas	es élèves dans les				
	établissements.							

Tableau 58

L'indicateur global se stabilise autour de 5 %, ce qui correspond à 1260 jeunes.

	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020
Taux d'élèves non retrouvés au constat de rentrée par rapport à l'année précédente hormis les classes de terminale	7,09%	5,31%	5,23%	5,25%	5,30%

Tableau 59 Source : DGEE SYSCA

Cette donnée globale doit cependant être analysée plus finement. En effet, deux catégories sont distinguées parmi les élèves non retrouvés : les moins de 16 ans de la base élèves du 2<sup>nd</sup> degré, dits **déscolarisés** et les plus de 16 ans dits **décrocheurs**.

## Les déscolarisés

Le taux de déscolarisés se stabilise autour de 4 % d'élèves non retrouvés sur les bases informatiques.

En collège, après une période de forte réduction, ce sont les élèves de 6° et 5° dont la part des non retrouvés augmente légèrement cette année (respectivement 1,7 point et 0,8 point). En revanche, la baisse reprend en 4° avec une diminution de 0,4 point et 1,3 point pour la 3°.

## Les déscolarisés en effectif :

Les non retrouvés (déscolarisés potentiels)	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020
Collège	805	570	651	581	617
SEGPA	41	39	43	62	60
CETAD	122	69	-	-	-
TOTAL	968	609	694	643	677

Tableau 60 Sources: DGEE/SYSCA (dont enseignement protestant)

## Les déscolarisés en pourcentage :

Les non retrouvés (déscolarisés potentiels)	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020
Collège	4,7%	3,3%	3,8%	3,4%	3,6%
SEGPA	9,9%	9,5%	11,3%	15,2%	14,5%
CETAD	16,0%	10,1%	-	-	-
TOTAL	5,3%	3,3%	3,9%	3,7%	3,9%

Tableau 61 Sources : DGEE/SYSCA (dont enseignement protestant)

Nous observons que les mesures se sont légèrement dégradées en 2020, dans un contexte de constat de rentrée perturbé par des difficultés techniques, notamment celles ayant trait à l'intégration des bases élèves du Privé. Les mesures présentées sont issues du constat de rentrée du 24 septembre 2020, hors données des établissements protestants qui connaissent, à la date de traitement, quelques résistances techniques. Cette base de données représente 5,5 % des élèves soit un impact théorique de +0,23 % sur les mesures présentées.

#### Les décrocheurs

Au global, depuis deux ans, le taux des non retrouvés reste stable autour des 8 % et demeure inférieur à celui de 2016 (9,4 %). Ainsi les efforts engagés en matière de pilotage resserré du système éducatif<sup>43</sup> sur la période ont été globalement plutôt fructueux pour les actions menées en faveur du développement de la persévérance scolaire.

En lycée, il convient de distinguer les LGT des LP.

**En LP**, les élèves non retrouvés ne cessent de diminuer depuis cinq ans pour atteindre 11,3 % à la rentrée 2020 soit une baisse de 3,1 points par rapport à 2016. Le nombre de lycéens de  $2^{nde}$  non retrouvés est passé de 12,0 % en 2016 à 9,6 % en 2018, il affiche aujourd'hui un taux de 8,3 %. En  $1^{ere}$  professionnelle, le taux des jeunes non retrouvés poursuit son évolution en dent de scie pour atteindre les niveaux de 2017 et 2019, soit 11,3 %.

**En LGT**, le taux, après avoir été relativement stable autour des 5 % entre 2016 et 2019, franchit en 2020 le seuil des 6 %.

# Les décrocheurs en effectif :

Les non retrouvés (décrocheurs potentiels)	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020
LP	491	474	492	433	394
LEGT	249	223	137	214	246
TOTAL	740	697	629	647	640

Sources: DGEE/SYSCA (dont enseignement protestant)

## Les décrocheurs en pourcentage :

Tableau 62

Les non retrouvés (décrocheurs potentiels)	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020
LP	14,4%	13,5%	13,9%	12,4%	11,3%
LEGT	5,6%	5,0%	3,1%	4,8%	6,7%
TOTAL	9,4%	8,8%	7,9%	8,2%	8,3%

Tableau 63

Sources: DGEE/SYSCA (dont enseignement protestant)

À noter que suite à l'ouverture d'une antenne de la MLDS dans la presqu'île, au lycée de Taravao à la rentrée 2018 et sur l'île de Raiatea à la rentrée 2019, les effectifs accueillis en MLDS à la rentrée 2020 atteignent les 132 jeunes (base arrêtée le 24/09/2020). Ils sont depuis cette rentrée, tous affectés en établissement scolaire.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup>Fermeture du palier 5° en 2016, offre de formation post-3° mais aussi post-bac qui a été sensiblement enrichie, nomination et formation des référents « décrochage », et activation des GPDS. L'aménagement du calendrier scolaire a également considérablement contribué à réduire la déscolarisation et le décrochage observés structurellement en janvier.

# Les actions de Lutte contre le décrochage scolaire :

- En matière de prévention, la veille du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) a un rôle majeur.
- Outre les mesures préventives, d'autres, curatives, prennent appui sur deux leviers : la plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) et la MLDS.
  - La PAAPD s'appuie sur des partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le polynôme académique de Polynésie française, la PJJ, le CFPA, le GREPFOC et la MLDS.

La MLDS s'adresse uniquement aux jeunes atteignant au moins seize ans avant la fin de l'année civile d'inscription et n'est en aucun cas une voie d'orientation ou un élément de parcours ordinaire. En deçà de 16 ans, la lutte contre la déscolarisation doit être intensifiée. Elle propose une palette d'actions adaptées à la diversité des situations rencontrées :

- le « module d'accueil et d'accompagnement » plutôt destiné à des collégiens sans solution d'affectation ;
- le « module journée défense citoyenneté » réservé aux jeunes dépistés en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté ;
- la « classe de la seconde chance » pour accueillir des jeunes qui ont interrompu leur scolarité en lycée.

L'ambition affirmée est de permettre à tous d'atteindre au moins une certification de niveau III (nouvelle nomenclature V) <sup>44</sup>.

La MLDS a plusieurs antennes : Pirae, Taiarapu, Raiatea.

Améliorer la prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins.

Les dispositifs mis en œuvre en Polynésie française s'inscrivent dans une démarche d'individualisation des apprentissages et assurent un continuum entre l'école et le collège. La prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins s'illustre notamment, au travers de :

- le dispositif REP+ (cf. Titre 1.3, objectif 3); les classes allégées en cours préparatoire, les « CP dédoublés », mis en œuvre à la rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+.
   Ce dispositif a été étendu aux classes de CE1 REP+ à la rentrée 2018-2019. Il vise à constituer des classes entre douze et quinze élèves, ou faute de salle disponible, de favoriser ces classes avec deux professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une cointervention (cf. Titre 1.3, objectif 3);
- la scolarisation des enfants de moins de trois ans (cf. Titre 1.3, objectif 3);
- Le dispositif expérimental « Cycle 3 à l'école » ;

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Sur la nomenclature des certifications professionnelles : le niveau V (BEP, CAP) correspond au niveau 3 du Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, le niveau IV (Bac), au niveau 4.

- la réforme du collège qui engage la prise en charge au titre de l'accompagnement personnalisé
   (AP);
- les binômes d'inspecteurs IEN / IA-IPR, soutenant ainsi une culture d'enseignement commune aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Axes centraux de l'action pédagogique, l'accrochage scolaire, la motivation à apprendre, la gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique doivent être intégrés dans les pratiques quotidiennes de la classe et constituer des axes de travail et de formation essentiel des enseignants.

#### Faire de l'orientation un volet essentiel du système éducatif.

Le parcours avenir mis en œuvre à la rentrée 2017, est un dispositif s'adressant à tout élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Il invite les jeunes à se projeter dans l'avenir et à faire des choix d'orientation réfléchis. Et, le cursus scolaire des collégiens comprend au moins un stage en entreprise en classe de 3<sup>e</sup>. Cependant, la situation sanitaire du Covid-19 a contraint à l'annulation de ces stages lorsque ceux-ci étaient prévus entre mars et juin 2020.

Néanmoins, les opérations d'orientation et d'affectation ont été soutenues par le personnel du centre d'information et d'orientation (CIO).

Cette année, les procédures ont été adaptées au contexte pour permettre la poursuite des actions d'orientation et d'affectation, notamment par des moyens de communication à distance. Aucun jeune sans solution s'étant manifesté lors de la session d'information et d'orientation en août 2020, ne s'est trouvé sans proposition, soit de scolarisation, soit de prise en charge par la MLDS.

## Développer la coéducation

La période de confinement a révélé l'inventivité et l'adaptation des personnels à maintenir le service public de l'Éducation; et la mise en place de la continuité pédagogique, la veille auprès des familles confinées ont montré la forte mobilisation de tous les acteurs en faveur de la réussite des élèves.

De nouveaux rapports avec l'apprentissage se sont créés, incluant le travail à distance, l'accompagnement individuel, l'implication pratique des parents. L'image même de l'enseignant a été valorisée auprès des familles et l'évidence d'une technicité propre, la confiance mutuelle entre l'enseignant et les familles ont gagné du terrain.

Levier majeur de la réussite des élèves, chaque établissement scolaire doit rechercher à poursuivre cette cohésion éducative, et en faire une priorité dans son projet en définissant des moyens concrets, individuels et collectifs.

# 3.4 Objectif 4 - Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires

L'organisation du transport scolaire, exercée par la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), est régie par la délibération n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée.

Pour l'ensemble des élèves, le bénéfice au transport scolaire est conditionné par une distance à plus d'un kilomètre entre le domicile et l'établissement scolaire.

#### Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires

En Polynésie française, l'organisation du transport scolaire par voies maritime et/ou aérienne, sur un périmètre géographique aussi vaste que l'Europe, est une opération complexe pour tenir compte des installations portuaires et aéroportuaires existantes, mais également de la carte de formation qui est offerte aux élèves.

Ces transports inter-îles s'adressent aux élèves qui ne peuvent être scolarisés dans leur île de résidence. Dans la limite des moyens existants, ils assurent dès que possible le retour des élèves dans leur famille et ce, au moins une fois par trimestre.

	Indicateurs de performance 2019-2020		Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de %	
4.1	Taux de satisfaction des demandes de transports scola	aires			
4.1.1	Taux de satisfaction des demandes de transports	98,00 %	98,00 %	0	
	scolaires terrestres	38,00 %	30,00 %	U	
4.1.2	Taux de satisfaction des demandes de transports	96,00 %	96,00 %	0	
	scolaires aériens/maritimes	30,00 %			
Item	L'indicateur mesure la proportion d'élèves qui bénéficient des transports scolaires, selon leur nature				
	(terrestre, aérien/maritime) par rapport aux demandes desdits transports ; les demandes retenues				
	sont celles des élèves qui sont éligibles au transport co	oncerné.			

Tableau 64

La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, traduit une volonté politique de service public.

En effet, la collectivité ne pouvant ouvrir des établissements scolaires du second degré sur l'ensemble des îles de son territoire, il n'existe pas d'autres alternatives que celle d'offrir le transport scolaire pour assurer le service public obligatoire de l'Éducation à l'ensemble des enfants polynésiens même si le coût global s'élève à plus de 1,7 milliard XPF (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).

Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement sur le budget de la collectivité d'Outre-mer complété par une participation de l'État conditionnée par la convention décennale n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, article 17. Le coût du transport scolaire assumé par la Polynésie française pèse significativement sur son budget et la participation de l'État est nécessaire pour maintenir la gratuité de ce service public, condition essentielle pour la scolarisation des élèves.

Rappelons qu'en Polynésie française à la rentrée 2019, 54,37 % des collégiens (61,06 % à la rentrée 2020) appartiennent aux catégories socioprofessionnelles défavorisées contre 39,40 % au niveau national (2019). Ce constat est corroboré par un taux d'élèves boursiers exceptionnellement élevé au collège, soit près du double de la proportion métropolitaine avec un taux de 57,75 % (54,98 % à la rentrée 2020 ; public et privé) contre 29,80 % au niveau national (2019). Cette caractéristique est commune à l'ensemble de la population scolaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et 26 743 élèves en 2019 bénéficient du transport scolaire gratuit, tous types de transports confondus, pour pouvoir suivre leur scolarité.

Entre 2012 et 2017, les effectifs totaux des élèves transportés demeurent stables ou diminuent alors qu'ils augmentent en 2018 de 649 élèves (26 297 élèves en 2018) par rapport à l'année précédente (25 648 élèves en 2017), et de 446 élèves entre 2018 et 2019 (26 743 élèves au total). En 2020, de nouveau, le nombre prévisionnel d'élèves transportés est majoré de 1 029 par rapport à 2019 portant le total à 27 772 élèves. 45

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Transport terrestre	23 444	23 094	23 094	23 096	22 177	22 694	23 333	24 421
Transport maritime	1 367	1 416	1 415	1 415	1 531	1 569	1 466	1 506
Transport aérien	2 005	2 050	2 055	2 055	1 940	2 034	1 944	1 845
Effectifs totaux	26 816	26 560	26 564	26 566	25 648	26 297	26 743	27 772

Tableau 65 Source : D GEE – PTS

89

 $<sup>^{45}</sup>$  Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.5.7

La question du coût du transport terrestre demeure : le coût annuel moyen par élève, selon les archipels, peut atteindre des montants élevés : 426 € sur l'archipel des Marquises pour le 1<sup>er</sup> degré, montant presque quatre fois plus élevé qu'aux Australes, et 570 € sur l'archipel des Marquises pour le 2<sup>nd</sup> degré, soit un coût quatre fois plus élevé qu'aux Tuamotu-Gambier.

2019-2020	Coût/él	ève/an/€
2019-2020	1er degré	2nd degré
TERRESTRE		
IDV	180	276
ISLV	215	277
AUSTRALES	111	223
MARQUISES	426	570
TUAMOTU-GAMBIER	115	136
TOTAL	194	281
MARITIME		
IDV	5 644	878
ISLV	0	662
AUSTRALES	933	9 426
MARQUISES	0	3 143
TUAMOTU-GAMBIER	0	7 369
TOTAL	4 859	1 949
AERIEN		
IDV	0	0
ISLV	0	981
AUSTRALES	0	1 077
MARQUISES	0	1 673
TUAMOTU-GAMBIER	0	2 072
TOTAL	0	1 686

Tableau 66 Source : DGEE – PTS

Enfin, depuis la rentrée scolaire d'août 2019, la Polynésie française a fait le choix d'un dispositif de gratuité des transports des étudiants, en fréquence journalière et hebdomadaire, afin de contribuer à la poursuite de leurs études. Cette gratuité des transports en commun est destinée aux étudiants universitaires de l'UPF et non universitaires (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles, DUT), soit près de 1 300 bénéficiaires pour une population étudiante de près de 4 400 jeunes. Les transports visés sont ceux qui s'effectuent par voie terrestre et, par voie maritime pour les résidents de Moorea et de Tahaa, en fréquence journalière et hebdomadaire.

Pour l'année 2019-2020, le dispositif de gratuité du transport des étudiants s'élève à : 78 312 153 XPF (pour 1266 étudiants ; montant inclus dans le budget total ci-dessus).

# 3.5 Objectif 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines constitue un enjeu majeur : sa qualité est une condition indispensable à la réalisation d'une politique éducative tournée vers la performance. Trois actions ont été retenues pour atteindre cet objectif.

Action Garantir un recrutement adapté qualitativement et quantitativement.

## Nombre de postes

Le nombre d'emplois enseignants émargeant au programme du 1<sup>er</sup> degré (programme 140) est fixé à 1741,5 au 1/09/2019.

Intitulé emploi	Nombre
	d'emplois
	Sept. 2019
Enseignant	1741,5
Accompagnement	30
et suivi des élèves	
Sous Total	1771,5
Enseignement	
Stagiaire	15
IEN	12
Total	1798,5

Tableau 67

La diminution des moyens (-19) entre les rentrées 2018-2019 et 2019-2020 sur ce programme 140 résulte du transfert de 23 emplois de CJA au programme du 2<sup>nd</sup> degré (programme 141), et à l'érosion des effectifs élèves entre les rentrées 2018 et 2019 (- 507 élèves hors CJA)<sup>46</sup>, conséquence de la baisse démographique observée depuis plusieurs années.

Le nombre d'enseignants émargeant au programme du 2<sup>nd</sup> degré (programme 141) est fixé à 1805,5 au 1/09/2020. En 2019, un retrait de dix postes entre la notification des moyens de janvier et celle de septembre a été compensé par 180 heures supplémentaires année (HSA). 46 enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans les CJA ont été affectés au programme 141, ces structures accueillant des élèves en âge de l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré.

Intitulé emploi	Nombre
	d'emplois
	Sept. 2019
Enseignant 2 <sup>nd</sup> d.	1805,5
Enseignant 1er d. (CJA)	46
Stagiaire	31
Sous Total Enseignement	1882,5
Personnels administratifs et technique	143
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et	23
étudiants (laborantins et psy)	
Personnels d'encadrement IA-IPR et PERDIR)	72
TOTAL	2120,5

Tableau 68

Distance de section

 $<sup>^{46}</sup>$  Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.2.2

- Stabiliser les équipes éducatives au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- L'observation des mouvements des personnels des écoles, des centres, des collèges et des lycées visent à évaluer la stabilité des équipes pédagogiques tout en considérant le nécessaire profilage de certains postes.

	Indicateurs de performance 2019-2020		Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
5.1	Taux de stabilité des enseignants en école, centre, collè	ge et lycée				
5.1.1	Taux de stabilité des enseignants en école	56,24 %	55,43%	-0,81		
5.1.2	Taux de stabilité des enseignants en centre	28,30 %	30,77%	+2,47		
5.1.3	Taux de stabilité des enseignants en collège	30,50%	24,79%	-5,71		
5.1.4	Taux de stabilité des enseignants en lycée	32,00%	28,30%	- 3,7		
Item	L'indicateur cible les enseignants affectés en école, centre, collège et lycée, ayant quatre ans et plus					
	d'ancienneté dans un même établissement.					

Tableau 69

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré appartiennent au corps des CEPF et ont par conséquent, un attachement local. Leur taux de stabilité en école est pourtant en dessous de l'objectif affiché et s'érode de 1,77 point par rapport à l'année précédente (57,20 %) sous l'effet des mutations. La volonté est celle d'une gestion des ressources humaines ciblée. Le profilage des postes est réel dans le premier degré. Les entretiens permettent de tendre vers l'adéquation entre le profil des postes à pourvoir et celui des candidats à nomination sur ces postes.

Ainsi, en REP+, tous les nouveaux enseignants, adjoints supplémentaires, directeurs et conseillers sont recrutés sur entretien. Ils connaissent, *a priori*, les attentes en termes d'engagement professionnel.

En collège et lycée, un enseignant sur quatre a plus de quatre ans d'ancienneté dans un même établissement, sachant que l'évolution des taux de stabilité est en partie tributaire des agents mis à disposition (MAD) de la Polynésie française pour un séjour de deux ans renouvelable une fois. En effet, environ un tiers des enseignants de collège et lycée sont ainsi mis à disposition. En revanche, facteur de stabilité, les deux tiers des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ont un contrat relevant du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
5.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école, cer	ntre, collège et	lycée	
5.2.1	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en école	59 %	50,85%	-8,15
5.2.2	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en centre	30 %	38,89%	-8,89
5.2.3	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en collège	57,00%	57,23%	+0,23
5.2.4	Taux de stabilité des personnels non-enseignants en lycée	64,00%	45,28%	-18,72
Item	L'indicateur cible les non enseignants affectés en école, centre (directeurs, adjoint déchargé), collège et			
	lycée (ATRF), ayant quatre ans et plus d'ancienneté dans un même établissement.			

Tableau 70

Les variations à la baisse des taux de stabilité des personnels non-enseignants sont liées essentiellement au vieillissement des agents. En effet, plus de 49 % des ATRF sont âgés de plus de 50 ans. À une échéance de quatre ans, plus de 20 % des personnels ATRF auront atteint l'âge de la retraite à taux plein (62 ans), soit près de 91 personnes sur un effectif de 400 agents. <sup>47</sup>

- ▶ En considérant les indicateurs 5.3 et 5.4 qui intègrent tous les motifs d'absence (maladie, congé de maternité, autorisation d'absence (garde d'enfant, formation, etc.), on observe que :
  - proportionnellement, le nombre d'agents du 1<sup>er</sup> degré des écoles absents douze jours au moins par an s'écarte très légèrement de l'objectif (+1,16 %) et de la mesure de l'année dernière (24,05 %). Et, l'indicateur établi à 3,85 % fléchit de 11, 15 points par rapport à l'objectif, sous l'effet calculatoire d'un faible effectif <sup>48</sup>;
  - Les pourcentages de personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré des collèges et lycées absents douze jours au moins par an s'établissent sous les objectifs (-1,1 point en collège, -0,37 point en lycée).

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de%
5.3	Pourcentage de personnels enseignants absents au moins 12 jour	rs par an		
5.3.1	Pourcentage de personnels enseignants des écoles	24%	25,16 %	+1,16
5.3.2	Pourcentage de personnels enseignants des centres	15%	3,85 %	-11,15
5.3.3	Pourcentage de personnels enseignants des collèges	19,00%	17,90%	-1,1
5.3.4	Pourcentage de personnels enseignants des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	15,00%	14,63%	-0,37
Item	L'indicateur cible les agents ayant un nombre total d'absences su	périeur ou éga	l à 12 jours, en n	noyenne, par
	an. Toutes les absences sont prises en compte (maladie, autorisation d'absence, congé de formation			
	syndicale, etc.)			

Tableau 71

Ces données sont complétées par une autre mesure : le nombre de jours d'absence cumulés sur l'année par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés (nombre de jours de travail réels multiplié nombre d'enseignants).

		Objectif	Réa	lisé en	Écart
		2019-2020	2019	9-2020	Points de
	Indicateurs de performance 2019-2020	%	%	Nombre de Journée	%
5.4	Taux d'absence du personnel enseignant				
5.4.1	Taux d'absence du personnel enseignant des écoles	7,50%	7,28%	17214	-0,22
5.4.2	Taux d'absence du personnel enseignant des centres	2,50%	1,70%	26	-0,8
5.4.3	Taux d'absence du personnel enseignant des collèges	5,45%	5,17%	8442	-0,28
5.4.4	Taux d'absence du personnel enseignant des lycées (voies générale, technologique et professionnelle)	4,60%	4,15%	7223	-0,45
Item	L'indicateur mesure la proportion de jours d'absence des enseignants des écoles, centres, collèges et lycées par rapport aux jours théoriquement travaillés, sur l'année, des personnels enseignants de ces entités.				

Tableau 72

<sup>47</sup> Source : Dialogue de Gestion 2020-2021, Titre 2.12.5

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Un agent sur 26, absent au moins douze jours en 2019-2020 (3,85 %) contre quatre agents sur 26 en 2018-2019 (15,38 %).

L'indicateur prend en compte la totalité des absences: maladie, congé de maternité, autorisation d'absence (ex. garde d'enfant), formation, etc., des titulaires et non titulaires. Le recrutement d'un médecin de prévention et le contrôle rigoureux des autorisations d'absence a permis d'endiguer l'absentéisme depuis deux ans. Les résultats sont significatifs, notamment au regard des mesures 2017.

En effet, les mesures de 2020 (écoles 7,28 %, centres 1,70 %) par rapport à celles de 2017 (écoles 9,63 %, centres 8,18 %)<sup>49</sup> mettent en relief une baisse significative des taux d'absence du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré.

En croisant les indicateurs 5.3 et 5.4, on observe que :

- la proportion de personnel du 1<sup>er</sup> degré des écoles absent douze jours au moins par an augmente très légèrement en 2019-2020, et dans le même temps, leur absence globale diminue ;
- la proportion de personnels du 2<sup>nd</sup> degré absents douze jours au moins par an est plus faible que celle estimée et dans le même temps, leur absence globale diminue.
  - Prévenir les risques professionnels des enseignants.

# La médecine de prévention

Le service de médecine préventive a été mis en place en mars 2017 au sein de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Il se compose d'un médecin et d'un secrétaire, mis à disposition par le vice-rectorat. La Polynésie française prend à sa charge les moyens en fonctionnement (bureau, mobilier, téléphone, véhicule de service, ordre de mission, etc.).

Le médecin de prévention accueille en consultation les fonctionnaires d'État et le personnel de l'enseignement privé de la façon suivante :

Nombre de consultants = 268	Person enseignan degr	ents du 1 <sup>er</sup> enseignants du		Personnels non enseignants			
Sexe : (H) 177 & (F) 146	19(H)	39(F)	30(H)	30(F)	73(H)	77(F)	
Consultations par convocation = 194	35			31		128	
Consultations spontanées = 74	23			29		22	
TOTAL DES CONSULTATIONS = 331	83	83 73		175			

Tableau 73

#### **Observations**

- Données des consultations en pourcentage :
  - **52,9** % IATSS;
  - **22,1** % enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ;
  - 25 % enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
- Le nombre de consultations spontanées reste stable.

94

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Rapport de performance 2015-2017

- Différentes missions ont été effectuées pendant cette période et ont été intégrées dans les résultats :
  - LYCEE PROFESSIONNEL DE FAA'A;
  - COLLEGE DE TUBUAI;
  - COLLEGE D'ARUE;
  - COLLEGE DE HENRI HIRO (FAA'A);
  - COLLEGE DE MAHINA;
  - LYCEE/COLLEGE DE BORA BORA.
- L'activité de la médecine de prévention a été fortement perturbée par la période de confinement avec moins de déplacements dans les établissements de Tahiti et des îles, mais aussi moins de consultations des agents. De ce fait, l'activité a été très centrée, pendant et après cette période, sur l'information et l'accompagnement dans le contexte Covid-19.

## **Activités cliniques**

- Visites annuelles pour travailleurs handicapés et pour des agents souffrant de pathologies qui nécessitent une surveillance régulière : 51 ;
- Visites des femmes enceintes : un ;
- Visites d'accidents du travail et maladies professionnelles : quatre ;
- Visites de reprises ou pré-reprises (CLD, CLM) : 38 ;
- > Pathologies dépistées : douze.

Les consultations médicales permettent le dépistage d'anomalies qu'elles soient liées à l'activité ou non (la visite de médecine de prévention représente pour certains leur seul suivi médical). Les pathologies observées concernent: l'hypertension artérielle, les troubles visuels, les troubles musculo-squelettiques, les risques psycho-sociaux (dépression, burn out), le tabac, les anomalies fonctionnelles lors des examens d'urine (hématurie, protéinurie) aussi et de manière prégnante, l'obésité.

Le risque professionnel le plus représenté est la souffrance morale ressentie comme une conséquence de l'activité au travail. Ainsi, suite aux consultations, on recense **73** risques psychosociaux. Il conviendra d'être attentif sur le développement de ces risques dans la population enseignante.

# Principales orientations et propositions médicales

Au cours de la consultation, les principales préconisations du médecin de prévention peuvent être classées en fonction des critères suivants :

- aménagements de poste : 32 ;
- mutations et reclassements : 34 ;
- temps partiels thérapeutiques : onze ;
- orientation vers un autre praticien : ophtalmologue, psychiatre, urologue, médecin traitant : 177.

# Élargissement du secteur d'intervention des missions du médecin de prévention

Les enseignants à besoins particuliers : accueil en consultation des professeurs des écoles « fragiles » concernés par le dispositif qui permet de les maintenir en lien avec les pratiques de classe.

Le dépistage de la tuberculose : en étroite collaboration avec le bureau de veille sanitaire, et suite à la découverte de cas de tuberculose dans des établissements, la population concernée (principalement des enseignants ; les élèves étant pris en charge par la médecine scolaire) a été soumis à une campagne de dépistage.

Intervention lors des séminaires qui accueillent les directeurs d'école nouvellement nommés : présentation de la médecine de prévention, son rôle et son périmètre d'intervention pour les enseignants.

Présentation du protocole sanitaire aux personnels de la DGEE dans le contexte Covid-19 en collaboration avec la référente de prévention des risques professionnels de la DGEE.

Participation à l'élaboration du sujet pour le Concours de recrutement des infirmières scolaires Partenariat avec la mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) : il est engagé, avec le réseau prévention, aide et suivi (PAS), désormais disponible en Polynésie française.

#### Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

La règlementation LP n° 2018-22 du 4 mai 2018 portant dispositions diverses relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, instaure un CHSCT dans chaque service du Pays en confiant au CTP les missions qui lui sont dévolues: « Dans les services, les autorités administratives indépendantes et les établissements publics à caractère administratif de la Polynésie française, les missions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont exercées par les comités techniques paritaires. [...] » (Art. 2).

Ce texte donne la structure attendue des CHSCT des services de Polynésie française permettant dès lors, à la DGEE, d'engager son animation. À cette fin, un ingénieur référent prévention des risques a été recruté au mois de septembre 2019.

Cette loi du 4 mai 2018 prévoit également plusieurs missions, comme une analyse des risques professionnels et des conditions de travail, des enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, sans pour autant préciser les modalités de mise en œuvre de ces missions qui feront certainement l'objet d'un arrêté d'application.

Le ministère en charge de l'Éducation a organisé le premier CHSCT de la DGEE au mois de mars 2020. Deux réunions se sont déroulées : l'une en mai et l'autre en novembre 2020 pour rendre compte des actions effectuées au cours de l'année 2020.

# Risque incendie

- Exercice d'évacuation à Tuterai tane réalisé le 24/09/20.
- Remplacement des alarmes du centre administratif de Tuterai tane.
- Formations lutte contre le feu et évacuation : formation différée en raison du contexte sanitaire.

Risques liés à la santé (Covid-19)

- Gestes barrières expliqués aux agents dans leur environnement de travail.
- Visites de la médecine de prévention et de la prévention des risques afin de s'assurer des conditions de distanciation conformes aux recommandations sanitaires dans le cadre de la reprise d'activité.
- Protocoles sanitaires mis à jour (DGEE, école, établissements du 2<sup>nd</sup> degré).
- Contrats de nettoyage des locaux de la DGEE modifiés pour augmenter la fréquence.

Risques liés à l'intrusion et à la malveillance :

- Caméras de vidéo protection installées sur le site de la SGEE, Tuterai Tane.

Document unique d'évaluation des risques et plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

- Rédactions terminées.

# 3.6 Objectif 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports

## Développer le numérique.

Dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, l'espace éducatif et numérique des élèves polynésiens montre de fortes disparités : concentration des collèges et lycées sur l'archipel de la Société (82 %), débit de connexion disponible plus rapide à Tahiti que dans les archipels éloignés, accès aux ressources à distance insuffisant.

La Polynésie française prend en compte ces inégalités dans son schéma directeur d'aménagement numérique<sup>50</sup> (SDAN). Elle affiche l'ambition de mailler son territoire en haut et très haut débit à l'horizon 2022.

La crise sanitaire a accéléré les usages du numérique pour assurer la continuité pédagogique des élèves, notamment en matière de communication, d'accompagnement et de suivi. Le personnel d'enseignement et d'éducation a mobilisé les outils numériques de manière hétérogène, selon le degré de maîtrise et la connectivité disponible des familles. Il faut noter d'excellentes initiatives en matière d'innovation pédagogique.

Les archipels éloignés font l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux que représente le numérique pour leur désenclavement.

Quatre axes prioritaires de la politique éducative du Pays ont été définis : mise en place de la nouvelle gouvernance, valorisation des pratiques efficaces, accompagnement des expérimentations et formation au et par le numérique, déploiement des équipements innovants et maintenance. L'État accompagne cette ambition, conformément à la convention décennale relative à l'éducation, en développant et en soutenant l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées, de tous les archipels de la Polynésie française.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Schéma directeur d'aménagement numérique de la Polynésie française, décembre 2016.

Pour réussir les objectifs fixés sur la mise en place d'un environnement technique de qualité en vue des usages pédagogiques, le DINE de la direction générale de l'éducation et des enseignements a poursuivi les actions suivantes :

- migration progressive des serveurs des établissements (changement des matériels et logiciels);
   cette migration permet l'installation de nouvelles fonctionnalités (Webmail, ENT);
- assistance technique des établissements du second degré basculant sur la fibre optique. L'accès au haut débit est une condition récurrente des projets pédagogiques. Cet accès est tributaire du déploiement de la fibre optique par l'opérateur téléphonique polynésien ONATI;
- refonte progressive des réseaux informatiques des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, pour une uniformisation des architectures et une meilleure fluidité des usages. Cette refonte se traduit par une amélioration des équipements actifs du réseau et par des travaux de réseau au sein de l'établissement;
- accompagnement technique de mise en place ou d'élargissement du réseau wifi des établissements expérimentant l'utilisation de la tablette : manuel scolaire numérique, saisie des absences par tablette, enseignement par tablette ;
- formation des correspondants techniques en établissement pour gérer correctement leur réseau conformément à l'architecture mise en place et pour utiliser leur équipement numérique ;
- accompagnement technique des écoles de la nouvelle gouvernance et du dispositif « Cycle 3 à l'école » par de l'équipement numérique et des formations sur leurs usages ;
- accompagnement des établissements dans l'externalisation de l'infogérance technique de leur système informatique.

Le comité de pilotage opérationnel constitué du DANE, du DANE adjoint et du coordonnateur numérique de l'ESPé se réunit chaque mois pour la mise en synergie des actions et des moyens, en inter-degrés. L'accompagnement des réformes fait l'objet d'actions prioritaires : mise en œuvre des fondamentaux et de l'école du socle, des dispositifs « Cycle 3 à l'école », « Nouvelle gouvernance » et « Section bilingue », de la réforme du lycée.

La formation des formateurs, notamment des référents numériques des premier et second degrés, est renforcée. Les enseignants référents aux usages du numérique (ERUN) bénéficient de trois regroupements dont un pendant le campus numérique Ludovia, en lien avec l'université de Polynésie française.

Les missions du pôle production édition et média (PPEM) et du pôle de la production pédagogique audiovisuelle (PPPA) de la DGEE consistent en l'élaboration et l'édition de supports et ressources pédagogiques pour les premier et second degrés, à destination de la communauté éducative, notamment des élèves, des personnels enseignants, des familles, des personnels d'encadrement, des personnels administratifs. Il s'agit de mettre en relief certains aspects du système éducatif polynésien, en fonction de l'évolution et des priorités de la politique éducative du Pays.

Ces deux pôles de production mettent la technique et leur savoir-faire au service de la pédagogie. Ils apportent leur contribution dans des projets de circonscription du premier degré et répondent aux nombreuses sollicitations du corps d'inspection en fonction des besoins pédagogiques identifiés sur le terrain (mission ASH, CJA, maternelle, mathématiques, plurilinguisme, numérique, lutte contre le décrochage scolaire ou voie professionnelle).

La DGEE mène actuellement une politique de production de ressources dématérialisées confiée au PPEM afin de numériser des œuvres déjà éditées par l'ex-CRDP (centre régional de documentation pédagogique) et ainsi, publier ces ressources en ligne.

La production de ressources pédagogiques, la promotion et l'incitation à des pratiques innovantes restent les axes majeurs de la production audiovisuelle. De grande qualité, ces productions sont, pour la plupart, disponibles sur la chaine YouTube AV/DGEE.



# Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

La rapidité de la mise en place du plan de continuité d'activité de la DGEE durant la situation sanitaire liée à la crise de la Covid-19 a mis en exergue les bénéfices d'un service informatique interne. La DGEE a su répondre dès les premiers jours de confinement à l'urgence technique par la mise à disposition de matériels informatiques aux personnels administratifs (prêt de portables et d'imprimantes), l'ouverture d'un réseau privé virtuel (VPN) pour le télétravail, la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne hébergée en local (Nextcloud), la communication sur la messagerie Web, la redirection de l'assistance téléphonique sur les portables des techniciens informatiques. Toutes les demandes d'intervention de la part de la DGEE et des établissements scolaires ont ainsi été traitées à distance.

Le Pôle Production Édition et Média a joué un rôle essentiel dans cette période de crise dans la communication au public par les réseaux sociaux, rassurant le personnel enseignant et les parents d'élèves, et diffusant largement les protocoles sanitaires en appui des consignes de la Direction de la santé.

Le Pôle de la production pédagogique audiovisuelle a assuré la continuité pédagogique des élèves confinés à domicile par la diffusion aux chaînes télévisées locales de capsules pédagogiques 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés adaptées à la Polynésie.

Le retour d'expérience de la crise de la Covid-19 montre qu'il est essentiel d'appuyer la mission du numérique tant au niveau des services administratifs et pédagogiques de la DGEE que des établissements scolaires. Les réunions collaboratives en distanciel apparues par nécessité durant la crise ont été maintenues dans leur usage. Aussi le retour en activité présentielle post-covid s'accompagne de projets tels que l'équipement des circonscriptions pédagogiques en matériels de visio-conférences, l'augmentation des abonnements Internet des circonscriptions délocalisées, le téléenseignement entre trois sites distants, un accroissement des formations en distanciel.

■ En 2019-2020, près des trois quarts des personnels enseignants des écoles et des collèges qui n'avaient pas eu de formation les deux années précédentes ont été formés ; les deux tiers des enseignants des centres.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
6.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique			
6.1.1	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en école	75,92%	75,21%	-0,71
6.1.2	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en centre	49,02%	66,07%	+17,05
6.1.3	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en collège	56,03%	73,08%	+17,05
6.1.4	Pourcentage de personnels formés à l'utilisation du numérique en lycée	38,91%	nd	-28,57
Item	L'indicateur cible les enseignants en fonction dans les écoles, cer l'utilisation du numérique à des fins pédagogiques.	ntres, collèges	et lycées, forn	nés à

Tableau 74 nd : non disponible

Ce sont 1 133 enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui ont bénéficié d'une formation aux usages "du" ou "au" numérique (1 141 en 2018-2019; 956 en 2017-2018; 638 en 2016-2017). Ainsi les actions de formation et d'accompagnement dans le premier degré ont été poursuivies au même niveau que l'année précédente malgré le contexte sanitaire.

On observe un bond significatif des taux de projets en école et en lycée, résultat du développement des équipements et de leur utilisation, notamment dans le contexte de continuité pédagogique imposé par la crise sanitaire. Malgré une érosion par rapport aux objectifs, les projets numériques comptent pour près de la moitié en centre, et près des trois quarts en collège. Ils représentent la quasi-totalité en école (80 %) et même la totalité en lycée.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
6.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs	-		
6.2.1	Pourcentage de projets numériques éducatifs en école	55,00%	79,19%	+24,19
6.2.2	Pourcentage de projets numériques éducatifs en	55.00%	52.38%	-2,62
	centre	33,0375	02,007	
6.2.3	Pourcentage de projets numériques éducatifs en	86.00%	71.43%	-14.57
	collège	00,0070	71,4370	14,57
6.2.4	Pourcentage de projets numériques éducatifs en lycée	82,00%	100,00%	+18
Item	L'indicateur mesure la proportion de projets numériques éducatifs en vigueur dans les écoles,			
	centres, collèges et lycées, pour chacune de ces entités.			

Tableau 75

## Les taux d'équipement correspondent aux objectifs fixés pour 2019-2020.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de %	
6.3	Taux d'équipement	,			
6.3.1	Taux d'équipement en école	13,00%	15,09%	+2,09	
6.3.2	Taux d'équipement en centre	40,00%	40,22%	+0,22	
6.3.3	Taux d'équipement en collège	25,00%	24,80%	-0,2	
6.3.4	Taux d'équipement en lycée	27,52%	28,53%	+1,01	
Item	L'indicateur mesure la proportion d'ordinateurs (stations, tablettes, etc.) en état de fonctionnement				
	dans les écoles, centres, collèges et lycées, par élève, pour chacune de ces entités. Inventaires				
	déclarés en base TUIC pour le 1 <sup>er</sup> degré, sur le portail éta	ıblissement pou	r le 2 <sup>nd</sup> degré.		

Tableau 76

- Au niveau matériel, le SDAN prévoit à l'horizon 2022, de doter la totalité des établissements d'un environnement numérique de travail (ENT), et les classes, d'ordinateurs-tablettes à hauteur de 25 pour 100 élèves (un pour quatre), en mobilisant les moyens du Pays et de l'État. L'objectif nécessite un investissement pluriannuel constant de 2 000 tablettes par an, la situation actuelle étant d'une tablette pour 28 élèves, toutes structures confondues.<sup>51</sup>
- Généralisation de l'accès à la fibre au même rythme que son déploiement en Polynésie française.
- L'accompagnement au développement du numérique et la maintenance technique de proximité apportés par la DGEE constituent un atout pour décliner les plans d'action fixés.



# Gestion de la crise sanitaire Covid-19

La fracture numérique des familles socialement défavorisées a été mise en exergue plus durement encore, lors du confinement, lorsque la continuité pédagogique utilisait les moyens numériques. Pour pallier cette situation, les supports pédagogiques via les médias ont été renforcés (séquences TV, exercices diffusés dans les journaux, etc.). Les négociations avec ONATI ont abouti, pendant la crise sanitaire, à l'octroi d'un support gratuit d'accès au numérique des familles défavorisées : dix millions offerts (1 600 numéros dont 200 réservés aux bénéficiaires de matériels via la fondation agir contre l'exclusion – FACE, et une collecte de coordonnées des familles ciblées auprès des établissements publics et privés). Un dépassement de 90 numéros (bénéficiaires) a été réalisé sur un budget de la DGEE.

 $<sup>^{51}</sup>$  Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 2.4

# 4- VIE DE L'ÉLÈVE

- 4.1 Objectif 1 -Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité
  - Promouvoir la vie scolaire et l'éducation à la responsabilité, et renforcer la politique de prévention de la délinquance.
  - ▶ Le climat scolaire des établissements de Polynésie française ne se dégrade pas au regard des taux d'absentéisme (indicateur 1.1) et des taux relatifs aux incidents déclarés (indicateur 1.2). On observe que le taux d'absentéisme lissé sur la scolarité 2019-2020 est relativement stable, sachant que la période de confinement est exclue des calculs.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart	
		2019-2020	2019-2020	Points de %	
1.1	Taux d'absentéisme des élèves				
1.1.1	Taux d'absentéisme des élèves des écoles	6,50%	8,20%	+1,7	
1.1.2	Taux d'absentéisme des élèves des centres	18%	18,44%	+0,44	
1.1.3	Taux d'absentéisme des élèves des collèges	6,96%	6,37%	-0,59	
1.1.4	Taux d'absentéisme des élèves des lycées (voies générale, technologique, professionnelle)	8,93%	9,58%	+0,65	
Item	L'indicateur cible les élèves des écoles, centres, collèges et lycées ayant un nombre d'absences mensuelles égal ou supérieur à quatre demi-journées.				

Tableau 77

À la demande de la DGEE, les écoles et établissements ont procédé à des déclarations d'absence post-confinement, du 25/05 au 02/06/2020, pour la scolarité 2019-2020, à une fréquence quotidienne. Depuis, le suivi de l'absentéisme est réalisé deux jours par semaine : les lundi et jeudi.

Post confinement, le taux d'absentéisme des élèves du 1<sup>er</sup> degré public est de 18,6 % pour l'ensemble de la Polynésie française et s'érode de plus de deux points en une semaine (16,3 %), demeurant néanmoins, deux fois plus important que le taux d'absence annuel moyen de 2019 (7,2 %).

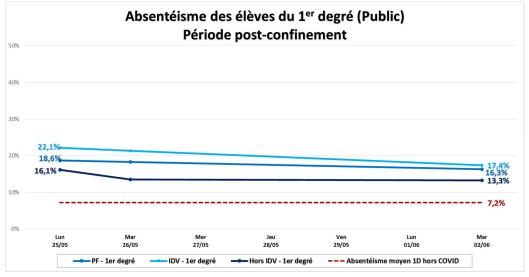


Figure 42

Post confinement, près d'un tiers des élèves du 2<sup>nd</sup> degré sont absents (33,1 %), avec des évolutions distinctes en une semaine, pour les lles-du-Vent (IDV) et hors IDV. Hors IDV, le taux d'absence (10,3 %) rejoint, le 02/06, le taux d'absence annuel moyen de 2019 des élèves du 2<sup>nd</sup> degré public (8 %). Par contre aux IDV, l'absentéisme demeure quatre fois supérieur (31 %) à cette référence.

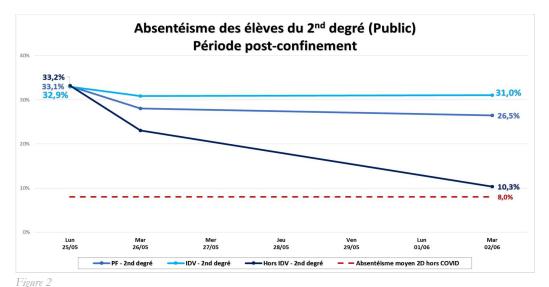


Figure 43

Les recueils de données réalisés depuis trois ans facilitent le suivi et l'analyse des évolutions des comportements au sein des établissements. L'utilisation de l'interface de saisie des incidents doit encore se déployer en intégrant les pratiques de pilotage de l'établissement.

La Polynésie française dispose depuis 2017 d'un recueil d'informations en nombre d'incidents déclarés. Ces données sont à croiser avec les évolutions du taux d'absentéisme qui fournit des indications sur le climat scolaire. L'absence de dispositif de recueil d'informations ne permettait pas jusqu'en 2017 de quantifier et qualifier les incidents. L'absence de données rendait difficile l'analyse des phénomènes de violence et la détermination d'une politique coordonnée d'amélioration du climat scolaire.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
1.2	Pourcentage d'actes de violence grave signalés et de multivictimation déclarées					
1.2.1	Actes de violence grave (écoles, centres, collèges et	lycées)				
	Ecoles	-	nr	-		
	Centres	-	nr	-		
	Collège - filles	-	2,63%	-		
	Collège – garçons	-	5,11%	-		
	Lycée -filles	-	1,27%	-		
	Lycée -garçons	-	4,43%	-		
1.2.2	Multivictimation déclarées (ensemble, filles, garçons)					
	Collège - filles	-	0,14%	-		
	Collège - garçons	-	0,19%	-		
	Lycée -filles	-	0,00%	-		
	Lycée - garçons	-	0,00%	-		

Tableau 78

Les actes de violence grave n'ont pu être renseignés (*nr*) pour les écoles et les centres faute de saisies, par ces structures, sur l'interface des incidents. En ce qui concerne la multivictimation déclarée, les données de l'indicateur ont été établies à partir de la description des incidents.



Figure 44 Source : Base incidents- DVEE

La donnée 2019-2020 est une valeur calculée (Cf. commentaires ci-dessous)

L'année 2019-2020 recense 454 incidents (612 en 2018-2019). Les résultats sont à mettre en perspective de l'interruption scolaire de la crise sanitaire Covid-19, pendant onze semaines, neuf semaines de cours sur 36. Les chiffres sont donc analysés en considérant une année scolaire de 25 % inférieure. Par majoration *prorata temporis*, la mesure théorique est établie à 567.

La Polynésie française participe à l'enquête nationale dite enquête locale de climat scolaire (ELCS), déployée depuis la rentrée 2019, conjointement avec le vice-rectorat. Elle donne à observer plus finement le vécu et ressenti des usagers. Cette enquête est réalisée par questionnaire informatisé, sur la période courant de janvier à mai 2020, auprès d'élèves, d'agents et de parents volontaires, des collèges et lycées. Sur l'année scolaire 2019-2020, malgré la rupture de la collecte provoquée par la crise sanitaire et un confinement à compter du 20 mars 2020, le nombre de répondants se décline comme suit : élèves : 2 215 (collège) et 17 (lycée) ; agents : 247 (collège) et huit (lycée) ; parents : 258 (collège) et huit (lycée).

Les résultats des enquêtent mettent en exergue un climat scolaire favorable avec 2 034 élèves se disant être bien dans leur collège (92,3 %). Ce sentiment est partagé par 93,8 % des répondants de lycée.

# En collège

# **CLIMAT SCOLAIRE**

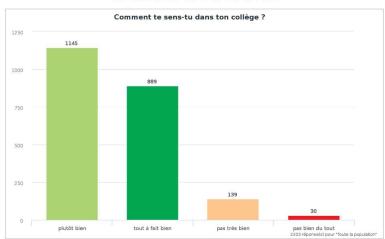
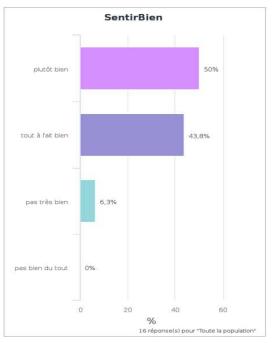


Figure 45

ELCS – Elèves collèges

# En lycée



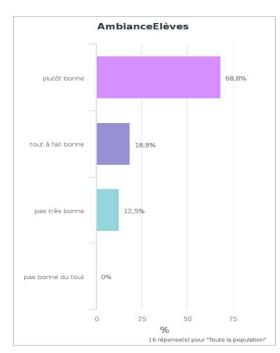


Figure 46

ELCS – Elèves lycées

Dans cette enquête, il apparaît que les parents des élèves (de collège 90,3 % ; de lycée 93,8 %) jugent leur enfant en sécurité dans l'établissement (86 % en collège ; 93,8 % en lycée). La satisfaction du climat scolaire est aussi significative pour le personnel répondant (83,2 % en collège, 100 % en lycée).

- Renforcer la coopération avec les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié.
- La participation des parents aux élections de leurs représentants est légèrement au-dessous des ambitieux objectifs en école, collège et lycée, et de manière plus marquée, en centre. Néanmoins, les mesures progressent par rapport à 2019 (+1,59 point en école, +10,91 points en collège, +3,88 points en lycée) sauf en centre (-1,41 point).

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration représentent un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements. Il est essentiel d'encourager la participation des parents autant que possible à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire pour développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart		
		2019-2020	2019-2020	Points de %		
1.3	Taux de participation des parents aux élections de leurs représentants					
1.3.1	Taux de participation écoles	75,00%	74,27%	-0,73		
1.3.2	Taux de participation centres	70,00%	60,96%	-9,04		
1.3.3	Taux de participation collèges	39,00%	36,41%	-2,59		
1.3.4	Taux de participation lycées	10,00%	8,95%	-1,05		
Item	L'indicateur cible la part des parents des écoles, centres, collèges et lycées, ayant participé aux					
	élections de leurs représentants parmi les parents d'enfants scolarisés.					

Tableau 79

Source : DVEE pour l'ensemble des établissements et écoles

Les mesures peuvent être observées par degré et par archipel.

▶ Dans le 1<sup>er</sup> degré, le taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école progresse aux Îles du Vent (+2,3 points), aux Îles Sous-le-Vent (+0,6 point) et aux Australes (+0,7 point), alors qu'ils s'infléchissent aux Tuamotu-Gambier (-2,7 points) et aux Marquises (-3 points).

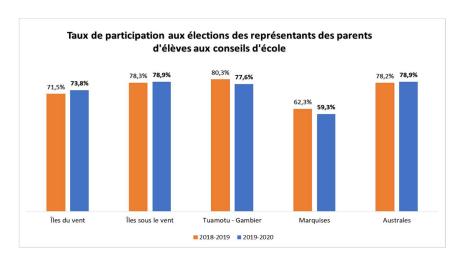
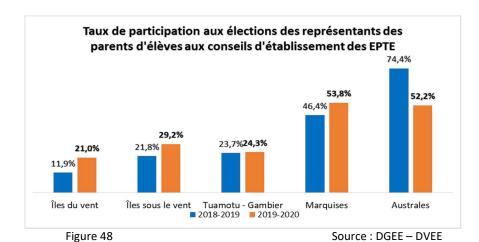


Figure 47 Source : DGEE – DVEE

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le taux de participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école demeure élevé (supérieur à 73 %) pour les différents archipels, excepté pour les Marquises (59,3 %).

▶ Une tendance haussière est constatée pour le 2<sup>nd</sup> degré : le taux de participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'établissement augmente aux Îles du Vent (+9,1 points), aux Îles Sous-le-Vent (+7,4 points), aux Marquises (+7,4 points) et aux Tuamotu-Gambier (+0,6 point). Il accuse néanmoins un décrochage aux Australes (-22,2 points). <sup>52</sup>



Pour le 2<sup>nd</sup> degré, si le taux de participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'établissement de l'année scolaire 2019-2020 manifeste l'implication de plus de la moitié des parents aux Australes (52,2 %) et aux Marquises (53,8 %), les mesures révèlent des relations parents-EPTE plus nuancées pour les îles du-Vent (21,0 %), les îles Sous-le-Vent (29,2 %) et les Tuamotu-Gambier (24,3 %).

Pour renforcer la coopération avec les parents d'élèves ou le cas échéant, la personne qui exerce l'autorité parentale ou celle à laquelle l'enfant a été confié, « les écoles et centres et établissements réservent, dans la mesure du possible, des espaces parents au sein de leur structure. Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation ambitionne de réaliser un mémento pour permettre aux parents d'animer un espace parent<sup>53</sup>. » (Charte de l'éducation 2017)

 $<sup>^{\</sup>rm 52}$  Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.4.1

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Recommandation du CESC

	Indicateurs de performance 2019-2020		Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
1.4	Pourcentage d'établissements (école, centre,	collège, lycée) a	yant un espace	parents
1.4.1	Pourcentage d'écoles ayant un espace parents	55%	50,29%	-4,71
1.4.2	Pourcentage de centres ayant un espace parents	10%	19,05%	+9,05
1.4.3	Pourcentage de collèges ayant un espace parents	25,00%	23,08%	-1,92
1.4.4	Pourcentage de lycées ayant un espace parents	45,00%	40,00%	-5
Item	L'espace parents est un espace dédié à leur usage et à celui de leurs délégués. Il a pour vocation de favoriser la participation des familles, les échanges et la convivialité. Il contribue à évaluer la coéducation au sein de l'établissement.			

Tableau 80

En outre, un bureau des relations avec les parents, situé sur le site de la DGEE du Taaone prend en charge les demandes des parents pour leur apporter une réponse ou les orienter le cas échéant, en fonction de leur problématique administrative.

# 4.2 Objectif 2 – Promouvoir la santé des élèves

 Maintenir et accentuer les efforts en matière de médecine curative et de médecine préventive.

## Bilan de santé des élèves dans leur 6e année

Ce bilan de santé a pour but de dépister les enfants à risque de développer des difficultés d'apprentissage.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif	Réalisé en	Écart
		2019-2020	2019-2020	Points de %
2.1	Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6 <sup>e</sup> année	100 %	nd	-
Item	L'indicateur mesure la part des élèves dont l'âge se situe entre 5 et 6 ans, ayant bénéficié d'un bilan de santé (visite médicale et/ou dépistage infirmier) parmi tous les élèves de cette tranche d'âge.			

Tableau 81 nd : non disponible

▶ En 2019-2020, le recensement des passages à l'infirmerie est effectué sur l'année scolaire dans un contexte de crise sanitaire de la Covid-19 qui a suspendu le fonctionnement de l'école pendant onze semaines, neuf semaines de cours sur 36. Les chiffres sont donc analysés en considérant une année scolaire de 25 % inférieure.

Néanmoins, la mesure s'élève à 42 324 passages élèves dans les infirmeries soit 8 % d'augmentation.

# **PASSAGES INFIRMERIE**Recueil des Infirmiers de l'Education

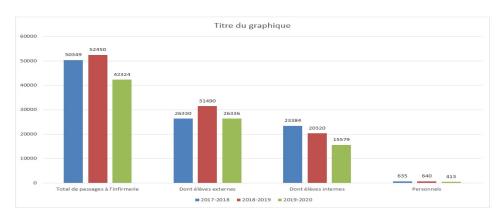


Figure 49

Source : Infirmière conseillère technique N

• Évolution 2019-2020 par rapport au recueil de données infirmières en Polynésie Française initié en 2017-2018 :

# **Grossesses Précoces**

▶ 164 (158 en 2018-2019) grossesses ont été recensées par les infirmiers de l'Éducation en 2019 – 2020. Parmi elles, 1,16 % des élèves sont devenues mère au cours de leur scolarité, en Polynésie française, en 2019-2020.

Données disponibles en matière de contraception d'urgence :

- 36 (57 l'an dernier) demandes dont 30 % (27 %) chez les moins de 15 ans ;
- 21 (28) recours à l'IVG recensés, dont deux (cinq) chez des mineurs de moins de 15 ans.

## Tentatives de suicide-suicides

► Forte augmentation des tentatives de suicide des élèves de collège, leur nombre ayant triplé entre 2018-2019 (cinq) et 2019-2020 (17).

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Dialogue de gestion 2019-2020, Titre 1.4.5 Santé des élèves et recueil de données infirmières de l'éducation

# Eléments statistiques sur les crises suicidaires et Suicides

Recueil des Infirmiers de l'Education de 2017 à 2020

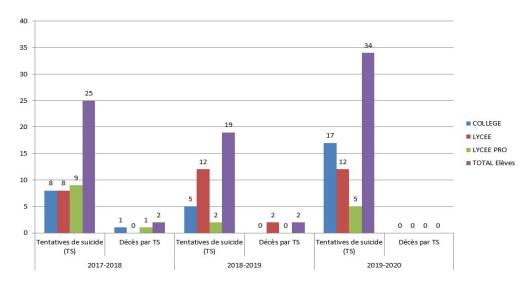


Figure 50

Source: Infirmière conseillère technique N

## Éducation à la Santé

- ▶ En matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté, 887 heures ont été coordonnées par les infirmiers scolaires, sensibilisant ainsi 20 919 élèves en 2019-2020 autour de quatre grands thèmes (priorités du Pays).
  - Contraception et éducation à la sexualité : 2 902 (7 126) élèves sensibilisés.
  - Plan de santé mentale
    - séances sur l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales : 1997 (2 807) élèves sensibilisés.
    - séances sur la prévention de la violence : 1 282 élèves (3 282) sensibilisés.
  - Prévention de l'obésité : 5 368 élèves sensibilisés.
  - Prévention des addictions : 6 551 élèves sensibilisés.
- La formation aux premiers secours s'inscrit pleinement dans le parcours scolaire :
   837 élèves et onze agents ont bénéficié de la mise en œuvre de cette formation en 2019-2020.

# Les différents dispositifs :

- <u>prévention de secours civiques niveau 1</u> (PSC1) : 422 élèves (niveau collège) et onze agents ;
- <u>sauveteur secourisme du travail</u> (SST) : 422 élèves (niveaux collège et lycée professionnel);
- initiation aux gestes qui sauvent (GQS): 415 élèves (niveaux collège et lycée).

# 4.3 Objectif 3 -Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves

## Soutenir l'action sociale

« Des dispositifs d'aides que sont l'attribution de bourses et de fonds sociaux permettent aux familles les plus défavorisées d'assurer les frais liés à la scolarité de leurs enfants et de faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves. L'utilisation des fonds sociaux pour aider les familles exige une politique volontariste des établissements scolaires dans l'information et les modalités de prise en charge.

La politique éducative vise également à apporter un soutien aux élèves qui doivent bénéficier d'une bourse d'étude pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technologique ou professionnelle. » (Charte de l'éducation 2017)

## Les bourses scolaires

Près d'un élève sur deux bénéficie d'une bourse dans le second degré.

	Indicateurs de performance 2019-2020	Objectif 2019-2020	Réalisé en 2019-2020	Écart Points de
		2019-2020	2019-2020	%
3.1	Taux d'élèves boursiers du public	constat	55,36 %	-
Item	L'indicateur cible les élèves éligibles aux bourses scolaires et qui en bénéficient.			
	Hors MLDS et hors formation du supérieur			

Tableau 82

En 2019-2020, 48.89 % des élèves du second degré ont bénéficié d'une bourse soit 55,36 % dans le public et 31,77 % dans le privé. En collège public, le pourcentage de boursiers atteint les 54,98 % contre 64,16 % en REP +.55

ELEVES BOURSIERS DANS LE 2 <sup>ND</sup> DEGRE (2019)	PUBLIC	PRIVE	PU + PR
Pourcentage de bousiers dans le 2 <sup>nd</sup> degré	55,36%	31,77%	48,89%
Elèves boursiers en collège	6 605	1 682	8 287
Pourcentage d'élèves boursiers en collège*	54,98%	31,70%	47,85%
Pourcentage d'élèves boursiers en collège* REP+	64,16%	-	-

Tableau 83 Source : SYSCA

Le montant des bourses versées en faveur des élèves du 2<sup>nd</sup> degré s'érodent entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 : -288 francs pour les collégiens (2,4 €), -6 511 francs pour les lycées GT (54,6 €) et -4 239 francs pour lycéens professionnels (35,5 €), en raison de la diminution du nombre d'élèves sur la part la plus élevée en montant (90 000 XPF l'année pour les internes avec PCS défavorisée), les montants individuels étant échelonnés selon la situation familiale de l'élève. Remarquons que les établissements du 2<sup>nd</sup> degré public des REP+ de Polynésie française, de l'archipel des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes ont plus de 70 % d'élèves boursiers.<sup>56</sup>

111

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.2.1.3

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Dialogue de gestion, Titre 1.5.5

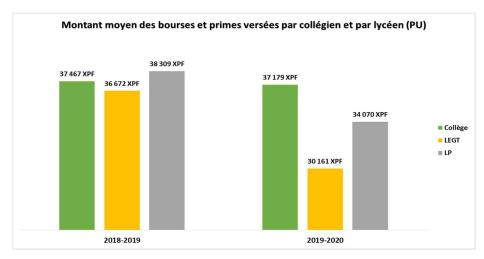


Figure 51 Source : DGEE PBA

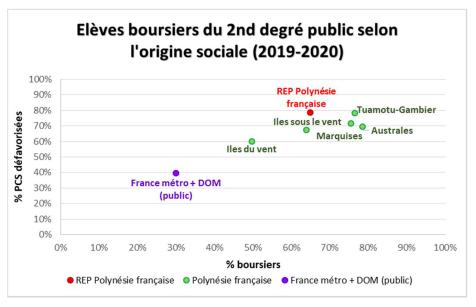


Figure 52 Source: DGEE BEA – PBA / RERS

#### Bourses<sup>57</sup>

La politique éducative du ministère vise à apporter un soutien aux élèves qui doivent bénéficier d'une bourse d'études pour pouvoir engager, réussir et terminer un cursus de formation générale, technologique ou professionnel. Chaque année, le Pays prend en charge plus de 16 000 élèves et étudiants pour un budget d'environ 1,2 milliard (budget 2018 : 1 244 537 000 XPF ; 2019 : 1 185 022 175 XPF ; 2020 : 1 212 124 XPF).

#### Bourses secondaires

Plus de 14 000 élèves, inscrits dans un établissement scolaire d'enseignement public ou privé du second degré, bénéficient d'une bourse permettant une prise en charge par le Pays de leurs frais d'inscription et leurs frais de cantine.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Données mise à jour, PBA-DGEE 30/03/2021.

La dépense s'élève à environ 680 millions XPF : 660 215 870 XPF (dépenses 2018) ; 2019 : 643 524 783 XPF (2019) ; 677 000 000 XPF (2020).

# Bourses supérieures et bourses majorées

Chaque année, plus de 1000 étudiants bénéficient d'une bourse et d'allocations d'études supérieures pour des études en Polynésie française, en Métropole, dans toute l'Europe et à l'étranger.

Le budget alloué comprend le titre de transport : 380 265 054 XPF en 2018, 443 455 160 XPF en 2019, 535 000 000 XPF en 2020.

En 2019-2020, sur 45 nouvelles demandes d'étudiants, 27 ont bénéficié de la bourse majorée (au mérite) représentant un budget total de 32 649 000 XPF.

# Les fonds sociaux de 2019 et 2020<sup>58</sup>

# Fonds sociaux 2019

78 219 570 XFP ont été alloués par arrêté n° 05101-2019/VRPF/DABF du 14 mai 2019 et notifiés aux établissements le 11 avril 2019.

Etablissement	Dotation (en CFP)	Etablissement	Dotation (en CFP)
Collège de AFAREAITU	1 000 000	Collège de TAHAA	500 000
Collège d'ARUE	500 000	Collège de TAIOHAE	500 000
Collège d'ATUONA	2 000 000	Collège de TARAVAO	6 000 000
Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau (BORA-BORA)	2 300 000	Collège Tinomana EBB d UTA	e TEVA I 500 000
Collège de FAAROA	3 000 000	Collège de TIPAERUI	1 500 000
Collège de HAO	2 000 000	Collège de UA POU	3 200 000
Collège de HITIA'A	1 000 000	Collège Henri HIRO	2 500 000
Collège de HUAHINE	3 500 000	Collège Maco TEVANE	5 500 000
Collège de MAHINA	500 000	Lycée AORAI	2 500 000
Collège de MAKEMO	500 000	Lycée d'UTUROA	500 000
Collège de MATAURA	500 000	Lycée Hôtelier de TAHITI	3 800 000
Collège Teriitua A TERIIEROOITERAI de PAEA	500 000	Lycée Paul GAUGUIN	2 919 570
Collège de PAOPAO	2 500 000	Lycée polyvalent de TAA	ONE 500 000
Collège de PAPARA	5 500 000	Lycée polyvalent de TAR	AVAO 5 500 000
Collège de PUNAAUIA	1 800 000	Lycée professionnel de F	AA'A 3 000 000
Collège de RANGIROA	500 000	Lycée pro. de MAHINA	1 700 000
Collège de RURUTU	500 000	Lycée pro. d'UTUROA	1 300 000
Collège de TAAONE	2 700 000	Lycée Tuianu LE GAYIC	5 500 000
		TOTAL	78 219 570

Tableau 84

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Dialogue de gestion 2020-2021, Titre 1.5.9 Fonds sociaux

#### Fonds sociaux 2020

78 219 570 XFP ont été alloués par arrêté n° 19489-2020/VRPF/DABF du 28 avril 2020 et notifiés aux établissements le 5 mai 2020.

Etablissement	Dotation (en CFP)	Etablissement	Dotation (en FP)
Collège d'AFAREAITU	1 356 700	Collège de TAHAA	1 019 200
Collège d'ARUE	1 080 870	Collège de TAIOHAE	1 048 100
Collège d'ATUONA	2 489 000	Collège de TARAVAO	571 000
Lycée polyvalent Ihi-tea	2 179 400	Collège Tinomana EBB de	2 852 300
no Vavau (BORA-BORA)		TEVA I UTA	
Collège de FAAROA	1 456 500	Collège de TIPAERUI	1 787 100
Collège de HAO	1 997 900	Collège d'UA POU	3 144 500
Collège de HITIA'A	881 000	Collège Henri HIRO	1 951 500
Collège de HUAHINE	3 814 800	Collège Maco TEVANE	5 009 800
Collège de MAHINA	1 563 600	Lycée d'UTUROA	2 162 000
Collège de MAKEMO	1 009 400	Lycée Hôtelier de TAHITI	2 452 500
Collège de MATAURA	1 196 000	Lycée Paul GAUGUIN	2 586 100
Collège Teriitua A	1 043 700	Lycée Diadème, Te Tara O	3 396 000
TERIIEROOITERAI de PAEA		Maiao	
Collège de PAOPAO	1 828 000	Lycée polyvalent de TARAVAO	4 073 300
Collège de PAPARA	3 991 600	Lycée professionnel de FAA'A	4 114 500
Collège de PUNAAUIA	2 233 500	Lycée pro. de MAHINA	3 870 500
Collège de RANGIROA	1 220 800	Lycée pro. d'UTUROA	1 755 800
Collège de RURUTU	606 800	Lycée Tuianu LE GAYIC	3 736 400
Collège de TAAONE	2 739 400	TOTAL	78 219 570

Tableau 85



# Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

Il est à noter que suite à la crise sanitaire de la COVID, une dotation complémentaire du Pays de dix millions XPF a été débloquée en urgence aux établissements scolaires au moins d'octobre 2020. En effet, la situation sociale des familles s'est très fortement dégradée avec une baisse généralisée des emplois notamment dans le tourisme et toutes les activités connexes.

La ministre en charge de l'Éducation a demandé aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements d'assurer un suivi fin de tous les élèves pour pallier l'insécurité alimentaire des élèves socialement défavorisés. Il s'agit d'accroître la prise en charge des élèves les plus démunis.

Encore, une demande a été introduite au collectif budgétaire pour l'octroi d'une participation du Pays de 50 000 000 XPF, compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences au niveau du revenu des familles. Ces crédits ont vocation à apporter une aide exceptionnelle, rapide et adaptée aux élèves se heurtant aux difficultés de prise en charge des dépenses de scolarité et de vie scolaire (fournitures et matériels scolaires, tenue vestimentaire scolaire réglementaire, manuels scolaires, frais de demi-pension et internat, besoin péri-éducatifs (transport et sortie scolaire, frais de voyage et de séjour), frais médicaux et paramédicaux (soins bucco-dentaires, optiques, appareils auditifs ou dentaires, orthophonie, etc...).

# Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves en internat.

L'éparpillement et l'éloignement des structures scolaires sur le territoire de la Polynésie française nécessitent un réseau d'internat en collège et en lycée développé. Le taux d'élèves internes est beaucoup plus élevé qu'en métropole : 5,2 % en collège public (2019-2020) contre 0,6 % en métropole (2019-2020) et 11,2% en lycée public (2019-2020) contre 8,0 % en métropole (2019-2020).<sup>59</sup>

Le contexte des internats en Polynésie française sous-tend une approche du cadre de vie des internes selon deux axes : l'un concerne les travaux d'entretien des internats existants et la construction de nouveaux bâtiments, l'autre porte sur le volet éducatif et se décline au travers des dispositifs des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) et des week-ends en internat (WEI).

#### Les travaux d'entretien des internats existants et la construction de nouveaux bâtiments

L'absence d'internat depuis plusieurs années au Lycée Professionnel (LP) de Faa'a, qui a pourtant un recrutement sur l'ensemble de la Polynésie française, entraîne le décrochage de plus de 100 élèves (estimation) par an avec comme motif principal pour les élèves des îles, la difficulté d'hébergement dans la famille ou chez des correspondants. Dans le même temps, le collège voisin classé REP+ a besoin d'une trentaine de lits tant les situations sociales et économiques sont dégradées. Les deux établissements ont des taux de PCS défavorisées élevés : 85,6 % pour le collège de Faa'a et 62,2 % pour le LP de Faa'a. La construction de l'internat du LP de Faa'a est cofinancée par la Polynésie française et l'État (l'agence nationale de rénovation urbaine : ANRU). Ce site renforce les résidences à thèmes, véritables leviers d'égalité sociale et territoriale des élèves qui y sont accueillis<sup>60</sup>.

Le collège d'Atuona (archipel des Marquises) est un établissement très isolé avec une population défavorisée. La construction de l'internat du collège d'Atuona (en cours) est cofinancée par la Polynésie française et ANRU.

Les études d'un nouveau bâtiment internat au lycée polyvalent Diadème se poursuivront en 2020-2021. Il s'agit d'augmenter les capacités d'accueil en internat pour permettre aux jeunes de suivre un parcours scolaire choisi, l'offre de formation étant significativement étoffée.

-

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Source: Titre 2.9, Dialogues de gestion 2019-2020 et 2020-2021.

<sup>60</sup> Livré en janvier 2021

Pour mémoire, la construction du lycée-collège de Bora Bora avec internat a été livrée à la rentrée 2018, et la construction de l'extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina, cofinancée par la Polynésie française et l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), est aujourd'hui réalisée.

Outre ces programmes de construction, les travaux d'entretien des bâtiments sont achevés tels que la rénovation de l'internat du collège de Rurutu, les travaux d'entretien des bâtiments de Hao et Rangiroa.

## Les dispositifs des Programmes de loisirs éducatifs en internat et des week-ends en internat

Afin de lutter contre le désœuvrement, la déscolarisation et le décrochage scolaire des internes des îles éloignées, des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) et les week-ends en internat (WEI) ont été créés. Ces dispositifs sont financés par la Polynésie française et s'appuient sur les associations d'éducation populaire (FOL, CEMEA, AHR, FSCF et CPCV).

Les PLEI permettent aux internes de Polynésie française qui ne rentrent dans leur famille que deux fois (lycéens) ou trois fois (collégiens des îles éloignées) dans l'année, de bénéficier pendant les congés scolaires de courte durée d'un camp de vacances organisé par les mouvements associatifs, dans un cadre conventionnel.

Au cours de la scolarité 2019-2020, 19 établissements<sup>61</sup> ont bénéficié de ces dispositifs, pour de 1894 élèves.

Pour 2020, le montant total dédié aux WEI et aux PLEI est de 400 000 000 XPF (240 000 000 XPF en 2019 et 120 000 000 XPF en 2018), notamment pour tenir compte de l'extension de ce dispositif sur l'ensemble des internats de la Polynésie française, y compris aux CED de Rikitea, de Taiohae et au CJA de Rimatara.

Pour 2021, l'extension de ce dispositif sur l'internat de Faa'a et la poursuite de ce dispositif sur les autres sites nécessitera une enveloppe totale de 500 000 000 XPF<sup>62</sup>.

<sup>61</sup> CLG MAKEMO, CED TAIOHAE, LYC TARAVAO, LYC MAHINA, CLG ATUONA, CLG UA POU, CLG RURUTU, CLG MATAURA, CJA RIMATARA, LYC UTUROA, CETAD RANGIROA, CLG RANGIROA, GOD MANIHI, CED RIKITEA, CLG HAO, LYC PAPARA, LYC DIADEME, CLG AFAREAITU, LPO BORA.

<sup>62</sup> Source: PAP 2021

# Référentiel – Principaux sigles et acronymes

ANRU: Agence nationale pour la rénovation urbaine

AP: Accompagnement personnalisé

ASH: Adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

ATRF: Adjoint technique de recherche et de formation

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AVS: Auxiliaire de vie scolaire

BE1D : Base élèves premier degré BEE : Base élèves établissement BEP: Brevet d'études professionnelles BFC .Brigade de Formation Continue

BTS: Brevet de technicien supérieur

C1-Cycle 1: Cycle des apprentissages premiers (STP, SP, SM,

C2-Cycle 2: Cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)

C3-Cycle 3: Cycle de consolidation (CM1, CM2, 6e)

C4-Cycle 4: Cycle des approfondissements (5e, 4e, 3e)

CAE: Contrat d'aide à l'emploi

CAFIPEMF: Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

CAMSP: Centre d'action médico-sociale précoce

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle

CAPD: Certificat d'Aptitude Professionnelle et de Développement

CAPES: Certificat d'aptitude au professorat

l'enseignement du second degré

CAPPEI: Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation Inclusive

CCF: Contrôle en cours de formation

CCSHMIJ : Centre de consultations spécialisées en hygiène mentale infanto-juvénile

CE1: Cours élémentaire 1re année CE2: Cours élémentaire 2e année

CEC: Conseil école-collège

CECRL: Cadre européen commun de référence pour les langues

CEPF: Corps de l'État créé pour la Polynésie française

CESC: Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CETAD : Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement

CFG: Certificat de formation générale

CFJA: Certificat de formation des jeunes adolescents CFPA: Centre de formation professionnelle des adultes

CHM: Centre handicapé moteur

CHPF: Centre hospitalier de Polynésie française CIMM: Centre des intérêts moraux et matériels CIO: Centre d'information et d'orientation

CJA: Centres de jeunes adolescents CLIS: Classes d'inclusion scolaire

CLIS 1: Classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

CLIS 2: Classes destinées aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés.

CLIS 3: Classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.

CLIS 4: Classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.

CM: Conseil des ministres CM1: Cours moyen 1re année

CM2: Cours moyen 2e année

CMI: Chargé de missions d'inspection

CNED: Centre national d'enseignement à distance COPsy: Conseillers d'orientation psychologues

CP: Cours préparatoire

CPAP : Certificat polynésien d'aptitude professionnelle

CPD : Conseil de prévention de la délinquance CPE: Conseillers principaux d'éducation CPGE: Classe préparatoire aux grandes écoles CPVE : Conseil polynésien pour la vie des élèves CSHS: Cellule de suivi pour le handicap sensoriel CSN-Pf: Centre du service national de la Polynésie

CTES: Commission territoriale de l'éducation spéciale

CUPGE: Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles

CVC : Conseils des délégués pour la vie collégienne CVE : Conseils des délégués pour la vie des écoles

CVL : Conseils des délégués pour la vie lycéenne

DANE : Délégation académique du numérique éducatif

DEAP: Dispositif éducatif d'aide de prévention

DEP: Direction de l'enseignement primaire DES: Direction de l'enseignement secondaire

DGEE: Direction générale de l'éducation et des enseignements

DINE : Département de l'informatique et du numérique

DMRA: Direction de la modernisation et des réformes de l'administration

DNB: Diplôme national du brevet

DOI : Département de l'orientation et de l'insertion

DUT : Diplôme universitaire de technologie

EIP: Élèves à Haut Potentiel

EPI: Enseignements pratiques interdisciplinaires

Erasmus+: Programme européen pour l'éducation, la

formation, la jeunesse et le sport

EREA: Établissement régionaux d'enseignement adapté ESAT : Établissement et services d'aide par le travail

ESPé-Pf : École supérieure du professorat et de l'éducation

de Polynésie française

ESR: Enseignant spécialisé référent ETP: équivalents temps plein (ETP) FIL: Formations d'Initiative Locale GOD: Groupement d'observation dispersé

GPDS: Groupe de prévention du décrochage scolaire GREPFOC: Groupement des établissements de Polynésie

française pour la formation continue HCE: Haut comité de l'Éducation IDE: Infirmier diplômé d'état

IGESR: Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

IEP: Institut d'études politiques

IIME: Institut d'insertion médico-éducatif

ITEP: Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IUT : Institut universitaire de technologie JDC : Journées défense et citoyenneté

LEGT/LGT: Lycée d'enseignement général et technologique

LPC : Langage parlé complété LSF : Langue des signes française LCP : Langues et culture polynésiennes

LP : Lycée professionnel LVE : Langue vivante étrangère

MAA : Module d'accueil et d'accompagnement MEP : Moniteur d'enseignement pratique

MGEN: Mutuelle générale de l'Éducation nationale MLDS: Mission de lutte contre le décrochage scolaire MOREA: Module de re-préparation aux examens par

alternance

OCDE : Organisation de coopération et de développement Economiques

OMS : Organisation mondiale de la Santé OPT : Office des postes et télécommunications

Option A : enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants

Option B : enseignants spécialisés chargés d'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves

présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant Option D: enseignants spécialisés chargés de

et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

Option E : Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées

à dominante pédagogique

l'enseignement

Option F : Enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

Option G : Enseignant spécialisé chargé des aides spécialisées

à dominante rééducative ORS : Objectif Réussite Scolaire

PAAPD : Plateforme d'accueil et d'accompagnement des

publics décrocheurs

PAI : Projet d'accueil individualisé

PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

PAP / RAP : Plan annuel de performance / Rapport annuel de performance

PAS : Prévention aide et suivi

PCS: Profession et catégorie socioprofessionnelle

Penelope+: Plateforme d'accompagnement des porteurs

de projets du programme EFTLV PE : Professeurs des écoles

PIFO: Projet individuel de formation et d'orientation PISA: Programme international pour le suivi des acquis des

élèves

PJJ: Protection judiciaire de la Jeunesse

PLEI : Programmes de loisirs éducatifs en internat

PLP : Professeur de lycée professionnel PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PPRE : Projets personnalisés de réussite éducative

PPS: Projet personnalisé de scolarisation

PRO: Professionnel

PSAD : Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs

PTS: Pôle des transports scolaires

PTSI: Physique, technologie et sciences industrielles RAPA: Réactivation des acquis et perfectionnement des aptitudes

REP+: Réseaux d'éducation prioritaire

RSMA-Pf : Régime du service militaire adapté de Polynésie française

SEFI : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion SEGPA : Sections d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SG: Section des grands
STP: Section des tout-petits
STS: Section de technicien supérieur
TEA: Trouble de la Fonction Auditive

TFA: Trouble de la Fonction Auditive TFC: Trouble des Fonctions Cognitives T1: Première année de titularisation T2: Deuxième année de titularisation

UE : unité d'enseignement

ULE : Unité locale d'enseignement

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire UPF : Université de la Polynésie française UPI : Unité pédagogique d'intégration

USEP : Union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré USSP : Union du sport scolaire polynésien pour le 2<sup>nd</sup> degré

VAE : Validation des acquis de l'expérience VR : Vice-rectorat de la Polynésie française

ZEP: Zone d'éducation prioritaire

